



Publié le : 05/06/2025

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 22 mai 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 15 mai 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35

La séance est ouverte à 19h25 et levée à 21h58

Etaient présents : **Audeux** : Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°22 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay** : M. Gilles ORY, **Busy** : M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU, **Champagney** : M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins** : M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc** : M. Martial DEVAUX, **Chaucenne** : M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET, **Cussey-Sur-L'Ognon** : M. Jean-François MENESTRIER, **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD, **Devecey** : Mme Laetitia LARROCHE (suppléante), **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN, **François** : M. Emile BOURGEOIS, **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK, **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle** : M. Daniel HUOT, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (à compter de la question n°14), **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray** : M. Vincent FIETIER, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT, **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET, **Pirey** : M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey** : M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans** : M. Dominique LHOMME (suppléant), **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN, **Serre-Les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise** : M. Pascal DERIOT, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes** : M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY, **Vieillely** : M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX, **Besançon** : Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN, **Beure** : M. Philippe CHANEY, **Boussières** : M. Eloy JARAMAGO, **Brillans** : M. Alain BLESSEMILLE, **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Chaleze** : M. René BLAISON, **Champoux** : M. Romain VIENET, **Chevroz** : M. Franck BERNARD, **Dannemarie-Sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD, **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Gennes** : M. Jean SIMONDON, **Geneuille** : M. Patrick OUDOT, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND, **Larnod** : M. Hugues TRUDET, **Mamirolle** : M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS, **Merey-Vieillely** : M. Philippe PERNOT, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD, **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Gilles ORY

Procurations de vote : **Besançon :** Mme Anne BENEDETTO à Mme Frédérique BAEHR, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Claudine CAULET à M. Damien HUGUET , Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH à Mme Sylvie WANLIN, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, M. Cyril DEVESA à M. Benoît CYPRIANI, Mme Sadia GHARET à M. Denis JACQUIN, M. Abdel GHEZALI à M. Jean-Hugues ROUX, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, Mme Myriam LEMERCIER à M. Florent BAILLY (à compter de la question n°23), M. Christophe LIME à M. Frank LAIDIE, M. Saïd MECHAI à Mme Claude VARET, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD à M. Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD à M. Emile BOURGEOIS, **Gennes :** M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS à M. Jean-Marc BOUSSET, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD à Mme Anne OLSZAK, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU

Délibération n°2025/2025.00129

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 10/04/2025

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 10/04/2025

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme M. Gilles ORY secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 10 avril 2025.

Les délibérations, les comptes-rendus succincts et les procès-verbaux des séances de Conseil peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon (grandbesancon.fr : rubrique Grand Besançon / La Communauté Urbaine / L'institution / Le Conseil et ses délibérations communautaires).

Les procès-verbaux des séances des Conseils font l'objet d'un envoi électronique via une plateforme sécurisée aux conseillers.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

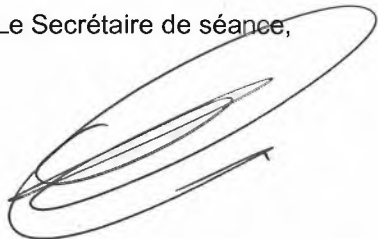
Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Gilles ORY
Vice-Président

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du jeudi 10 avril 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 4 avril 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 23h20

Etaient présents : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°14), M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n°5), Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n°19 incluse), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°5), M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI (à compter de la question n°5), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°5), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question n°5), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°5), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°20 incluse), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** Mme Florence NUNINGER-PARIZOT (suppléante), **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU (à compter de la question n°5), **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°5), **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Franois :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod :** M. Hugues TRUDET (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n°20/proposition 1 incluse), **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à compter de la question n°5), **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n°5), **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°5), **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à compter de la question n°5), **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT (à compter de la question n°5), **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** Mme Géraldine LAMBLA (suppléante), **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX, **Besançon** : M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Claude VARET, **Beure** : M. Philippe CHANEY, **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux** : M. Romain VIENET, **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK, **Mamirolle** : M. Cédric LINDECKER, **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT, **Nancray** : M. Vincent FIETIER, **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Florent BAILLY

Procurations de vote : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX à M. Jacques KRIEGER, **Besançon** : M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Françoise PRESSE, Mme Claudine CAULET à Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n°20), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Benoît CYPRIANI à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. François BOUSSO, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM, Mme Valérie HALLER à M. Cyril DEVESA, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n°14), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. André TERZO, Mme Carine MICHEL à M. Yannick POUJET, M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Anthony POULIN à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Marie ZEHAF, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT, Mme Sylvie WANLIN à Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°21), **Champoux** : M. Romain VIENET à M. René BLAISON, **Mamirolle** : M. Cédric LINDECKER à M. Daniel HUOT, **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT à M. Gérard MONNIEN, **Nancray** : M. Vincent FIETIER à M. Jean SIMONDON, **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK à Mme Maryse VIPREY, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN à Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN à M. Yves MAURICE

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bonsoir à tous. Je vous invite à prendre place et je vous propose de commencer.

1. **Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2025**

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose avec le rapport n° 1 d'ouvrir la séance puisque nous avons le quorum et la lecture des pouvoirs reçus pour la séance.
J'invite bien sûr les élus potentiellement concernés en matière de conflits d'intérêts de le signaler.

Je propose à Florent BAILLY, si tu es d'accord, d'être secrétaire de séance.

Est-ce qu'il y a des commentaires pour le procès-verbal du 6 mars 2025 ? Je n'en vois pas.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ? Merci.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

Le Conseil de Communauté :

- nomme M. Florent BAILLY secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 6 mars 2025.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2. Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Maintenant, concernant le rapport n° 2, qui est de prendre acte de l'état des décisions du Bureau dans le cadre de la délégation du Conseil.

Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je vous propose de considérer qu'il y a bien eu prise d'acte. Très bien, je vous remercie.

Le Conseil de Communauté prend acte des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

3. Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Prendre acte de l'état des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation et du Conseil.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Comme il y a eu des décalages, je ne vois pas forcément vos micros, n'hésitez pas à lever la main parce que vous avez vos micros baissés. D'habitude, je vois la petite lumière, mais n'hésitez pas à lever la main si je ne vous vois pas.

Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je vous propose de considérer qu'on a bien pris acte puisqu'il n'y a pas de question.

Le Conseil de Communauté prend acte des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

4. Désignation de représentants dans diverses structures

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 4 concerne la désignation de représentants dans diverses structures.

En fait, c'est la désignation d'un nouveau suppléant au sein du Syndicat mixte de Besançon et sa région pour le traitement des déchets (le SYBERT), car en février 2025, le comité de secteur Est a pré-désigné M. Alain BLESSEMAILLE en remplacement de M. Romain VIENET en tant que suppléant au SYBERT. Il est donc proposé d'entériner cette pré-désignation.

Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de question, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

Le Conseil de Communauté approuve la désignation de Monsieur Alain BLESSEMAILLE comme membre suppléant du SYBERT en remplacement de Monsieur Romain VIENET.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

5. Budget Primitif 2025

Mme LA PRÉSIDENTE.- Maintenant, je vous propose d'ouvrir à la séance le Budget Primitif. Je ne ferai pas de commentaire autre que celui que j'avais déjà fait lors des Orientations Budgétaires et je propose de donner directement la parole à Gabriel BAULIEU, notre Premier Vice-Président.

M. BAULIEU.- Merci. Effectivement, les commentaires qu'on peut en faire n'ont pas particulièrement changé depuis notre séance d'orientation budgétaire au cours de laquelle, d'ailleurs, nous avons indiqué quelles étaient les dispositions de la Loi de Finances qui devraient être intégrées, mais que nous n'avions pu intégrer à ce moment-là compte tenu du calendrier.

Donc, ce soir, nous examinons le projet de budget qui est conforme à ces Orientations Budgétaires. C'est l'étape suivante dans les Orientations Budgétaires, vous vous en souvenez, nous avons produit un rapport, très détaillé sur, à la fois, une petite rétrospective et l'ensemble des éléments de prospective, en termes de projets et en termes financiers.

Donc, nous entrons ce soir dans une démarche qui est un peu plus chiffrée, de technique budgétaire, mais qui traduit rigoureusement ce que nous avons inscrit dans les Orientations Budgétaires aux ajustements de la Loi de Finances près et puis quelques éléments dans un budget annexe.

Les Orientations Budgétaires vous vous rappelez que nous les avons présentées d'ailleurs, ça fait plusieurs années selon les axes de notre projet de territoire qui est notre fil rouge, et c'est aux orientations et aux objectifs de ce projet de territoire que nous nous accrochons avec détermination, voire parfois de l'acharnement, afin que nous atteignions les résultats escomptés ou ceux auxquels nous parvenons en termes budgétaires dans un contexte très particulier.

Bien évidemment, un budget peut être un outil d'attractivité – je parle de son contenu, de son ambition – qui suscite fierté, mais aussi confiance dans l'avenir en dépit de toutes les craintes actuelles et du contexte international pour le moins troublé et changeant tous les soirs ou tous les matins, le décalage horaire avec Washington, il est vrai, nous met à 7 heures de décalage des dernières nouvelles, si on peut les qualifier ainsi ; et puis susciter bien évidemment une forme d'envie. Je plagie un chanteur, mais je ne me risquerai pas à mettre le son et l'envie d'habiter sur notre territoire, d'y investir, de s'y investir, d'innover, de construire ensemble. Et ça n'est rien de moins que tout cela que défend notre projet de territoire que nous portons au travers de ce budget 2025.

Face à cet engagement qu'est le projet de territoire, nous avons une double responsabilité : inscrire l'action de Grand Besançon Métropole dans la durée, c'est à la fois la condition et la garantie pour que Grand Besançon Métropole reste dans un contexte particulièrement mouvant. Cet élément de fiabilité, de stabilité, de dynamisme et de pérennité dans le temps, sur lequel on peut compter, auquel se référer pour continuer à accompagner notre territoire, les habitants, nos habitants et l'ensemble des acteurs de ce territoire.

Et d'autre part, il s'agit de confirmer l'élan donné, lancer le rôle de GBM comme moteur et acteur majeur de cette vitalité territoriale, de la transformation du dynamisme du territoire pour que les quatre axes du projet de territoire que nous connaissons désormais bien, les alliances, la cohésion, les transitions et l'effervescence, se concrétisent pleinement.

Et je peux utiliser effectivement une métaphore sportive – Abdel ne m'en voudra pas d'investir le terrain de sa spécialité –, il nous faut confirmer l'essai et garder l'avantage. Cette double responsabilité est un des fils rouges dans le budget 2025, comme dans sa stratégie financière pluriannuelle.

D'abord avec une maîtrise constante des dépenses de fonctionnement, ce qui est d'autant plus essentiel que ces recettes de fonctionnement sont structurellement faibles, nous l'avons évoqué, et que nous devrions être tous très, très attentifs à les préserver... points de suspension. Cette maîtrise permet de garantir, grâce à l'autofinancement, mais également à la recherche des financements de nos partenaires, la réalisation d'un Plan Pluriannuel d'Investissement à la fois particulièrement élevé, optimisé à son maximum, et financé.

C'est donc un budget d'un niveau inédit qui est proposé en 2025, 383 M€ de dépenses, dont 128 M€ dédiés à l'équipement du territoire.

Nous sommes au rendez-vous, une fois de plus. Je crois que beaucoup de collectivités aimeraient en dire et en faire autant.

Pour autant, j'ai parfois la tentation de dire sur ce budget, j'ai dû le dire l'autre soir en Bureau qu'il faut bien en profiter, car il est probable que vous n'en verrez pas d'autres comme ça. J'avais fait une allusion historique où finalement l'avenir démontrait l'inverse, mais néanmoins, ce niveau de budget, ce niveau d'engagement à l'investissement est tellement singulier que j'ai envie d'attirer notre attention sur cette perspective, mais bien évidemment, c'est l'avenir qui nous le dira. Et même sans sombrer dans le pessimisme, mais les signaux que nous avons, dont nous disposons, ne sont pas particulièrement favorables.

Il est vrai que chaque budget s'inscrit dans un contexte inédit. Je sais que ça peut faire sourire, voire marrer à force de m'entendre le répéter, année après année, mais il est vrai que chaque année nous fait profiter d'un contexte très particulier.

Sans faire une rétrospective très lointaine, 2020-2021, une crise sanitaire comme personne n'aurait pu l'imaginer.

2022-2023 une crise énergétique et inflationniste comme nous n'en avons pas connu depuis plusieurs dizaines d'années. Je m'en souviens, mais ce n'est pas le cas de beaucoup dans cette salle.

Et par ailleurs, 2025, nous avons connu une préparation budgétaire, sans oublier bien évidemment l'Ukraine et la crise énergétique, mais tout cela nous a fait connaître une préparation budgétaire

perturbée jusqu'au bout, pour des considérations politiques et politiciennes, faisant que la Loi de Finances a été très fluctuante avant d'être adoptée tardivement. Et nous ne les avons pas intégrées dans les Orientations Budgétaires, comme je le rappelais tout à l'heure.

Tout cela est complètement inédit. Tout autant malheureusement que l'ampleur de la situation critique des finances publiques nationales : 3 300 milliards de dettes accumulées, 160 milliards de déficits dans le budget Loi de Finances initial, 2025 – à vos calculatrices, si vous voulez redresser la situation.

Même si les impacts des décisions nationales sont, comme l'on dit, moins pires que prévu dans le projet initial, la Loi de Finances Barnier, le moins pire n'est pas forcément un sujet de réjouissance, car les impacts sur nos finances, des décisions nationales, sont loin d'être neutres. Vous les avez à l'écran. Certes, nous échappons pour cette année, au moins, au prélèvement national sur recettes fiscales, le DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales). On suggère de dire que c'est joyeux, mais que pour le nom, je partage cette idée. Quelque chose d'ailleurs assez bizarre puisqu'il y a un prélèvement avec une restitution pour 90 % sur les trois années qui suivent. Bref. Mais nous sommes hors de l'application de ce dispositif pour des raisons de potentiel financier et de revenus des ménages de notre territoire.

Pour autant, nous sommes fortement impactés sur la hausse particulièrement rapide des cotisations au CNRACL de douze points sur quatre ans, issus du décret du 30 janvier – c'était même avant la Loi de Finances – qui va représenter une dépense supplémentaire de 900 000 € par an sur l'ensemble de nos budgets, et ce, chaque année de 2025 à 2028, soit une masse salariale chargée, accrue de, entendez-le, de 3,6 millions en 2028, en dehors de toute autre considération, bien évidemment sans que cela soit de notre fait et sans que – et c'est très important à souligner – ça ne serve en quoi que ce soit nos politiques communautaires.

Autre impact important et durable : le gel de la TVA. Ce gel, présenté comme ponctuel a pour effet la perte définitive d'une année de dynamique de ce produit, sa progression reprenant en 2026, croisons les doigts. Pour l'instant, nous ne savons pas ce qu'il y aura dans la Loi de Finances 2026, avec une année de décalage qui ne sera jamais rattrapée. Cela a des impacts en 2025, mais également dans notre prochaine prospective qui sera peut-être aggravée par les dispositions de la Loi de Finances 2026. Je rappelais tout à l'heure que l'on a une Loi de Finances à 160 milliards. Si on dit qu'il faut revenir à 3 %, il faut au moins en récupérer 90 à 100, donc l'exercice risque d'être un peu sévère.

Et je précise que ce gel a aussi un impact sur les finances de nos partenaires proches, Région et Département, en termes de flux financiers, Vous le savez tous, les dossiers sont de plus en plus compliqués.

J'ajoute que l'expérience nous a malheureusement montré que la tentation de pérenniser les dispositifs annoncés comme ponctuels est souvent forte. On a souvent vu les engagements de l'État à l'adresse des collectivités seulement relativement tenus.

Si on y ajoute l'impact de la baisse du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, ce ne sont pas moins de 1 700 000 € tous budgets confondus, dont 1,5 sur le budget principal, qui sont intégrés en recettes en moins ou en dépenses en plus entre les Orientations Budgétaires et le Budget Primitif. Nous vous l'avons dit, je l'avais indiqué dès le 6 mars, lors du Débat d'Orientations Budgétaires. Les effets sur les années suivantes seront encore plus importants. Voilà le caractère essentiel d'inscrire la stratégie pluriannuelle dans la durée, mais on voit aussi qu'on touche aux limites de notre adaptabilité. Entre Orientations Budgétaires et BP, il y a eu également, je le précise, quelques ajustements, plus mineurs, sur le budget de déchets dans le cadre de la reprise des résultats. C'est ce à quoi je faisais allusion il y a un instant.

Une vue générale relative à la présentation de notre budget, ses perspectives et ses nouvelles contraintes doivent aussi nous permettre d'apprécier encore plus ce que nous sommes en capacité de proposer sur 2025, et d'en être encore plus satisfaits, et fiers – j'ai déjà utilisé le qualificatif.

L'ampleur des chiffres ne peut pas être le fruit du hasard et c'est bien le résultat d'une stratégie de maîtrise, de responsabilité et d'ambition également.

Le budget consolidé de 382,6 millions de dépenses hors subvention d'équilibre transport que nous retraits pour ne pas compter en doublons constitue un témoignage très concret de notre engagement à être moteur et acteur majeur de la vitalité, des transitions et du développement du territoire.

Sur ce total de 383 millions, 128 millions de dépenses d'équipements sont prévues, auxquels s'ajoutent près de 40 millions de reports correspondant à des dépenses engagées, tous budgets confondus, ce qui porte les crédits ouverts à près de 168 M€.

Rappelons, si vous me pardonnez cette petite parenthèse comptable, nous ne pouvons pas faire de commandes aux entreprises sans que les budgets soient ouverts, même si les factures ne sont payées qu'au fur et à mesure des chantiers. Les reports ne sont que la traduction de ces engagements

juridiques qui correspondent à autant de factures à venir et certaines, ce que chacun sait dans la construction de nos budgets communaux.

On peut noter le poids important des budgets annexes qui représentent près de 189 M€ de dépenses à eux seuls.

La structure de notre budget principal est également soulignée avec ses 39 % dédiés à l'investissement quand les EPCI de taille comparable – un panel de 27 EPCI comportant une ville de 100 000 à 300 000 habitants (hors les grandes métropoles, Paris, Lyon, Marseille et Lille) – dans ces structures, la part dédiée à l'investissement est en moyenne aux alentours de 36 %, et nous affichons à 39 %. Soulignons-le, alors même que nous répétons, parce que c'est une réalité, que notre potentiel financier est plus modeste que la moyenne des collectivités, des EPCI, de ce panel.

Cette répartition des dépenses de Grand Besançon Métropole en grands domaines d'activité en millions d'euros, mais aussi rapportée à 100 €, ce qui est à l'écran actuellement pour que ce soit plus parlant, montre bien la diversité de nos interventions. Cette diversité qui est aussi celle de notre territoire se matérialise aussi bien dans des actions de proximité que dans de grands champs d'intervention stratégiques, ce qui constitue l'un des atouts de notre intercommunalité.

Le budget 2025 permet de traduire des priorités fortes et collectives, que ce soit en fonctionnement et en investissement dans les domaines des mobilités, des transitions, de l'aménagement, du développement du territoire, et plus globalement de l'attractivité et de la cohésion.

Le poids de ces différents postes peut varier d'une année sur l'autre, particulièrement sur le volet investissement, en fonction de l'avancement des projets, mais cette vision consolidée permet aussi de mesurer de manière chiffrée cette dynamique et cette force du commun évoquées lors des Orientations Budgétaires.

Le Budget Primitif 2025 consolidé est en hausse par rapport à 2024 de presque 26 M€, dont les deux tiers sont issus de l'accroissement des dépenses d'équipement. Cette hausse est sensible, en particulier sur le budget principal, avec une hausse de 10 M€ dans le cadre de la montée en puissance de notre PPI, et sur le budget annexe transport, avec une hausse de plus de 10 M€ notamment avec l'acquisition désormais de huit rames de tramway supplémentaires et la création du quatrième terminus à la Grette ou Brulard. Je ne sais pas d'ailleurs comment on finit par l'appeler. J'ai tendance à parler de Brulard.

S'agissant du fonctionnement, l'évolution des dépenses de fonctionnement se répartit pour +1,3 million sur le budget principal, et 1,7 si on y inclut l'augmentation de la subvention d'équilibre au budget transport qui est de 15,4 millions au passage. Le solde correspondant aux budgets annexes qui sont notamment marqués par le changement de périmètre en dépenses et recettes sur la DSP Transports, le changement de régime de TVA sur les budgets déchets, je crois que Jean-Marc BOUSSET voudra nous en dire un mot après, ou encore notamment l'évolution des différents postes suite aux reprises en régie pour les budgets eau et assainissement ; il y a des changements de périmètre.

Sur le budget principal, les dépenses de fonctionnement évoluent de 1,3 % par rapport au BP 2024. Ce qui reste particulièrement maîtrisé, et même en dessous de l'inflation prévisionnelle, même si bien évidemment, nous profitons ponctuellement de la baisse de la facture énergétique de 1 M€ (hors énergie). Cela représente une évolution de 2,2 %.

Rappelons-nous bien qu'avant intégration des décisions nationales lors des Orientations Budgétaires, cette même évolution était de 0,8 % tout compris, et 1,7 % (hors énergie). Donc nous étions dans l'épure même de la Loi de programmation des finances publiques qui imposait une évolution des dépenses de 0,5 % au-dessous de l'inflation, mais avec les mesures en Loi de Finances, tel n'est plus vraiment le cas.

Les dépenses de fonctionnement consolidées se montent à près de 239 M€. Dépenses de fonctionnement auxquelles s'ajoute la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe transport, je l'ai indiqué, de 15,4 millions, en hausse de 2,5 %, soit près de 400 000 € supplémentaires affectés au transport sur notre budget principal.

Cette vision consolidée permet de mesurer les parts relatives des différents postes avec notamment 76 M€ consacrés à notre personnel, intégrant en 2025 l'impact en année pleine des mesures locales mises en place pour 800 000 € dans le cadre d'un dialogue social, et qui marque notre préoccupation à soutenir l'attractivité de nos emplois publics.

Nous terminerons en 2025 ce chantier d'harmonisation entre filières menées avec la Ville et le CCAS par ailleurs, même si les impacts de cette dernière étape sont limités pour Grand Besançon Métropole de l'ordre de 20 000 €, c'est l'objet d'une délibération un peu plus loin.

En termes de poids respectifs, on peut également souligner l'importance du réseau de transport en commun avec la DSP urbaine (les transports urbains), et les marchés affréteurs, qui représentent plus de 57 M€.

Les charges des compétences s'élèvent à un peu plus de 66 M€. Elles regroupent tous les crédits d'intervention des services que ce soit les subventions et contributions, les crédits courants ou encore la facture énergétique qui représente tout budget confondu, 6,3 millions.

La subvention au SDIS s'élève quant à elle à près de 10 M€, en progression de 3,9 %. Vous savez qu'on est sur une trajectoire d'ajustement de nouvelles clés de répartition au SDIS. Elles représentent près d'un quart des charges de fonctionnement des compétences du budget principal et près de 10 M€ correspondent également au reversement aux communes, que ce soit les attributions de compensation ou la dotation de solidarité communautaire prévue à 4,7 millions. Ce graphique, ce tableau, permet de voir également le poids des dépenses contraintes. Rappelons-nous bien cela d'autant plus quand on nous parle de faire des économies supplémentaires.

Les recettes de fonctionnement consolidées représentent plus de 273 M€. Sur ce total, la fiscalité représente environ 86 M€ auxquels on peut également ajouter bien évidemment le Versement Mobilité prévu à environ 41 M€.

Je reviendrai juste après sur le panier fiscal avec un écran consacré à cette répartition.

En dehors de nos recettes fiscales, soulignons que les recettes aux usagers, principalement sur les budgets annexes autonomes, à savoir l'eau, l'assainissement, les déchets et le chauffage urbain, représentent au total près de 63 M€, soit près d'un quart de nos recettes de fonctionnement (un peu plus de 12 M€ en matière de transport).

En matière de dotations de l'État, la dotation globale de fonctionnement est estimée à un peu plus de 18 M€, en baisse de l'ordre de 250 000 € par rapport au montant perçu l'année dernière, du fait de la baisse continue et annuelle de la composante dotation de compensation qui n'est pas compensée, loin de là, par la légère hausse de la partie intercommunalité, malgré un abondement Loi de Finances comme les années précédentes, mais la clé de répartition sur un plan national nous amène à connaître cette situation.

Nous tablons par ailleurs sur la poursuite de l'éligibilité au FPIC qui devrait représenter 2,7 millions, puisque ces dernières années, vous vous rappelez, nous avons beaucoup insisté là-dessus, nous nous sommes éloignés du seuil de sortie et sachant quoi qu'il en soit que 60 % des EPCI sont éligibles à ce fonds de péréquation horizontale auquel nous sommes d'ailleurs également contributeurs – c'est un peu technique, les deux dispositifs, c'est là toute la simplicité des dispositifs nationaux.

Vous avez cette fois à l'écran notre panier fiscal. Je l'indiquais, il y a un instant, de 86 M€.

Vous le voyez, la TVA représente désormais 50 M€, soit près de 60 % de notre panier fiscal (la TVA), c'est-à-dire de la compensation sous forme de TVA, avec normalement en jaune la TVA qui devait être dynamique, et en beige la TVA qui n'était pas annoncée dynamique, puisque les deux systèmes de compensation n'étaient pas prévus de la même manière. Vous voyez qu'il y a 35 M€ de Taxe d'habitation à 2 %. Donc, vous voyez que chaque fois, on perd 750 000 €. Voilà, c'est à peu près 600 000 cette année compte tenu des ajustements de TVA entre deux exercices.

La TVA, en effet, a donc remplacé nos ressources au fur et à mesure du démantèlement non seulement de la fiscalité locale, mais également du lien fiscal avec nos territoires, avec la suppression de la Taxe d'habitation et la nationalisation de la CVAE. J'attire votre attention là-dessus, puisque la CVAE n'est en fait pas toujours totalement supprimée ; finalement, ça fait partie des ultimes décisions dans la Loi de Finances pour sans doute rattraper quelques recettes.

Son gel en 2025, mais également ses réductions successives pendant l'année 2024 montrent ce que nous dénonçons depuis plusieurs années, à savoir la fragilité pour nos territoires de dépendre d'une taxe reposant à la fois sur la situation économique et sur le bon vouloir de l'État à nous reverser une taxe nationale.

Sur le total de ce panier fiscal, nous n'avons plus de pouvoir de taux que sur environ 30 M€. Mais en réalité, comme sur la CFE, nous n'avons qu'une marge d'action extrêmement limitée, puisqu'on est lié par le taux pondéré d'évolution de la fiscalité de l'ensemble des communes de l'EPCI, donc c'est à peu près illusoire.

On peut dire que notre pouvoir de taux sur la fiscalité directe locale intervient sur environ 6 M€, à savoir la Taxe foncière sur les propriétés bâties, et la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

C'est important d'avoir ça en tête, parce qu'on voit bien que si nous avons besoin de recettes nouvelles sur un plan fiscal, ça se rapporte à 6 M€. C'est tout simple, si nous voulons avoir 6 M€ de recettes supplémentaires, il faut augmenter la fiscalité de 100 % sur les registres sur lesquels nous avons capacité à décider.

En 2025, vous le savez, donc les taux de ces taxes, dans la proposition que nous faisons, resteront stables, comme depuis 2019. Et sur la CFE, nous proposons, comme nous en avons pris la bonne habitude, le principe de s'aligner sur le taux moyen national. Cela représentera une hausse

extrêmement limitée du taux maximum de ce que nous pouvons faire à 0,41 % et quelques dizaines de millions d'euros de recettes.

En matière d'investissement, cette fois, les dépenses toutes comprises représentent près de 144 M€, dont 57 % sur le budget principal et 43 % sur les budgets annexes. Sur ce total, 128 M€ sont consacrés à l'équipement du territoire, soit une hausse de 17 M€ par rapport à 2024. Encore une fois, c'est un niveau inédit que nous proposons là et qui matérialise la dynamique dans laquelle nous nous inscrivons. Parmi les principaux montants d'investissement, sans pouvoir être exhaustif, reportez-vous non seulement à ce rapport budgétaire, mais au Rapport d'Orientations Budgétaires, on peut notamment citer les 13,4 millions dédiés à la Grande Bibliothèque, sur cet exercice 2025 ; les prêts de 6 M€ consacrés à la finalisation des opérations et au soutien aux opérations du Contrat de Plan État-Région ; 8 M€ correspondent au gros entretien sur la voirie en secteur urbain et périurbain ; et 7 M€ à la requalification de voirie. En parallèle, 3,3 millions seront consacrés au déploiement des itinéraires et équipements cyclables. Plus de 5 M€ sont inscrits pour la poursuite du programme de renouvellement urbain de Planoise et un montant identique sera consacré à notre politique en matière d'habitat.

Le budget de transport représente une part importante de nos investissements, avec plus de 17 M€, à la fois pour les acquisitions de rames et pour la création du quatrième terminus.

16 M€ sont également inscrits pour l'amélioration des réseaux d'eau et d'assainissement et près de 3 M€ seront consacrés à du nouveau matériel de collecte des déchets.

Le remboursement du capital de la dette représente quant à lui un peu plus de 12 M€, principalement sur les budgets annexes, puisque vous savez que sur le budget principal, nous utilisons en priorité nos résultats antérieurs, mais également les financements de nos partenaires pour autofinancer notre PPI. Cela a pour effet d'une part, d'alléger la charge en fonctionnement qui est déjà fortement contrainte du fait des besoins en services publics, et d'autre part, d'assurer et donc de garantir la réalisation de notre programme d'investissement.

On voit sur ce graphique, sur ce schéma, ce tableau, l'importance des financements de nos partenaires reçus en investissement et qui représentent pas moins de 29 M€, dont plus de 24 M€ sur le budget principal, ce qui donne corps à la notion d'alliance portée par le projet de territoire.

Compte tenu de la faiblesse persistante du produit national de la taxe d'aménagement, en raison notamment du retard pris par les services de l'État dans sa gestion, celle-ci est prévue toujours à 2,6 millions en dessous de la moyenne des années avant 2020.

Pour rappel, Grand Besançon Métropole n'a conservé qu'environ 150 000 € en 2024, et a affecté en parallèle 1,100 million supplémentaire aux besoins de voirie. Nous ponctionnons donc nos capacités pour ce dispositif – c'est utile, je crois, de le rappeler.

Les besoins d'emprunts seront ajustés au plus près des besoins, notamment et particulièrement sur le budget principal où les résultats de l'exercice antérieur seront repris en juin, ce qui va effacer l'essentiel, voire la totalité du recours à l'emprunt.

En conclusion, je crois pouvoir dire que c'est là un budget à l'image de Grand Besançon Métropole, car reflet des valeurs que nous portons, riche de la diversité de ce qu'il propose, et puissant par la confiance qui est la nôtre envers les atouts de notre territoire.

C'est aussi un budget responsable, car l'essence même de notre travail d'élus est d'inscrire le développement de notre territoire dans la durée, au-delà évidemment des durées des mandats électifs. C'est enfin et avant tout un budget moteur d'une vraie dynamique commune. Nous mobilisons toutes nos forces, tous nos leviers au service de la qualité de la vie, de l'attractivité, du dynamisme du territoire, des transitions.

Grand Besançon Métropole est une force vive au service des forces vives de notre territoire, et comme je le dis souvent, au service de ceux qui y vivent. Et de cela, entre autres, nous pouvons, je le crois sincèrement, en être fiers collectivement.

Je termine sur ces propos ma présentation. Je vous remercie de votre attention, mais je ne voudrais pas manquer de remercier à nouveau tous ceux qui ont bossé, c'est la formule appropriée parce qu'on a dû s'y reprendre à plusieurs fois, sur l'élaboration de ce budget. Donc, je l'ai indiqué déjà à plusieurs reprises, le groupe PPIF, parce que nous l'avons mobilisé particulièrement cette année dans cette démarche, je crois utilement. Ce budget a bénéficié d'une vraie démarche collective de la Commission 1, bien évidemment, et de toute l'équipe des finances à l'appui, je l'ai dit, efficace et imaginative quand nous en avons besoin. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci beaucoup pour cette présentation très complète.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Christophe LIME.

M. LIME.- Merci Monsieur le Premier Vice-Président. Je pense que d'insister sur deux ou trois points, vous l'avez déjà dit, sur l'inversion depuis un certain nombre d'années de ce qu'on est tributaire de l'État sur nos dotations, je crois que vous l'avez bien exprimé. Et je pense que, aujourd'hui, on est sur une collectivité, comme beaucoup d'autres, totalement tributaire des accompagnements éventuels de l'État, ce qui nous amène à perdre totalement ou partiellement nos autonomies financières sur un certain nombre de points.

Et je fais le lien avec le deuxième point. Ce qui nous fragilise, c'est que nous sommes justement tributaires de plus en plus de la Loi de Finances. C'est-à-dire que, y compris, on l'a vu cette année, pour pouvoir établir un budget, on est obligé d'attendre plusieurs mois d'avoir la Loi de Finances pour savoir à peu près combien on va avoir de financement pour projeter l'ensemble de nos éléments.

Alors, je me félicite de la résistance des collectivités. Je pense que ce n'est pas le gouvernement qui a changé, c'est la résistance des collectivités qui a fait que nous sommes moins ponctionnés que ce qui était prévu. Alors quand on dit « moins », c'est sur un certain nombre de choses. Et on le répète, nous ne sommes pas responsables du déficit de l'État, ce ne sont pas les collectivités qui le sont. Et à chacun d'assumer ses propres responsabilités, y compris sur les aides de l'État, je le rappelle, que ce sont des annonces qui ont été faites de la suppression d'un certain nombre d'impôts. On se valorise sur le niveau national de la suppression d'un certain nombre d'impôts, et après on dit aux collectivités comme on n'a pas les moyens de les assumer, on va vous réduire l'ensemble de vos coûts. Je prends l'exemple de la Taxe d'habitation, de la CVAE, de la CFE, etc., on en a eu une ribambelle sur un certain nombre d'éléments.

Pour l'année 2026, je pense qu'il faut continuer la même bataille dès maintenant. Il n'est pas question qu'en 2026 nous acceptions une quelconque baisse sur un certain nombre de points. Et je pense qu'il faut le dire, et il faudra bien dire aussi parce que l'année 2026 est un petit peu particulière, que ceux qui devront voter quelque chose au niveau national devront l'assumer, y compris au niveau local lors de leurs projets municipaux sur l'ensemble des collectivités. Ça serait bien qu'ils adaptent y compris leurs programmes, par rapport aux éléments qu'ils vont nous donner en termes financiers ; ce qui permettrait d'avoir une vraie relation de confiance avec nos concitoyens, et non pas essayer d'annoncer un certain nombre de choses qui ne sont pas possibles.

Le deuxième point, c'est sur la caisse de retraite. Je l'ai déjà exprimé, la CNRACL a été largement excédentaire pendant de nombreuses années. On chiffre à environ 100 Mds € d'excédents – 100 Mds € d'excédents. Ça veut dire qu'aujourd'hui on nous fait porter une responsabilité parce que, bien entendu, il y a des aspects démographiques qui sont quelquefois un peu compliqués entre les actifs et les retraités, mais aussi de la précarisation. C'est-à-dire que vous avez de plus en plus de précarisation à l'hôpital, puisque c'est l'hôpital et les collectivités, cette caisse de retraite, qui font qu'on met en difficulté l'ensemble des éléments.

Donc je pense qu'il y a un moment, il faudra aussi peut-être faire des prélèvements sur des collectivités ou des hôpitaux qui font de la précarisation, et qui ne ramènent pas de l'argent à l'intérieur des caisses. Il faut aussi que certains assument leur choix d'une certaine précarisation à l'intérieur de leur service. Je pense que ce sont des batailles qu'il faut qu'on mène. Il faut que l'on donne les chiffres pour être entendus.

Je terminerai simplement parce que je pense qu'on a aussi autour de Besançon, et de notre EPCI, des petites collectivités qui, elles, ont subi la baisse de la DGF d'une façon extrêmement conséquente depuis dix ans. Les chiffres qui me sont donnés, c'est entre 80 et 90 % de baisse de DGF depuis dix ans, certains n'ont plus rien. Alors je vais le dire au législateur, ils vont arrêter. Je pense que la prochaine étape c'est de rembourser ce qu'ils nous ont donné il y a quelques années. Donc, ça veut dire qu'on met aussi en difficulté toutes les collectivités, même les plus petites. Et je pense que ça serait bien que notre EPCI émette peut-être aussi un certain nombre d'éléments pour toutes nos collectivités, les plus petites comme la plus grande, y compris la nôtre, pour éviter d'avoir des remises en cause de ces dotations qui deviennent intolérables et ingérables à l'intérieur de l'ensemble de nos collectivités.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Je vous propose de donner la parole à Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci, Madame la Présidente, Monsieur le Premier Vice-Président, cher Gabriel, comme il a été rappelé sur cette présentation du BP 2025, l'impact, en tout cas, envisagé par l'État est ramené à 1,7 M€, avec 0,9 M€ en dépenses supplémentaires, et une perte de 0,8 M€ en recettes, comme cela a été évoqué.

Je voudrais avoir une remarque sur les dépenses de fonctionnement, notamment du budget principal, avec les quasiment 128 M€ qui progressent avec une marge raisonnable de 1,3 %, alors que les dépenses de personnel, elles, évoluent de 3,6 %.

La contribution au SDIS (service départemental d'incendie et de secours) progresse de 3,9 % et la subvention d'équilibre au budget annexe des transports de 2,5 %.

Ces trois postes budgétaires réunis font quasiment 80 M€, soit quasiment 63 % du budget de fonctionnement. Mathématiquement, cela implique une très forte baisse des autres postes de fonctionnement.

Est-ce que vous pouvez nous dire quels sont les postes qui baissent sur ces dépenses de fonctionnement ? Parce que je n'ai pas réussi à voir très clairement les choses. Ce n'est pas une colle, mais c'est simplement pour avoir les éléments.

Quant aux recettes de fonctionnement, elles sont quasiment stables, Gabriel l'a évoqué. Mais avec cette problématique qui est celle de la fiscalité et sa baisse significative, quasiment de 1,3 %, sachant que 86 millions de la fiscalité représentent près de 60 % des recettes de fonctionnement. Il est vrai que ce gel des montants de la TVA au niveau national que nous pouvons percevoir et qui ont été évoqués dans le cadre de la Loi de Finances peut poser des soucis à terme pour Grand Besançon Métropole.

Maintenant, je voudrais en venir sur l'investissement. Avec 82 M€ au budget principal, les dépenses progressent de 10 M€, soit quasiment 14 % d'augmentation. Et à ces crédits doivent s'ajouter les reports de dépenses de 2024 de 20 M€.

Et là, comme vous l'exprimez dans le cadre de ce rapport, vous parlez d'une accélération des réalisations de projets. Alors, je ne sais pas si tout cela est tenable, mais compte tenu du volume des reports et en tout cas de l'augmentation de ces 10 M€ qui sont prévus au BP 2025, est-ce que la collectivité est en mesure de réaliser ce budget d'investissement, qui est conséquent et que l'on peut saluer, mais avons-nous cette capacité à pouvoir le réaliser sur cette année 2025 ?

Et est-ce que ce n'est pas aussi présager un petit peu de l'avenir ? On le sait, on est en fin de mandat, vous l'avez évoqué tout à l'heure, mais est-ce que ce n'est pas aussi présager de l'avenir, d'autant plus que derrière, on le voit, et j'en arrive à cette remarque, c'est que les inscriptions en recettes d'investissement voient s'envoler l'inscription des emprunts qui passe de 11,1 M€ au BP 2024 à quasiment 24 M€ d'emprunts au BP 2025, soit une augmentation de 109 % ?

Alors, c'est écrit dans le rapport et je voudrais rectifier un petit peu les choses puisque vous dites qu'il y a une augmentation de 1,5 % entre l'emprunt présenté au BP et celui qui a été présenté dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires. Enfin, ce n'est pas tout à fait cela, c'est-à-dire qu'il faut se fier et se référer de BP à BP, et on est bien sur une augmentation de 109 % au niveau des emprunts pour ce budget.

Et puis derrière, je voudrais revenir, on en parlera tout à l'heure, ça ne fait pas de doute, sur le budget annexe des transports qui, lui, voit son fonctionnement progresser de 2,6 % en dépenses et de 1,7 % en recettes. En termes financiers, Gabriel, je ne vais pas te l'apprendre, c'est ce qu'on appelle un peu l'effet ciseau. Aujourd'hui, sur ce budget annexe avec l'augmentation du fonctionnement et aussi une augmentation des dépenses de recettes, ce qui est un petit peu complexe à terme.

Moi, pour ne pas alourdir forcément le propos, avec ces quasiment 33, 34 M€ d'emprunts supplémentaires, avons-nous cette capacité à pouvoir le faire ?

Et je pose tout simplement la question : est-ce le bon moment en fin de mandat de proposer ces augmentations assez conséquentes d'emprunts ? Tu l'as évoqué tout à l'heure aussi, avec l'acquisition par exemple de nouvelles rames au niveau du tram, avons-nous la possibilité sur ces six mois d'honorer tout cela ?

Voilà, ce sont des questions qui se posent et que je me pose dans le cadre de ce BP 2025. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Jean-Marc

M. BOUSSET. - Donc je souhaitais, comme l'a précisé Gabriel BAULIEU, intervenir, en marge, je dirais du budget 2025 suite aux interrogations de Ludovic FAGAUT en Conseil Communautaire du mois de décembre 2024 concernant deux dossiers.

Le premier dossier concernait l'éco-centre d'Ornans. Un chiffre avait été avancé quant au montant de l'investissement. Là, nous avons progressé et je peux vous dire que, après appel d'offres, montant de l'investissement concernant l'éco-centre d'Ornans, 3 214 651,80 € HT. On est loin des 5 millions qui avaient été annoncés, et c'est dans notre prospective budgétaire telle que cela avait été défini.

Le deuxième point était non pas plus important, mais je pense que ça apportera un peu de baume au cœur à Gabriel, suite à sa présentation. C'était la problématique de la récupération de TVA par le SYBERT. La DDFiP suite à ma présentation au Conseil du mois de décembre, suite aux nombreuses réunions qu'on a pu effectuer en échanges avec les services finances du SYBERT et les spécialistes de la TVA de la DDFiP, il nous a été confirmé, la chose suivante : les contributions qui sont versées au

SYBERT par les adhérents, en particulier Grand Besançon Métropole et la DGD ne sont pas imposables à la TVA. Donc, c'est une bonne nouvelle déjà à ce niveau-là.

La deuxième problématique concernait le coefficient de déduction de TVA qui a été appliqué au terme de l'année 2024. Nous appliquions un coefficient de déduction de 14,3 %, et le service de gestion comptable de Besançon voulait qu'on inclue la différence, soit 85,7 %, dans nos contributions demandées aux adhérents, et ce qui, à l'époque, m'avait fait dire que les contributions pourraient augmenter jusqu'à 1,8 M€.

Après, je le répète, de nombreuses réunions, nous avons fait parvenir l'intégralité des factures de l'année 2024 au service de la DDFiP. Ils ont également analysé l'ensemble des immobilisations du SYBERT, et ils ont conclu la chose suivante : appliquer un coefficient de déduction de 14,3 % n'est pas nécessaire.

La conclusion qui est positive pour le SYBERT, c'est que maintenant nous pouvons raisonner en HT, et ça ne va pas arranger, je dirais, les finances de l'État, nous pouvons demander un remboursement de crédit de TVA. Et là donc, à ce jour, mais ça pourra, je pense, peut-être augmenter, mais pas diminuer, nous allons demander un remboursement de 1 712 324 €.

Alors un point important, c'est que ce remboursement de TVA sera de la trésorerie. Ce n'est pas du budgétaire. Après en fin d'année, on verra avec l'ensemble des adhérents du SYBERT ce qu'on pourra faire de ces sommes. Mais bon, c'est une bonne nouvelle. On va pouvoir repartir sur de bonnes bases. Et une chose importante malgré tout, la DDFiP nous dit que l'on part sur ce principe de récupération de TVA à périmètre constant de compétences. Si nous souhaitons, comme c'est le cas dans notre PPIF, nous engager, par exemple, à installer des panneaux photovoltaïques sur le toit du Centre de tri ou ailleurs, il faudra les interroger pour savoir si nous pourrions et si nous pourrions toujours continuer à récupérer cette TVA, ou alors créer un budget annexe.

Les inquiétudes sont levées. C'est une bonne nouvelle.

Je voulais remercier encore une fois les services de la DDFiP d'avoir pris en compte nos interrogations et nos inquiétudes, les services finances du SYBERT pour leur réactivité et le gros travail qu'ils ont pu faire. Le SYBERT reste un syndicat performant. Et puis je suis un homme heureux, comme le dit mon voisin.

Voilà ce que je voulais vous dire pour ces interrogations du mois de décembre 2024.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci beaucoup. C'est très clair en plus. Bravo pour ces réponses qui étaient sollicitées. Merci encore.

D'autres questions sur le budget ? Non, pas d'autres.

M. BAULIEU. - Sur les remarques de Jean-Marc, merci et bonne nouvelle ! Et puis, tu t'interrogeais sur que faire des recettes, je murmurais « Nous avons des idées », mais vous saurez parfaitement faire.

Quelques éléments de réponse aux commentaires qui ont été faits. Sur les remarques de Christophe, il y a un certain nombre de constats. Je vais redire ici ce que j'ai dit en Bureau. Quand il suggère de poursuivre la bagarre sur le budget de 2026, puisqu'il est vrai que la situation des collectivités dépend largement à la fois de la situation de l'État et de la manière dont l'État transfère ces difficultés sur les collectivités d'une manière ou d'une autre. Et il y a eu des discussions un peu acharnées pour 2025. La question, c'est déjà de savoir quid de 2026 ? Et vous le savez, le gouvernement actuellement en place a fait le choix, dit-il, de démarrer rapidement l'élaboration de la Loi de Finances 2026 en fixant un certain nombre de rencontres et de conférences où les instances nationales seront conviées, qu'en ressortira-t-il ? Je n'en sais rien. Ce qui est sûr, je l'ai évoqué tout à l'heure, c'est que l'équation devient de plus en plus compliquée, et que la pression extérieure se fera de plus en plus forte sur l'État français en situation de fragilité, pas favorable dans le cadre des pays européens.

Je vais simplement vous redire ce que j'avais déjà évoqué dans l'instance où je siège en votre nom, je suis au Bureau d'intercommunalités de France. Il y a quelques jours encore j'ai ressorti ma proposition dans l'approche du budget 2026, de dire de demander à l'État de provoquer, qu'on appelle ça une conférence ou une table ronde, qu'importe, au cours de laquelle tout sera mis sur la table et on définira une stratégie de redressement des finances publiques avec les engagements de chacun. À cela, on me répond invariablement « Tu as sans doute raison, mais ce n'est pas réaliste ». Pour l'instant, chacun repart avec l'idée qu'on aura des marchandages, qu'on appelle ça, de tapis ou autre chose, qu'importe, mais c'est un peu ça l'esprit qui, pour l'instant, règne au niveau national. Je pense personnellement qu'un peu plus d'ambition et de volontarisme seraient les bienvenus. Je ne suis pas sûr que ce soit dans l'air du temps. Voilà sur la bagarre.

Mais c'est sûr que la préparation du budget 2026, mon sentiment est que ce sera beaucoup plus compliqué que 2025. Ce sera plus compliqué pour l'État, et ce sera plus compliqué pour les collectivités.

Sur les quelques remarques de Ludovic FAGAUT. Il n'y a pas de mystère sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, l'essentiel je l'ai dit dans mon commentaire tout à l'heure, il y a 1 000 000 de dépenses de moins en matière d'énergie, ça nous donne l'air qui nous permet de compenser l'essentiel de ce à quoi tu as fait référence tout à l'heure.

L'autre question importante, c'est : quid en matière d'investissement ? Donc, j'ai beaucoup insisté sur précisément le niveau d'ambition que nous avons et que vous connaissez. Encore une fois, on l'a davantage détaillé dans le Rapport d'Orientations Budgétaires que dans ce présent rapport, mais vous avez tout ça dans vos tablettes, et puis nous avons le PPI sur lequel nous reviendrons prochainement, qui liste précisément les choses avec, à la fois la répartition des finances, et puis les ressources.

Sur les éléments dont nous disposons de manière fiable, je veux dire simplement que notre budget est sincère. Ce que nous inscrivons est réaliste et réalisable, même si c'est effectivement très ambitieux. Parce que quand on parle de 128 M€ de mesures nouvelles, et des 39 de reste à réaliser, il est vrai que ça n'est pas une paille. Et quand nous disons que de nombreuses autres collectivités souhaiteraient sans doute en faire autant, c'est très juste. Prenons la mesure de ce que nous réussissons à faire dans un contexte difficile et sur un territoire qui n'a pas de ressource spontanée, extraordinaire.

Mais s'agissant du recours à l'emprunt, j'ai envie presque de faire un clin d'œil puisque depuis des années, on a souvent une discussion sur le fait qu'on autofinance nos investissements grâce à la stratégie budgétaire que nous avons eue, à la fois volontariste, ambitieuse et rigoureuse, pour dégager des capacités à autofinancer – suivez mon regard sur le débat qui suivra. Il faut faire feu de tout bois précisément pour ne perdre aucune recette, notamment pas celles qui dépendent de nous, pour précisément, c'est un classique en matière de budget de collectivités, avoir un niveau d'épargne, suffisant pour autofinancer. Cette capitalisation, nous le savions, reprenez le PPI, à une période où nous l'aurons à peu près consommée, nous allons rentrer dans une période de recours à l'emprunt plus important, de manière raisonnable et raisonnée, pas sans incidence bien évidemment, on l'a souvent dit, un emprunt génère des charges d'amortissement. Mais voilà des années que nous n'empruntons pas sur le budget principal. Si vous regardez notre structure de dette, elle ne concerne presque pas le budget principal ; ce sont essentiellement les budgets annexes, particulièrement le budget transport. Budget transport sur lequel nous inscrivons 10 M€ cette année, mais il n'y avait pas d'emprunts, sur 2024. Il est normal, encore une fois, dans notre tableau de marche, que nous abordions une période avec des recours à l'emprunt plus importants encore une fois donc, un certain nombre l'appelaient quasiment de leurs vœux, mais il n'y avait pas urgence tant qu'on pouvait autofinancer. Mais nous en sommes là en termes d'évolution. Donc, c'est précisément l'avoir à l'esprit.

Après, le niveau d'ambition, de réalisation, c'était un peu la deuxième question dans la même. Donc, si vous suivez, et vous le faites, les indicateurs que nous vous transmettons année après année avec notre indicateur cible de 70 % de réalisation à l'année. Vous savez qu'en 2024, nous avons fait un peu plus. Nous souhaitons bien évidemment tenir ce cap qui est, reconnaissons-le, plus évident quand on a de grosses opérations, et on a bien évidemment les opérations, université, qui vont tendre vers leur fin, mais on a l'opération Grande Bibliothèque qui rentre dans le dispositif. Plus nous avons de grosses opérations, plus nous avons la capacité à aller rapidement sur des niveaux élevés dans l'exécution.

Nous sommes raisonnablement confiants sur ses capacités à tenir le rythme avec, je l'ai dit, aux Orientations Budgétaires, donc, je le répète ici, c'est vrai, parce que le terme qui a été utilisé, c'est de dire « Est-ce qu'on présage de l'avenir ? ». Nous ne présageons pas, je ne suis pas sur ce registre-là, mais ce sont les prévisions que nous faisons, et c'est le sens du PPI, précisément, d'avoir un programme d'investissements et de ressources évalué sur cinq ans, et de manière glissante. Bien évidemment, quand nous sommes en 2025, nous engageons les quatre années qui suivent, et ainsi de suite, et il est vrai que j'ai insisté sur ce point. Les années qui viennent sont des années qui ont, par les engagements que nous prenons, des niveaux d'engagement, d'investissements élevés, ce qui est un peu la loi du genre dans toutes collectivités. Je crois avoir dit que les élus passent et la collectivité demeure et nous travaillons pour la collectivité. Et je l'ai dit, je crois, quelque part dans mon propos, avec la responsabilité qui est la nôtre de faire en sorte que la situation de la collectivité sur le plan budgétaire soit saine, bien évidemment, assure le fonctionnement à l'avenir, mais n'exprime pas de relâchement dans l'atteinte des ambitions que nous exprimons dans notre projet de territoire.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je peux aussi ajouter que présager de l'avenir, en réalité, c'est notre projet de territoire qui a justement été notre cap que nous avons tous adopté et c'est parce que nous présageons d'un avenir le plus dynamique possible que nous sommes bien évidemment dans ces investissements qui nécessitent aussi un certain nombre d'emprunts parfois.

Jean-Paul.

M. MICHAUD.- Merci, Madame la Présidente. Je suis un petit peu gêné, pas par rapport à ce qui est inscrit dans le budget auquel j'adhère complètement. D'ailleurs, le travail qui a été fait, comme l'a souligné Gabriel BAULIEU dans le groupe PPI est excellent, et le travail des services et le travail des élus. Par contre, ce qui me gêne un petit peu, c'est aujourd'hui que dans notre Conseil du jour, on a un rapport sur la tarification des transports avec un certain nombre de gratuités qui sont proposées. Ces gratuités peuvent se monter jusqu'à 3,5 M€.

Aujourd'hui, je suis embêté parce que je ne vois pas de financement de ces 3,5 millions s'ils sont adoptés, donc ça me pose problème.

On a parlé du PPI. Que devient le PPI si nous adoptons ces mesures ?

Vraiment, je suis gêné par rapport à cela. Je sais que je ne voterai pas un budget où il y aurait de la gratuité, parce que ce n'est pas dans mes convictions, et c'est parce que c'est complètement dans l'inefficacité.

Je sais que je ne voterai pas une augmentation du VM qui pourrait assurer ce financement. Donc, je suis encore embêté.

Et je suis fortement gêné par rapport à ce que je viens de vous exprimer, et je m'abstiendrai sur ce budget.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Karima ROCHDI.

Mme ROCHDI.- Merci, Madame la Présidente. Lorsque je parcours la partie introductive du projet Budget Primitif 2025 pour Grand Besançon Métropole, j'essaie de me mettre à la place du citoyen. Le projet de territoire est, nous dit-on, articulé autour de quatre axes, je cite : alliances, cohésion, transition, effervescence.

Il serait bon, à l'adresse du grand public, de préciser clairement dans les propos introductifs du rapport vers qui se portent ces alliances, cette cohésion, en quoi consiste cette transition ? Qu'est-ce qui détermine cette effervescence afin que le Grand Bisontin se sente concerné dans son quotidien par l'action du Grand Besançon Métropole ?

Encore une fois, je me mets à la place du citoyen. Si le projet est résolument tourné vers l'investissement, il serait bon de préciser quels sont ses principaux investissements, leur finalité.

Quand on évoque le projet de territoire, il serait utile d'en rappeler les principaux axes, les objectifs poursuivis en lien avec la vie réelle des gens.

L'intercommunalité est trop souvent ressentie comme lointaine par les citoyens alors qu'elle détermine de plus en plus leur quotidien.

La présentation du budget constitue un moment fort de proximité avec les habitants, les élus, les corps intermédiaires. Il serait bon à l'avenir que cet aspect soit pleinement pris en compte. Voilà pour la forme. Sur le fond, on nous rappelle incessamment que le budget 2025 est marqué par les contraintes issues de la récente Loi de Finances. Gel du produit de TVA pour cette année. Hausse de taux de cotisations patronales à la CNRACL. Ces décisions nationales sont à l'origine de plus de 1,7 million de pertes de recettes et de charges nouvelles. C'est la réalité. Il est légitime de relever un certain état de tension sur les finances des collectivités locales. Le problème, c'est que dans le même temps, on va nous soumettre, par exemple, une forte extension de la gratuité des transports publics, ce qui va représenter pour le moins près de 3,5 M€ de manque à gagner. D'un côté, on nous alerte, de l'autre on dépense. N'y a-t-il pas là une forme de contradiction ? D'autant que nous allons examiner un projet d'augmentation du taux de Versement Mobilité dans GBM, ce qui reviendrait à faire financer par les entreprises locales, dont de nombreuses sont des PME, le coût d'une mesure dont les bienfaits restent à prouver. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Alors, sur l'ensemble des questions de gratuité, je vous invite à ce que l'on puisse reporter toutes ces discussions, évidemment, au moment du rapport qui est concerné.

Par ailleurs, un budget c'est quelque chose qui est en permanence retravaillé. La question des tarifications fera l'objet aussi d'une délibération dans le prochain Conseil Communautaire. Nous aurons l'occasion de retravailler sur l'enveloppe et le contenu et la décision que nous aurons prise en cette assemblée dans les temps qui leur seront consacrés.

M. BAULIEU.- Je voudrais simplement revenir sur les remarques de Karima sur le début du rapport pour l'orienter vers le bon document en disant que les termes des quatre axes du projet de territoire gagneraient à être décrits. C'est intéressant de reprendre le Rapport d'Orientations Budgétaires parce que, précisément, dans ce Rapport d'Orientations Budgétaires, tout est dit. Le Rapport d'Orientations Budgétaires fait partie intégrante dans le rapport budgétaire, vous savez très bien de quelle manière

nous le préparons. Reportez-vous les uns les autres à ce rapport qui précisément classifie les actions, nos interventions selon les axes du projet de territoire.

Et également sur la prospective en matière d'investissements, même chose, dans ce Rapport d'Orientations Budgétaires, qui est un peu volumineux. Mais si vous l'avez dans vos tablettes, vous pouvez vous y reporter, vous avez vraiment tous les éléments. Encore une fois, ce n'est pas moi qui tiens la plume, merci aux services, on travaille bien évidemment ensemble, mais je crois que vous avez dans ce document tous les éléments recherchés.

Quant à l'inscription par rapport aux orientations du projet de territoire, je laisse la parole à la spécialiste.

Mme BARTHELET. - Merci beaucoup, Madame la Présidente et Gabriel. Oui, chère Karima, écoute, moi, je suis vraiment heureuse au contraire qu'on se donne ces moyens de présenter un rapport budgétaire au regard, justement, du projet de territoire, parce que justement il me semble que ça montre tout le sens de l'action, tout le sens de ce que l'on fait, qu'on ne se disperse pas, au contraire. Et il me semble que justement ça apporte de la lisibilité pour le citoyen, qu'il puisse retrouver de quelle manière on se saisit du projet de territoire. On a voulu que ce soit quelque chose de concentré sur quatre grands axes faciles à retenir avec actes, tu les as rappelés, je n'y reviens pas. Mais bien évidemment que tout cela est décliné dans différentes actions qui sont, elles, très claires, très faciles à comprendre et sur lesquelles on revient régulièrement puisque je vous ai présenté il y a très peu de temps une évaluation et je reviendrai vers vous en juin pour vous présenter un bilan des actions de la manière la plus transparente possible, qui montrera comment chaque action a pu évoluer ou pas.

Et aussi dans les actes, c'est vrai. Mais par exemple, si on reprend « Alliances » qui est peut-être une des plus difficiles parce qu'on doit travailler. On n'est pas sur une île et qu'on doit nouer des contacts pour faire avancer des projets. C'est des fois là qu'on a le plus de difficulté, on le dira aussi.

Pour nous, enfin, moi, il me semble qu'on a voulu que ce projet de territoire ne soit pas un grand document difficile à comprendre, et au contraire qu'il soit ramassé en quelques pages. Les évaluations ont été faites dans ce sens-là aussi avec des chiffres clés, avec une analyse sur la progression acte par acte, opération par opération, pour vous donner, à vous tous ici, conseillers communautaires, mais aussi aux Grand Bisontins et tous nos partenaires, la lisibilité sur ce qu'on fait.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Et d'ailleurs avec Catherine nous organisons tous les ans les Assises communautaires qui permettent d'animer justement ce projet de territoire qui, cette année, aura comme les autres années, lieu à l'automne.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je n'en vois pas.

Sur la question du fonctionnement, je tiens à rappeler que, entre autres, nous avons fait un choix que nous assumons pleinement, celui par exemple, de l'évolution des régimes indemnitaires. En fait, il a été souhaité de faire du revenu des agents une priorité parce qu'avec le maintien de l'enveloppe budgétaire de la prime exceptionnelle, comme on l'a déjà expliqué, celle de décembre 2023, avec aussi le travail qui a été réalisé avec les organisations syndicales, qui a abouti au protocole d'accord que nous avons signé le 4 juin dernier, et pour atteindre quels objectifs ? Répondre au phénomène général de tassement des salaires, mais également à la perte d'attractivité des métiers de la fonction publique. Je le rappelle, tout cela ne bouge pas depuis maintenant de très nombreuses années et nous avons décidé de prendre en considération la situation de nos agents. Améliorer les salaires des agents en touchant les plus bas revenus de nos collectivités, soutenir leur pouvoir d'achat, c'est le plus possible ; réduire les écarts de régime indemnitaire était aussi une volonté, une orientation entre les métiers et les filières.

En réalité, une part concerne une question de justice et d'équité, de justice sociale et d'équité. Et nous avons à cœur de réduire les inégalités salariales, notamment entre les différentes filières, je le répète. Alors, on l'a mis en œuvre après la signature du protocole d'accord syndical de juin dernier. Les régimes indemnitaires des agents de catégorie C ont pu être réévalués et les indemnités de fonction, de sujétion et d'expertise des filières les moins favorisées ont été alignées sur la filière administrative.

Nous avons commencé ce chantier par les catégories d'emplois B et C, notamment au regard de l'inflation importante que nous avons, qu'ils ont, subie.

Dès juillet 2024, c'est plus de 2 400 agents qui bénéficient d'une augmentation entre 850 et 950 € par an pour les personnels de catégorie C.

Le 10 avril 2025, aujourd'hui, il s'agit de la dernière étape – on le verra tout à l'heure – d'harmonisation des montants d'IFSE, cette fois pour les cadres d'emplois de catégorie A. Des mesures nécessaires pour marquer notre considération à l'égard des agents et valoriser leur engagement au quotidien pour un service public de qualité, et je suis sûre que vous êtes tous d'accord pour le dire et l'affirmer.

Donc, ce sont des ajustements qui sont également proposés pour les cas d'intérim d'un directeur ou d'un chef de service, par exemple, et la liste des métiers bénéficiant de l'indemnité de pénibilité qui est actualisée pour tenir compte des recalibrages en B de certains emplois.

Donc, on le reverra tout à l'heure, mais je tenais, puisqu'il est posé la question de la légitimité à voir ces coûts de fonctionnement augmenter, il me semblait nécessaire de rappeler que nous sommes là avec des services publics toujours plus importants. Non seulement on entend ce que disait tout à l'heure Christophe LIME que nous avons de moins en moins d'autonomie, mais que nous avons aussi de plus en plus de transferts de services qui incombent à l'intercommunalité ou aux communes. Je tiens à le rappeler.

Donc, au global, c'est 3,2 M€ qui sont dédiés aux mesures salariales visant à soutenir le pouvoir d'achat des agents de Grand Besançon Métropole depuis juin 2020, et nous en sommes fiers. Vous y avez tous contribué et je vous en remercie. Voilà, je tenais à le dire. Si vous souhaitez des détails, je vous les apporterai sans difficulté.

Je pense que nous avons, de cette façon, apporté un certain nombre de réponses.

Je vous propose de soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ? Oui, plusieurs. Je vous propose d'utiliser la zappette plutôt que de compter trois fois.

Alors, est-ce que ça démarre ?

Bien, je vais juste profiter de ce temps-là, pour remercier encore une fois, bien sûr. Coline VIEILLE-MARCHISET et Florian GÉRARD pour nous accompagner dans cette transcription qui nous est précieuse. Merci à vous.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 22 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le Budget Primitif 2025, budget principal et budgets annexes, par chapitre conformément aux balances ci-annexées, aux annexes 1 à 5 et aux documents comptables joints et de reprendre les résultats de l'exercice précédent pour les Budgets annexes Transports, Déchets, Zone du Noret, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Eau, Assainissement, et Chauffage Urbain ;
- autorise Madame la Présidente à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits du chapitre des charges de personnel) et ce, dans la limite maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;
- confirme au titre de l'exercice 2025 la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement du budget principal ;
- autorise Madame la Présidente ou son représentant à solliciter les subventions pour le Conservatoire à Rayonnement Régional auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté (510 K€), de l'Etat-DRAC (140 K€), et du Département du Doubs (40 K€) ;
- attribue les subventions détaillées en annexe B8 du document comptable pour les bénéficiaires nommément désignés, dans les conditions prévues à l'article 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 98

Contre : 0

Abstentions : 22

Conseiller intéressé : 0

6. Révision des Autorisations de Programme (AP), Autorisations d'Engagement (AE) et Crédits de Paiements (CP)

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est la révision des autorisations des programmes, les AP/CP, etc. Je ne sais pas si tu veux donner quelques éléments. Je te propose d'en faire les commentaires.

M. BAULIEU.- Sur le rapport 6, je voudrais attirer votre attention sur le résumé.

Vous savez qu'en matière d'AP/CP, nous pouvons réexaminer ces documents budgétaires, extra budgétaires, mais à portée budgétaire à chaque séance à caractère budgétaire, soit lorsqu'on vote un budget une Décision Modificative ou un compte administratif. D'où, bien évidemment l'intérêt de les ajuster, lors du vote du Budget Primitif. Vous avez remarqué que nous avons toute une série d'AP/CP

qui ne sont pas modifiés en termes de niveau, d'autorisations de programme, mais simplement avec un lissage des crédits de paiement ; ça concerne une première série que vous avez sur la page 793.

Vous avez ensuite l'AP/CP Grande Bibliothèque qui fait l'objet d'ajustements au niveau du programme en dépenses et en recettes sans modification globale du montant net.

Et puis vous avez les autorisations de programme, NPNRU 2016-2024 et Matériels roulants, c'est le budget annexe transport. Bien évidemment, sur le budget annexe transport, vous l'aurez compris, qui connaissent pour leur part une variation de leur montant global, vous pouvez vous y reporter, mais j'attire votre attention.

Et puis enfin, nous avons la création d'une nouvelle autorisation de programme pour le nouveau dispositif d'Aides à la Pierre 2025-2030 – je crois qu'il doit être à 20 millions en recettes et en dépenses – mais c'est une nouvelle AP/CP, c'est bien ça, c'est bien. 20 M€.

Toute une série, que des crédits de paiement ajustés, et ajustements des crédits, mais sans variation du montant net pour la Grande Bibliothèque, augmentation sur NPNRU et Matériels roulants et création d'une nouvelle AP en matière d'Aides à la Pierre.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Très bien. Je vous propose de soumettre au vote ce rapport n° 6.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- **La révision des autorisations de programme et leurs découpages en crédits de paiement concernant :**
 - AP-AE/CP « Marnières »,
 - AP/CP « Aides à la pierre » (ancien dispositif),
 - AP/CP « Habitat 2013-2021 »,
 - AP/CP « PLH 2024-2029 »,
 - AP/CP « Schéma Départemental des Gens du Voyage 2021-2026 »,
 - AP/CP « Campus »,
 - AP/CP « Grande Bibliothèque »,
 - AP/CP « NPNRU 2016-2024 »,
 - AP/CP « Matériels roulants » (budget annexe Transports),
- **La création de l'AP/CP « Aides à la pierre 2025-2030 ».**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7. Vote des taux de fiscalité 2025

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je vous propose maintenant le rapport n° 7.

M. BAULIEU. - Sur les taux de fiscalité, je ne vais pas me répéter. Il y a un ajustement pour le porter au niveau de la moyenne nationale pour la CFE le restaurant, et la reconduction des taux antérieurs.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Très bien. Alors je vais le faire voter.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la fixation des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025:

- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,63 %,**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,54 %,**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,17 %,**
- **Cotisation Foncière des Entreprises : 26,86 %.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

8. Bilan de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il est question de prendre acte pour le rapport n° 8.

Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y a pas de commentaires ? Tu ne veux pas te faire de commentaire particulier.

M. BAULIEU.- Non.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Donc, nous considérons que nous avons bien pris acte. Merci.

Le Conseil de Communauté prend acte du bilan des travaux 2024 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

9. Actualisation de la liste des emplois permanents suite à la Commission Annuelle Prospective des Emplois (CAPE) 2025

Mme LA PRÉSIDENTE.- La question justement des emplois permanents.

M. BAULIEU.- Quelques mots de présentation puisque sous cette actualisation de la liste des emplois permanents, il y a des propositions de créations d'emploi sur ce rapport qui concerne le budget principal, nous reviendrons dans une séance prochaine sur les questions intéressant les budgets annexes.

Donc, nous avons tout d'abord trois créations et un recalibrage qui n'ont pas d'impact budgétaire, étant financés, au Pôle de ressources humaines, au Pôle développement, Pôle Gestion et Pôle Culture.

Et nous avons quatre créations et un recalibrage qui ont un impact budgétaire de 233 000 € en année pleine au Pôle développement, un emploi d'attaché, chef du service commerce ; Pôle transition écologique, aménagement du territoire et de l'espace public, création d'un emploi d'adjoint administratif en médiateur voirie au département des mobilités et création d'un emploi d'ingénieur, hydrogéologue. Sur ces postes-là, je pense que l'intitulé vous montre l'utilité, par les temps qui courent de ces postes. Le Pôle culture, création d'un emploi d'attaché à la direction Action culturelle et Pôle Direction générale Pilotage, recalibrage d'un emploi d'adjoint administratif en emploi de rédacteur au service des Relations Élus – au service Relu dit-on dans les couloirs.

On attire votre attention dans ce rapport sur une décision prise par le Bureau, par délégation, sur la création de trois contrats de projet qui ont vocation à intervenir : un contrat de projet sur la mission d'économie circulaire, un contrat de projet sur les circuits alimentaires de proximité, un contrat de projet pour initier la démarche de médiation dans le cadre des travaux de l'espace public. Ces trois contrats de projet sont juridiquement décidés par le Bureau. C'est une information que je fais. Par contre, il doit y avoir délibération sur ce qui précède.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de question, je sou mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.

M. BAULIEU.- Vous aurez noté que nous sommes à 1 521 emplois ouverts à Grand Besançon Métropole.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Adopte la création nette de 3 emplois d'attaché, de 1 emploi d'ingénieur, de 1 emploi de rédacteur, de 3 emplois de technicien, d'1 emploi d'adjoint administratif au sein des services de la Communauté Urbaine de grand Besançon Métropole,
- Adopte la suppression d'1 emploi d'adjoint technique et d'1 emploi d'adjoint administratif au sein de la Communauté urbaine de Grand Besançon Métropole,
- Adopte l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte des créations et des recalibrages intervenant sur le budget principal,
- Autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10. Evolution des régimes indemnitaires

Mme LA PRÉSIDENTE.- Comme je vous le disais tout à l'heure, l'évolution des régimes indemnitaires, je vous en ai donné les éléments.

M. BAULIEU.- Je crois que tout a été dit tout à l'heure. C'est la dernière tranche, si je peux m'exprimer ainsi, de cette actualisation, majoration, donc réajustement, rapprochement, des situations différentes concernant les catégories A. Vous avez après tous les tableaux détaillés, etc., mais je pense que tu as dit l'essentiel tout à l'heure.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je sou mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Bien, merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- Les montants de référence proposés pour l'attribution de l'IFSE ainsi que les critères de modulation individuelle ;
- L'évolution de l'IFSE de sujétion d'intérim ;
- L'actualisation des métiers ouvrant droit à l'IFSE de sujétion liée à la pénibilité.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

11. Prestation de pré-collecte, collecte, transport et traitement des déchets des services communautaires de Grand Besançon Métropole et des services municipaux de la ville de Besançon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 11 concerne la pré-collecte et le traitement de déchets. Est-ce qu'il y a des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Non. Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement de la procédure de passation de l'accord-cadre,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les lots n°3, n°4 et n°6 de l'accord-cadre avec les attributaires retenus.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

12. Location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE) au bénéfice des agents – proposition de tarification

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ensuite, le rapport n° 12.

M. BAULIEU.- Deux mots de présentation sur ce rapport « Location longue durée de vélos à assistance électrique au bénéfice des agents – proposition de tarification ». C'est la mise en œuvre d'un dispositif que nous avons acté formellement, par ouverture de crédits, reconduit l'année dernière, et le dispositif a été travaillé en interne. Ce sont les modalités de mise en œuvre qui sont proposées, là, en rapport. C'est un élément, bien évidemment qui complète notre dispositif d'aide au déplacement de nos agents, pour essayer, autant que faire se peut, de favoriser les déplacements décarbonés, y compris le covoiturage, le vélo. Il est vrai qu'on ne fait pas grand-chose pour la marche, mais la marche est importante. Il y a toute une série déjà de mesures que nous avons prises au fil des années, et nous ajoutons ce dispositif-là, un peu singulier, avec la location de vélo à assistance électrique, mais ayant

une vocation à être employé à la fois au plan professionnel et au plan personnel, sur des locations longue durée, à l'année.

Ce dispositif ayant un caractère social, on doit délibérer puisqu'on avait donné délégation sur ces actions-là au COS, mais là on va la gérer en direct.

Et puis vous avez dans le rapport les indications relatives aux modalités, aux tarifs, à la durée, éventuellement, non pas les pénalités mais les indemnisations en cas de dégradations, etc., et puis les modalités également d'attribution quant aux priorités, notamment s'il y a beaucoup de candidats. Vous avez les critères de sélection qui sont indiqués.

Peut-être que Marie-Jeanne sait combien de vélos, on a pu... Elle me dit « non » du regard.

Nous avons ouvert 200 000 €, donc on doit être aux environs de 70, 80, 90 vélos, potentiellement. On saura quand on aura dépouillé, analysé et attribué le marché. C'est un ordre de grandeur. Mais le mot de la fin, on le saura peut-être un peu plus tard (80).

Voilà, je crois avoir dit l'essentiel, mais tous les détails, vous les avez bien évidemment dans le rapport.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je sou mets au vote.

Est-ce qu'il y a contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve les modalités d'organisation et sur la tarification proposée pour ce service de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE) à destination des agents des 3 collectivités ;
- approuve les conditions générales de location d'un VAE Libre à vélo, jointes en annexe ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à mettre en œuvre cette prestation au titre de l'action sociale.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

13. Conseil de Développement Participatif : Bilan 2024 et projets 2025

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ensuite, prendre acte du rapport n° 13 concernant le Conseil de Développement Participatif.

Est-ce qu'il y a des questions

Catherine, pardon.

Mme BARTHELET.- Ce n'est pas une question, juste une observation. Mais il est vrai qu'on sait qu'il est difficile de recruter. On connaît les difficultés pour avoir des membres actifs qui durent, etc., mais je pense qu'une des pistes, il faudrait qu'on se propose de les recevoir régulièrement et pourquoi pas de les accueillir en Conférence des maires par exemple, ou en Conseil Communautaire ou en Bureaux-Débats. Je ne sais pas quel est le format le plus adapté, mais quand ils ont un travail qui est effectué, qu'il soit davantage valorisés auprès des élus, c'est peut-être quelque chose qui manque. On avait un petit peu ces habitudes sur le mandat précédent, il me semble, qu'on a perdu. Je pense que ça pourrait être bien. J'y ai repensé, j'ai oublié de le dire en Bureau, mais je pense que ce serait une bonne piste pour valoriser leur travail et puis peut-être les impliquer et impliquer d'autres personnes pour qu'ils voient qu'on en tient compte justement. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Olivier GRIMAITRE.

M. GRIMAITRE.- Oui, le CDP sera au Conseil Communautaire, de mémoire, du 22 mai, je crois, le prochain, dans le cadre de la présentation des structures associées. Après, ils peuvent tout à fait venir en amont ou par la suite en Bureau faire part de leurs travaux passés et à venir. Mais en tout cas, ils doivent être en Conseil Communautaire le 22 mai.

Mme LA PRÉSIDENTE.- En fait, ils rentreront mais pas dans les exécutifs. Je pense qu'ils peuvent intervenir en commission parce qu'il me semble qu'ils étaient intervenus en commission ou en Bureau.

En tout cas, voilà, il y a des choses qui peuvent se faire, mais je me rappelle très bien qu'ils étaient intervenus pour faire leur bilan en commission. On peut le faire aussi aux Assises communautaires. Bien sûr.

Je vous propose de considérer que nous avons bien pris acte de ce Conseil.

Le Conseil de Communauté prend acte du bilan des travaux du Conseil de Développement Participatif pour l'année 2024 et du programme de travail pour l'année 2025.

14. Aménagement d'une aire de très grand passage à Chemaudin-et-Vaux – Déclaration de projet portant sur l'intérêt général du projet

Mme LA PRÉSIDENTE.- Maintenant, le rapport n° 14 qui concerne l'aménagement d'une aire de très grand passage à Chemaudin-et-Vaux.
Benoît CYPRIANI.

M. CYPRIANI.- Pour reprendre une expression à la mode, ce rapport, en tant qu'écologistes, nous a troublé. Il nous a troublé parce qu'il a des conséquences environnementales importantes. Sans vouloir reprendre l'ensemble des problématiques qui ont été soulevées par le commissaire enquêteur, on note qu'il y aura des terrassements importants parce que ce terrain est non seulement sur un terrain agricole, de 5,7 hectares, mais en plus très vallonné, ce qui nécessitera des mouvements de terrain importants. L'emprise du terrain est contiguë à une doline qu'il n'est pas certain de pouvoir toujours protéger, puisque des risques de glissements de terrain sont reconnus. Une doline est fragile par définition, et on connaît son importance dans les échanges entre l'extérieur et l'intérieur en ce qui concerne les eaux pluviales.

Une zone humide va être détruite et ça ne peut pas être évité. Cela avait bien été indiqué dans le rapport et la collectivité le reconnaît, et elle promet des compensations par ailleurs.

C'est proche de l'habitat d'espèces protégées et le coût financier est loin d'être négligeable, autour de 5 M€, au 8 octobre 2024, dont 18 % rien que pour le giratoire. Rien qui ne nous convient parfaitement. Nous considérons que la zone de Marchaux-Chaudefontaine aurait été tout de même plus adaptée puisque ça aurait coûté apparemment moitié moins, mais nous l'avons bien compris, il faut privilégier l'usage économique de cette zone.

L'accueil des gens du voyage, on en est bien conscient, est une obligation légale et morale et il est essentiel de leur offrir des conditions convenables. C'est un besoin réel, notamment pour les enfants, mais pas que. Et pour cette raison, nous voterons pour ce projet qui n'a que trop longtemps duré malgré les réserves énoncées.

Concluons en rappelant que l'accueil des gens du voyage doit être partagé sur la totalité de notre territoire ; que la création de cette aire n'enlève ni l'obligation de création d'aires permanentes d'accueil ni celle de terrains familiaux. C'est une vision intercommunale que nous devons impérativement développer à ce sujet.

Notons que la Ville de Besançon, de son côté, a fait sa part par la création récente de terrains familiaux. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Oui.

M. LEGAIN.- Merci, Madame la Présidente. Je partage...

M. BLAISON.- Je pense que j'avais une présentation à faire.

M. LEGAIN.- Ce n'est pas indiqué au rapport.

M. BLAISON.- Mieux vaut faire la présentation et après répondre aux questions.

Mme LA PRÉSIDENTE.- On est d'accord. René, excuse-moi.

M. BLAISON.- À moins que vous ne vouliez pas de présentation ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bien sûr que si on veut une présentation, il faut savoir de quoi on parle. Bien sûr.

M. BLAISON.- Je suis un démocrate. Là-dessus, il n'y a pas de problème.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tu as raison.

M. BLAISON.- Certaines choses qui ont été dites déjà que je vais peut-être répéter, quelquefois il est nécessaire de répéter. Je vais vous parler d'un projet ou plutôt d'une obligation faite à GBM de créer une aire de grand passage.

Rappel du contexte et de l'historique : depuis 2002, Grand Besançon Métropole est compétent pour la création, vous voyez la diapo représentant le lieu, l'aménagement et la gestion des aires d'accueil pour les gens du voyage.

Le Schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage prescrit l'implantation d'une aire de grand passage sur Chemaudin-et-Vaux et Champagny.

Le projet d'aire de grand passage de Chemaudin-et-Vaux a été acté par délibération en Conseil Communautaire des 24 mai 2018 et 16 décembre 2021.

Les recherches de solutions foncières, d'ailleurs, il faut le noter, datent de 2015.

Les aires de grand passage sont destinées à répondre aux besoins de déplacement des gens du voyage en grands groupes à l'occasion des rassemblements traditionnels ou occasionnels. Elle doit permettre l'accueil simultané et temporaire de 200 caravanes en période de grand passage du 1^{er} avril au 30 septembre.

L'équipement prévoit également un emplacement pour une partie délestage, offrant la possibilité d'accueillir tout au long de l'année, et de manière temporaire, des stationnements de groupes de passage.

Le projet répond à des besoins identifiés sur le territoire et à des obligations légales. Il est prévu des aménagements, d'ailleurs, sommaires à ce niveau-là.

Pour accéder à l'aire, il est prévu la création d'une voie d'accès dédiée depuis la RD67, ainsi que l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD67 et de la RD233 (vous les voyez à l'écran), entre Mazerolles-le-Salin et Champagny pour sécuriser les arrivées et les départs. C'est une obligation qui nous est faite, on ne peut pas l'éviter.

Procédures en cours actuellement : le Grand Besançon Métropole a engagé une procédure de déclaration d'utilité publique nécessaire à la réalisation du projet. En effet, deux parcelles qui se trouvent dans le périmètre du projet ne peuvent être acquises à l'amiable en raison de successions non réglées.

Il est ainsi nécessaire de recourir à l'expropriation, l'aire de grand passage étant reconnue comme un projet d'intérêt général. De plus, les plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes de Chemaudin-et-Vaux et Champagny doivent être mis en compatibilité pour permettre l'aménagement de l'aire et du giratoire.

Une enquête publique a été menée pour recueillir les avis du public sur le projet. Elle s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 22 novembre, avec 19 observations déposées. Il y a eu un certain nombre de personnes qui se sont connectées sur le site, mais par contre on n'a eu que 19 observations, ce qui est très peu par rapport au nombre de personnes qui ont consulté. Ces 19 observations, il faut le noter, sont toutes défavorables au projet, principalement en raison de sentiment d'insécurité, du coût élevé et de l'impact environnemental, comme l'a souligné M. CYPRIANI.

Conclusions du commissaire enquêteur : le commissaire enquêteur a reconnu la nécessité d'une aire de grand passage, mais a émis un avis défavorable aux motifs suivants :

Des coûts élevés avec risque de dépassement, des impacts environnementaux et des nuisances potentielles. La recherche d'une solution alternative n'a pas été suffisante, estime-t-il.

L'existence d'une solution alternative moins coûteuse et ayant moins d'impact qu'il identifie, lui, à Marchaux-Chaudefontaine.

Pour conclure, il a proposé l'aménagement de l'aire existante de Marchaux-Chaudefontaine comme solution alternative.

Il a été répondu à ses remarques, notamment sur les coûts qui paraissent justifiés en raison de la topographie du terrain, des aménagements routiers qui sont nécessaires et indispensables, des aménagements liés à la sécurité, de l'inflation dans le secteur des travaux.

Aux niveaux environnementaux, le projet a été élaboré selon la méthode Éviter-Réduire-Compenser et des mesures détaillées ont été validées par les partenaires.

Sur les nuisances potentielles, des dispositifs qui ont été demandés, notamment au cours des COPIL qui ont eu lieu, des merlons végétalisés, des enrochements, sont prévus pour sécuriser l'aire, empêchant tout passage non autorisé vers les zones environnantes.

Sur la recherche insuffisante de solutions alternatives, GBM estime que les solutions alternatives ont été suffisamment étudiées. Mes prédécesseurs ont fait d'énormes recherches depuis 2015 et une seule proposition a été retenue à ce jour.

Sur l'existence d'une solution alternative à Marchaux-Chaufontaine, malheureusement, le site, bien qu'il soit occupé provisoirement pour l'instant, fait l'objet d'une création d'une ZAE très importante pour GBM.

En conclusion, le projet d'aire de grand passage est indispensable pour répondre aux obligations légales et aux besoins des gens du voyage. Malgré les défis, il s'inscrit dans une démarche d'intérêt général. L'aménagement retenu a suscité, compte tenu de sa nature et de son positionnement, la recherche d'un équilibre entre tous les critères et enjeux identifiés.

Le commissaire enquêteur ayant donné un avis négatif, c'est au préfet de décider, « stop » ou « encore ».

Pour autant, si GBM veut poursuivre le projet, le Conseil Communautaire doit réitérer, donc ce jour, sa demande de DUP auprès du préfet par une délibération motivée.

Ainsi, il vous est proposé aujourd'hui de réitérer la demande de déclaration d'utilité publique du projet et d'approuver la mise en compatibilité des PLU concernés.

Un point également : il faut savoir que si le préfet donne un avis favorable, des recours contentieux seront peut-être présents, ce qui nécessitera des délais supplémentaires. Mais aujourd'hui, pour ces éléments-là, on ne peut rien ignorer et peut-être rester ouvert à d'autres solutions si elles se présentent. Voilà ce que j'avais à dire.

Maintenant, s'il y a des questions, n'hésitez pas, mais il y en a apparemment.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Oui, merci René.

Je voudrais juste signaler, par rapport à ce que tu viens de dire, que ce qui nous a tous surpris de la part du commissaire enquêteur, c'est de dire qu'il n'y avait pas eu de recherche d'alternatives, ce n'est pas comme si ça faisait dix ans... Enfin, je ne sais même pas, c'est au moins dix ans qu'il y a un travail qui se fait. Et ça, c'est quelque chose qui est particulièrement difficile à entendre. Bon, il a toute liberté de penser comme il l'a écrit, mais en attendant, c'est quelque chose qui est difficile à entendre parce que l'ensemble de l'intercommunalité a travaillé sur ce projet, sur cette obligation depuis maintenant de fort nombreuses années. Et, René a repris le dossier là où il avait été laissé à la fin du mandat, je tiens à le souligner, et même en reposant les questions, parce que, comme dans d'autres dossiers, il est des fois bien nécessaire de reposer les questions.

Dans ce cas d'aire de grand passage, il faut reconnaître que, dans tous les cas, quel que soit l'endroit où nous l'aurions proposé, ce serait évidemment dans des endroits qui seraient du domaine du milieu naturel ou des terres agricoles, parce qu'on ne sait pas encore faire des implantations hors sol. Et il est vrai que là, il y a cette question.

Après, la question de l'implantation, elle a été choisie aussi, et proposée aussi. Je tiens à dire que c'est quelque chose qui a été proposé, envisagé et travaillé suite à des décisions qui ont été prises, c'est pour ça que c'est très étonnant que nous nous trouvions face à ce type de commentaires du commissaire enquêteur. Mais bon, c'est son choix. Je t'en prie.

M. LEGAIN. - Merci, Madame la Présidente. J'allais juste dire en début de la précédente intervention que mes propos pourraient être proches de ceux de M. CYPRIANI, simplement pas sur la conclusion. Ceci étant, il aurait été sain qu'il y ait eu la même émulation sur la question de l'aire de très grand passage que sur la question des transports en commun ces derniers jours. Force est de constater que l'intérêt pour ce rapport n'est pas le même. Trois communes se sentent bien seules.

Il est rappelé dans le rapport la genèse de ce projet et l'implication dès l'origine des communes de Vaux-les-Prés, Champvans-les-Moulins et Champagny. Aujourd'hui, la donne a changé. Ces mêmes communes, ou presque, suite à la fusion de Chemaudin-et-Vaux, ont chacune rédigé dans l'enquête publique un avis défavorable au projet.

Ce soir, je vous invite à conforter l'avis du commissaire enquêteur. Pourquoi peut-on artificialiser 5 hectares de terres agricoles sans que cela ne soulève plus de débats dans notre enceinte ? Je me rappelle ici les mêmes discussions, nombreuses, concernant la question des terres agricoles et de leur sauvegarde. La qualité de ces terres n'est pas moindre que celle de Pirey ou des autres ZAE. Certes, dans le cas d'une aire de très grand passage, le zonage n'est pas modifié et demeurera en zone naturelle ; c'est assez fort, mais c'est la législation.

Je précise que l'implantation retenue est en dévers et sera fortement terrassée dans une zone où la présence d'espèces protégées n'a pas été un blocage. Nous l'avions rapidement évoqué lors de notre précédent Conseil Communautaire. Le commissaire enquêteur rappelle que le projet se situe à proximité d'une doline et qu'il présente un aléa de glissement fort, ce qui pourrait présenter un risque. Une des demandes des communes était la création de l'aire d'accueil temporaire pour les groupes qui s'installent dans telle ou telle impasse d'une zone ou de GBM. Elle est bien prévue au projet – quoique n'apparaissant pas sur la diapo n° 3 qui était à l'écran tout à l'heure –, mais il nous a été annoncé lors du dernier COPIL que cette partie de l'aire ne pourrait pas être ouverte aux périodes d'accueil des grands groupes en raison d'une incompatibilité de cohabitation. C'était une condition *sine qua non* émise à l'époque par Bernard GAVIGNET pour s'assurer que la zone de l'échange soit libre de tout groupe de caravanes. Ceci alors que le rapport qui nous est soumis ce soir précise que le coût de l'opération n'est pas excessif eu égard à la double vocation que porte le projet (Grand passage et délestage), le rapport ne fait nullement état de cette impossible ouverture concomitante.

Le Schéma départemental qui prescrivait une aire de grand passage de 200 places arrive à échéance sans que le projet soit concrétisé. Que préconisera le prochain schéma ? Serons-nous correctement dimensionnés ? On parle de mise en conformité avec un schéma qui est en bout de course.

Sur la question budgétaire, lire que le coût de l'opération n'est pas excessif au regard des avantages qu'il comporte est surprenant. Nous parlons d'un investissement de 5 M€ pour 29 jours d'occupation par an. C'est ce qui était le cas l'an dernier à Marchaux. Certes, ce budget comporte des éléments routiers de sécurité, mais les communes du secteur n'accepteront pas tout pour avoir un rond-point à l'intersection des RD67 et 233.

Pour toutes ces raisons, et d'autres qui figurent dans le rapport du commissaire enquêteur, pour être en cohérence avec le mandat du Conseil Municipal de Champagny, je voterai contre ce rapport, précisant que ce vote n'est pas un vote d'opportunité en vue de 2026. Déjà en 2021, j'avais voté contre le projet tel qu'il avait évolué, aboutissant à l'implantation évoquée ce soir. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- D'autres interventions ?

M. BLAISON.- Juste une petite précision, le coût est de 4 200 000 HT, on récupère bien la TVA.

M. DERIOT.- Merci Madame la Présidente. Je voudrais préciser les choses, faire un petit résumé : 5 M€, 800 000 € pour un rond-point – 800 000 € pour un rond-point. Je voudrais rappeler qu'il s'agit de l'argent public et qu'on nous demande tous les jours d'économiser.

Si je résume la situation, un coût très élevé du projet, une consommation d'espaces agricoles, un terrain en pente, comme l'a dit mon collègue, ce qui est un comble pour des caravanes ; la proximité d'une doline et des glissements ; un avis défavorable du commissaire enquêteur qui estime que les variantes du projet n'ont pas été suffisamment évoluées. On ne sait même pas, on ne sait même pas si les gens du voyage vont l'utiliser. J'ai l'habitude de les fréquenter. Je peux vous en parler ! J'ai eu 300 caravanes en 2023, pour peut-être 15 jours d'utilisation voire moins, ça fait cher la caravane. Je pense qu'il y a d'autres lieux qu'on devrait utiliser. Alors je sais, quand je dis ça, les maires mettent leur tête sous la table en se disant : « Pourvu que ça ne tombe pas sur ma pomme ». Je vous parle franchement. Je pense que cette terre n'est pas au bon endroit. Je ne suis pas contre les gens du voyage, mais je suis contre le fait de dépenser 5 M€, 800 000 € pour un rond-point. Moi, quand je vais rentrer dans ma commune et on va me demander « Qu'est-ce que tu as voté hier ? », « Qu'est-ce que vous avez voté hier ? », je vais dire que j'ai voté 5 M€ pour une aire de grand passage et 800 000 € pour un rond-point. Je ne vous dis pas les quolibets parce qu'il faut penser aux citoyens. C'est de l'argent public, c'est de l'argent public. Et pour moi, là, c'est de l'argent jeté par la fenêtre. Je sais, c'est difficile, mais il faut trouver un autre endroit. Pour moi, c'est la solution. Et c'est peut-être aussi une solution départementale, donc je voterai contre. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Gilbert.

M. GAVIGNET.- Merci, Madame la Présidente. J'ai validé en 2018 le site qui a été fait par le Maire de Vaux-les-Prés, Bernard GAVIGNET à l'époque. Terrain qu'il a proposé au Grand Besançon pour réaliser cette aire de très grand passage.

Je confirme que l'emplacement géographique est judicieux, mais la topographie de cette parcelle oblige à des mouvements importants de terre pour réaliser des plateformes accueillantes, et qui plus est des aménagements de sécurité par rapport à la RD67 sont indispensables pour éviter le tourne-à-gauche,

et qu'on coupe la route. Ces aménagements contribuent largement à l'augmentation des coûts de cette aire. Alors je dirais géographiquement oui, topographiquement et sécuritairement non.

Et je rappelle le coût de ce projet : 4,2 M€ hors taxe – alors qu'on parlait en 2022 de 2 M€ hors taxe – pour aménager 5 hectares, c'est-à-dire 84 € par mètre carré, plus cher que pour viabiliser du terrain à bâtir et qui ne servira, comme l'a déjà dit le Maire précédent, que 2 à 3 mois par an.

Je rappelle aussi que les eaux usées du lave-linge, et les eaux de vaisselle ne sont pas récupérées. Elles s'écoulent directement sur le terrain, avec la proximité d'une doline qui abrite le fameux batracien, le crapaud sonneur à ventre jaune.

Et quant à l'aire de délestage, qui était une condition *sine qua non* de l'ancien maire de Vaux-les-Prés pour accepter le site de cette aire de très grand passage, qui avait été exigé aussi par les deux autres maires de Champvans et de Champagny, et connaissant la mentalité de ces groupes locaux, je suis convaincu que ces gens du voyage continueront leurs stationnements illicites. D'ailleurs, ils ne s'entendent pas entre communautés, ils n'iront jamais sur cette aire de délestage, et que nous aurons toujours les procédures d'expulsion à mettre en place, à gérer la problématique des ordures ménagères qui restent à la charge de la commune.

Et je vous rappelle aussi pour mémoire que notre dernière demande d'expulsion a demandé un mois et demi pour aboutir. Et quand je dis ça, je ne reproche rien du tout aux services du Grand Besançon qui font largement leur travail.

C'est un peu au nom de mon Conseil Municipal que je ne peux pas approuver la réitération de la demande de déclaration d'utilité publique au vu d'un coût qui me paraît extravagant, et pas en harmonie avec le contexte économique, financier, et le choix rationnel des investissements que nous devons faire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Jacques.

M. KRIEGER.- Merci, Madame la Présidente. Je partage un petit peu l'analyse de mes collègues qui viennent de prendre la parole. On a une dépense excessive, très excessive, pour l'aménagement de ce terrain qui n'est pas de 5 millions, comme on le dit, mais qui est de 4,2 millions HT pour accueillir des gens du voyage, qui ne vont pas forcément utiliser cette surface de par l'incompatibilité de leur fréquentation.

Je voudrais également attirer l'attention, c'est un lieu, à mon avis, qui n'est pas adéquat. On a parlé également de Marchaux-Chaudefontaine tout à l'heure. On ne connaît pas le coût parce qu'aujourd'hui on n'a pas fait chiffrer le montant de l'aménagement de la zone de Marchaux-Chaudefontaine. Par contre, sur une zone de 31 hectares, si on vient implanter au milieu une zone de 5 hectares pour les gens du voyage, je pense que c'est assez délicat vis-à-vis des zones commerciales qui vont venir s'implanter là autour. Je ne sais pas s'il y a beaucoup de gens qui vont se bousculer pour venir s'implanter autour d'un terrain de gens du voyage.

À mon avis, je pense que le choix de Chaudefontaine, comme le choix de Vaux, n'est pas forcément le bon choix. Je ne sais pas si on ne devrait pas s'orienter sur une autre décision, sur un autre lieu de passage. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- En fait, j'ai l'impression de revenir à peu près en 2014 quand la première fois je suis arrivée dans cette assemblée. Monsieur PARIS.

M. PARIS.- Oui, je voulais simplement intervenir sur la remarque qui a été faite tout à l'heure concernant le rond-point à l'intersection de la RD57 et RD233. Si ce rond-point a été proposé, c'est uniquement pour des raisons de sécurité, pour qui connaît le lieu. C'est un carrefour extrêmement dangereux et du jour au lendemain si on a 200 ou 300 caravanes qui passent de ce côté-là, il y aura inévitablement une catastrophe. Alors oui, 5 M€, effectivement, pour le peu de nombre de jours d'utilisation, c'est cher. C'est trop cher. Mais aujourd'hui, comment faire autrement ? Et si on paye aujourd'hui une augmentation qui est passée de 2 700 000 à 5 M€, bien évidemment, une des raisons, c'est l'augmentation des matières premières, mais également de toutes les études qui ont été faites. Rappelons que ce projet a débuté avant le début de ce mandat. Donc, au cours de six ans, oui, il y a 2 000 000 et quelques de plus. Alors, effectivement, il y a le coût des matières premières, il y a les études. On a entendu parler pendant pratiquement un an de la doline et de ce crapaud sonneur si ma mémoire est bonne. Enfin, je ne sais pas quel est le coût de ce crapaud sonneur, mais à l'heure où les restaurants font des menus grenouilles, j'ai peur que ça nous coûte un peu cher.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Alors je ne peux pas vous laisser dire qu'il pourrait passer à la casserole. Ce n'est juste pas possible.

En fait, je vais revenir sur cet élément-là et puis continuer à donner la parole sur ce dossier qui nous interroge évidemment. On est bien tous d'accord que quand nous avons une espèce qui disparaît, en fait c'est un milieu qui disparaît, et c'est pour ça que ça nécessite que nous travaillions au moins à compenser ou à reconstituer les milieux qu'il indique. Voilà, je tiens juste à dire que ce n'est même pas l'individu batracien, que vous rencontrerez peut-être, ce n'est pas l'individu en tant que tel, c'est bien l'ensemble du système auquel il est associé dont il est question. Je voulais juste ramener un petit peu d'explication, qui a une explication complètement scientifique, et qui permet de reposer les choses objectivement. Ça n'enlève rien de tout ce que vous avez dit, mais c'était juste que par respect pour ce batracien, il me semblait essentiel d'amener cet élément d'éclairage.

Nicolas, tu veux la parole ?

M. BODIN. - Oui, je vais parler d'un autre dossier, mais qui est totalement sous-jacent à celui qu'on évoque, c'est celui de la zone d'activité économique de Marchaux-Chaudefontaine puisque le vote que vous allez avoir aura également une influence potentielle sur le devenir de cette future zone.

Vous pouvez imaginer qu'au départ GBM s'est engagé sur le fait que cette aire de grand passage soit provisoire sur l'aire de Marchaux-Chaudefontaine par rapport à l'aire qui est projetée, potentiellement 5 hectares, qui sont situés au milieu de la future zone de Marchaux-Chaudefontaine. En résumé, c'est la plus grosse zone de développement économique sur le Grand Besançon jusqu'en 2050. Sachant qu'à partir de 2050, il y aura arrêt de tout ce qui est consommation et urbanisation. C'est-à-dire que là on est en train de jouer et de discuter de l'avenir économique et du développement économique du Grand Besançon.

L'équilibre est-ouest, puisque tout à l'heure on parlait du projet de territoire, c'est aussi lié à ça. Si on a souhaité qu'il y ait un équilibre globalement, et un développement supérieur à l'est, c'est bien notamment d'un point de vue économique, mais également d'un point de vue commercial. Si on fait au niveau commercial la zone des Marnières, c'est bien parce qu'on envisageait déjà le développement de l'est de notre agglomération.

Le vote que vous allez faire est extrêmement important puisque la première personne qui s'est prononcée, c'est le commissaire enquêteur en émettant un avis négatif. Si le Conseil de GBM émet le même avis, c'est-à-dire que, globalement, on est en train, collectivement, de sacrifier l'aire de Marchaux-Chaudefontaine. Sachant que même si on décidait pour autant de la faire, il faudrait refaire une bonne partie des études puisque le projet n'est plus le même. C'est-à-dire qu'au départ on a fait des études et des enquêtes publiques sur une zone d'activité économique. Maintenant, ce serait une zone d'activité économique à côté de laquelle serait accolée une aire de grand passage, ce n'est plus le même projet. Donc, en résumé, il faut recommencer un certain nombre d'études.

Je souhaite qu'il y ait un vote extrêmement net, globalement, de soutien à ce projet, ou tout du moins de soutien au projet économique de Marchaux-Chaudefontaine, parce que c'est le devenir économique de l'agglomération qui, à mon avis, est en jeu. Alors, vous n'allez pas voter sur ça, vous allez voter sur l'aire de grand passage. Mais n'oubliez pas que derrière ça, il y a ce projet d'aire économique. C'est la plus grande zone de notre agglomération.

Et sur le rond-point, objectivement, je pense qu'il y a d'autres collectivités qu'on pourrait peut-être aller chercher. Parce que si je comprends bien, c'est le Grand Besançon qui paye 80 % du rond-point. Je pense qu'on arriverait à un équilibre 50/50 avec le Conseil départemental, à mon avis, ça nous coûtera déjà moins cher en ce qui concerne les finances de GBM.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Oui.

D. JACQUIN . - Ce qui m'a toujours interrogé dans cette affaire-là c'était l'obligation qui nous était faite d'accueillir ces gens avec leur caravane. Parce qu'au final, la collectivité, toutes les collectivités, ça leur coûte très cher. Et c'est ça qui, moi, m'interroge. Parce que si vraiment cette obligation perdure, et que c'est pénalisant de ne pas la faire, je voterai pour ce projet parce qu'effectivement il n'y a pas d'alternative. Mais je m'interroge vraiment sur pourquoi, à un moment donné, ces gens qui se déplacent en caravane ont le droit, on leur donne le droit, on crée une obligation aux collectivités de les accueillir pour des coûts très élevés. Quand on prend l'autoroute, on paye. On paye chacun sa part. Là, quand on va avec sa caravane dans un camping, on paye. En l'occurrence, pourquoi fallait-il que les collectivités mettent la main à la poche pour ça ?

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je te donne la parole. On est bien dans le cadre de la loi et de l'application des règles. C'est bien pour ça que la question se pose. Yves.

M. GUYEN.- Je voulais simplement revenir sur le fameux rond-point des RD67 et RD233. Deux points. Le premier : l'aire de grand passage, qu'elle se fasse ou pas, il y a la problématique de dangerosité du carrefour. Dans tous les cas, il faudrait que le Conseil départemental réfléchisse à la création d'un rond-point.

Maintenant, si on rajoute l'aire de grand passage, effectivement, on nous demande d'aménager cette infrastructure pour faire traverser les caravanes et voitures en toute sécurité. Pour éviter de couper la RD67, on les envoie au rond-point soit du carrefour RD67, RD30 ou sur le rond-point d'entrée d'autoroute, de façon à ne pas avoir de cisaillement de la voie. Dans ce cas-là, effectivement, c'est un aménagement qui nécessite le financement, partie également, de GBM.

Pour moi aujourd'hui effectivement on discute 80 % pour GBM, 20 % pour le Département. Nous avons fait, Daniel PARIS peut en témoigner, lors du dernier CRT du Département, je me suis fait l'écho auprès de la Vice-Présidente en charge des routes pour lui dire de revoir la position de façon qu'on ait un équilibre de participation entre le CD25 et GBM et qu'une participation à 50 % chacun serait logique. Alors bien évidemment, si l'aire de grand passage ne se fait pas, la participation de GBM ne se fera pas non plus.

Après reste le problème, évidemment, de la sécurité et sécurisation de ce carrefour qui a déjà été demandé il y a fort longtemps, de mémoire, il me semble avoir vu des délibérations de Champagny et de Champvans-les-Moulins dans les années 2010 environ, peut-être même avant, qui demandaient déjà au Département de sécuriser ce carrefour.

Voilà, je voulais apporter quelques précisions parce qu'il est nécessaire de le dire. Ce n'est pas exclusivement le coût du rond-point, un rond-point à 1 million c'est le coût d'un rond-point. Simplement, c'est la clé de répartition entre le gestionnaire de voirie qui est le Département et la création de l'aire de grand passage qui nécessite bien évidemment l'aménagement de ce rond-point.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Évidemment, derrière vos interventions diverses, je suis intervenue aussi auprès de la Présidente du Département pour lui rappeler effectivement que même en dehors du fait de cette fonction-là, que l'ensemble des communes témoignait de la dangerosité de ce tourne-à-gauche, et que dans tous les cas il était nécessaire de mettre en place un dispositif pour sécuriser, ce à quoi on m'a répondu qu'il n'y avait jamais eu d'infirmité, en tout cas de preuves de cette question d'insécurité. C'est la réponse qui m'a été faite, je l'avais déjà relatée. Mais je le dis aussi parce que nous sommes en train de nous dire les choses.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il y a eu effectivement des accidents régulièrement et on aimerait, bien sûr, éviter qu'il y ait la preuve de la nécessité d'un tel rond-point suite à un décès. Oui, Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Présidente. J'avais effectivement demandé la parole depuis un certain temps. Je trouve que le débat est différent des débats qu'on a eus précédemment. C'est qu'en 2021, ça a été rappelé, le montant estimé du projet était à 2,5 millions HT. C'était déjà cher, mais il fallait le faire et qu'aujourd'hui le montant réactualisé est à 4,2 M€. Ça fait une augmentation qui est plus que sensible. Et quand on a dit ça, on a tout dit. Aujourd'hui, une telle dépense n'est pas raisonnable et je crois qu'on a tout résumé. Pas raisonnable pour une aire de passage qui va être utilisée 2 à 3 mois et encore, quand les gens du voyage accepteront de s'y rendre. Et on sait tous que la plupart n'accepteront pas de s'y rendre.

Et puis pour aller plus loin que ce que dit M. BODIN qui a tout à fait raison, c'est concernant la zone d'activité de Marchaux, il y a eu des engagements et il est hors de question de ne pas s'y tenir. Non seulement en respect du Maire de Marchaux et des habitants de Marchaux, mais aussi au nom de l'attractivité et du développement économique de Grand Besançon Métropole.

La question que je me pose aujourd'hui, c'est pourquoi ? On ne découvre pas aujourd'hui qu'il y a une doline ; on ne découvre pas aujourd'hui qu'il y a une zone humide ; on ne découvre pas aujourd'hui qu'il y a des batraciens ; on ne découvre pas aujourd'hui que les coûts en matière de terrassement seront colossaux. Certes, je veux bien entendre que les coûts ont augmenté, mais pourquoi n'avons-nous pas évoqué plus tôt une alternative à la zone de Chemaudin, sachant qu'on voyait arriver ces surcoûts colossaux ? En tout cas, évidemment, je continue à soutenir la zone d'activité à Marchaux, mais le montant qui nous est proposé pour cette aire de grand passage n'est absolument pas raisonnable.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je ne suis pas sûre d'avoir tout compris. Parce que j'entends un peu des choses très contraires, mais j'ai bien lu l'article de *L'Est Républicain* ce matin comme quoi il fallait être très respectueux dans les assemblées Monsieur CROIZIER, ça serait bien que vous n'usiez pas des allers-retours comme vous êtes en train de le faire suite à mes paroles.

Je dis simplement que j'entends aussi que vous êtes député et que vous êtes en train de nous dire qu'il serait bien nécessaire que nous ne respectons pas la règle dans laquelle nous sommes inscrits. Je l'entends comme ça. Excusez-moi, c'est comme ça que ça se passe. Les prises de parole, si vous voulez reprendre la parole, c'est volontiers.
D'autres voudraient prendre la parole. Monsieur FELT.

M. FELT.- Quel serait le coût résiduel pour notre collectivité si on abandonnait le projet et si on se dirigeait vers une autre solution ? Pas Marchaux-Chaudefontaine bien entendu, puisque c'est une zone d'activité, mais si on se mettait à imaginer autre chose, quel serait le coût ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Alors là, aujourd'hui, c'est juste que nous ne serions pas dans la règle et dans la loi. C'est juste que comment on appelle ça, de la résistance civile, comment dit-on ? Je constate que nous avons une assemblée qui aimerait être dans la désobéissance civile. Non.

M. FELT.- Non, ce n'est pas mon propos.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ah non, j'ai cru.

M. FELT.- Non, non, pas du tout. On dit qu'on a dépensé de l'argent. Alors déjà, c'est cher au départ parce que ça a dérapé, j'ai imaginé que si on arrêtait et on allait voir, je ne sais pas, du côté de Pirey ou du côté d'École-Valentin...

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ou de Miserey.

M. FELT.- Ou de Miserey bien sûr. Combien ça coûterait ? C'est de la curiosité.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Je crois que d'autres ont demandé la parole. Catherine.

Mme BARTHELET.- Je voulais juste dire qu'il ne faut pas faire comme si on découvrait tout ça. Enfin je veux dire, tous nos collègues qui sont là, qui s'étonnent du coût, de ci, de ça. Effectivement, on le sait, c'est bien parce qu'il y a eu une doline, parce qu'il y a des batraciens que le projet coûte plus cher, parce qu'effectivement il a fallu le déplacer, l'adapter et c'est ce qui fait que ça déplaît à nos collègues qui pourtant étaient les seuls à s'être proposés pour accueillir cette aire de grand passage.

Moi, vraiment, je suis désolée de devoir voter un projet alors qu'il ne convient pas à mes collègues du secteur ouest. Honnêtement, ça me met dans une position vraiment compliquée, et je m'en excuse auprès d'eux, parce qu'au début, ils étaient favorables à ce projet et l'évolution ne leur convient pas. Pour autant, il me semble qu'avec les services de Grand Besançon tout a été fait pour tenir compte de leurs demandes. Je crois que tu l'as bien rappelé, les merlons, etc. ; le rond-point, même s'il coûte cher pour garantir la sécurité de tous à ses abords.

Mais je crois qu'on est – tout le monde l'a exprimé d'une manière différente – dans un non-choix, dans un choix de responsabilité où on est obligé tout simplement de répondre à des obligations. C'est réglementaire. On n'a pas d'autre opportunité, et on ne va pas faire comme si demain on avait une autre solution. Pourquoi on en arrive là ce soir ? Ce n'est pas parce que nos collègues n'ont pas pensé à différentes solutions, n'ont pas réfléchi, c'est juste parce qu'on n'a pas été capables de trouver un autre endroit.

Et je me rappelle très bien de Robert STEPOURJINE qui est allé voir tous les maires avec son bâton de pèlerin, qui a demandé à l'Agence d'urbanisme de repérer des terrains, et ce travail a été fait et il y avait toujours une très bonne raison pour se dire que ce n'est pas possible par rapport à un impact paysager naturel, par rapport à une proximité, par rapport, etc. Et on est arrivé sur ce terrain qui était proposé par nos collègues, qui convenait à tout le monde, et qui présente énormément de désavantages. Et je remercie les élus écologistes qui font l'effort malgré tout de valider ce projet parce que j' imagine aussi combien il est difficile pour eux de le faire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Hasni ALEM.

M. ALEM.- Merci beaucoup. Plusieurs éléments, déjà, il y a la question qui a été mise en avant par rapport au coût, mais il faut aussi voir que sur quasiment l'ensemble des projets qu'on a passé, on a chaque fois vu une augmentation des coûts, c'est malheureusement quelque chose qui est devenu quasiment commun dans l'ensemble des projets. Je ne vais pas revenir sur tous les projets qui ont été

faits, mais on a parfois des dépassements qui se comptent en dizaines de millions d'euros ; ça, c'est, je pense, dans les difficultés qu'il y a par rapport par rapport à ça. Mais si on ne veut pas faire ce projet par rapport à ce dépassement-là, j'aimerais bien voir sur les projets où on est à 20, 30 ou 40 M€ de dépassements quels sont les positionnements de chacun.

Je vais plutôt revenir un peu sur le fond et l'intérêt du dossier. C'est la question des personnes, enfin des gens du voyage comme on dit, ces gens-là, comme certains disent, qui sont pour la plupart d'entre eux, en tout cas des citoyens français qui ont un mode de vie particulier, un mode de vie qui est tout à fait respectable, un mode de vie qu'on se doit de permettre de pouvoir exister. Enfin, la République française c'est l'égalité entre tous les citoyens, et l'égalité entre tous les citoyens ce n'est pas préjuger de ce qui est bien ou pas bien comme mode de vie, c'est justement permettre à chacun de vivre comme il le souhaite. Ce mode de vie des gens du voyage c'est quelque chose qui existe depuis des siècles et des siècles, et notre rôle en tant que collectivité, c'est ce qu'a compris le législateur, en tout cas sur ça, il l'a compris, c'est permettre que ces personnes-là puissent justement vivre dans des conditions agréables, acceptables, en tout cas pour tout le monde, et éviter les tensions qui peuvent exister. Effectivement, je suis bien conscient qu'il y a des tensions qui arrivent, en particulier par rapport à certaines actions, certaines manières d'être des gens du voyage. Il faut véritablement le réguler pour permettre que ça se passe dans de bonnes conditions. Et ça, c'est important et c'est l'intérêt de ça.

Connaissant beaucoup de gens qui ont ce mode de vie là, c'est quelque chose qui est attendu depuis très longtemps. Enfin, ça fait pas mal d'années que ce type d'équipement devait exister, et je sais que certains d'entre eux nous écoutent, et peut-être que la manière dont le débat a pu être amené, en tout cas a pu se dérouler, peut-être que certains ont pu sentir heurtés, ou en tout cas ont pu sentir peut-être mal considérés. Mais en tout cas, j'espère qu'on pourra toutes et tous voter ce projet-là pour permettre à ce qu'ils comprennent qu'ils sont pleinement citoyens français, pleinement membres de notre République. Et je suis parfois un peu, comment je pourrais dire ça, quand on parle d'un certain nombre de projets comme celui-là, mais on pourrait parler, par exemple, d'autres projets comme la construction de logements ou je ne sais pas quoi, j'entends souvent qu'on pourrait le faire ailleurs. Oui, on peut tout faire ailleurs. Mais ailleurs à un moment ou un autre, c'est quelque part. Et ce quelque part veut dire qu'on peut faire ailleurs aussi, mais on veut aussi faire ailleurs, on veut aussi faire ailleurs, on veut aussi faire ailleurs. Et en fait on se retrouve avec dix ans plus tard rien qui n'a avancé.

J'entends les préventions, j'entends tous les éléments qui ont été dits, en particulier d'un point de vue environnemental, et des difficultés qui peuvent exister. Mais le monde parfait, l'utopie, ça n'existe pas. L'utopie, beaucoup de gens ont essayé d'y aller, il y en a bien peu qui en sont revenus.

J'espère juste que ce projet-là pourra enfin avancer et pouvoir donner un cadre de qualité pour beaucoup de gens qui en ont besoin et qui sont comme nous toutes et nous tous ici présents, des personnes qui méritent d'avoir un cadre de vie agréable et qui méritent de voir le mode de vie respecté.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Oui, Monsieur.

M. PAINEAU. - Je voudrais, en tant que Maire de petite commune, intervenir pour donner mon sentiment. Je partage ce que dit Catherine au début de son propos concernant ce que disent les trois communes qui sont impactées par ce futur projet.

Je rappelle – et j'en discutais avec le Maire concerné qui est juste à côté de moi – que le projet, au départ, il n'était pas sur le même territoire, et que le terrain a évolué. Au départ, il était plat, il est redevenu dans une pente.

Il y a des problèmes environnementaux qui ont été rajoutés dessus et vous vous retrouvez ce soir avec trois communes qui vous disent, à l'ensemble des maires et de la collectivité, qu'elles ne sont plus d'accord que ce projet se fasse à cet endroit-là.

Moi personnellement, en tant que maire de petite commune, on me ferait quelque chose comme ça, je peux vous dire que je ne resterais pas longtemps avec vous. Personnellement, je voterai contre le projet parce que j'estime que je dois suivre en tant que Maire de petite commune, les autres communes qui sont impactées et se retrouver à gérer un projet de ce type-là sur les années qui viennent, sur un projet qui n'a pas été accepté par les communes sur leur territoire, allez-y !

Mme LA PRÉSIDENTE. - En fait, j'entends plusieurs choses. Je le dis, il y a le fait d'avoir des gens du voyage sur son territoire, ça, c'est quelque chose, mais je pense que tout le monde est d'accord pour les accueillir. Après, c'est évidemment les conditions auxquelles nous sommes confrontés. Et j'entends bien, j'entends, comme je crois que nous le disons tous, que nous sommes aujourd'hui face à une proposition sur laquelle l'Assemblée a été amenée par différentes étapes à travailler. Ce n'est pas venu aujourd'hui. C'est quelque chose qui est un long chemin, et qui a amené à travailler cette proposition,

et cette proposition qui implique des financements. Moi-même, vous imaginez bien qu'on peut tous s'interroger sur la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Aujourd'hui, ce qui est acté, c'est que nous sommes en train de proposer une aire qui a ces contraintes-là, et effectivement c'est quelque chose qui n'est pas complètement satisfaisant, on est bien tous d'accord.

Je suis pour autant amenée, en tant que Présidente de cette Assemblée, à donner votre vote. Et si je pense voir venir un peu les choses, je vous propose que l'on « zappe » ce vote.

Je vous remercie pour ce vote qui nous a mis tous dans une interrogation partagée.

Je vous propose maintenant le rapport n° 15.

Donc, est-ce qu'il y a des questions ?

M. PARIS.- Madame la Présidente, s'il vous plaît, est-ce qu'il serait possible de nous communiquer les résultats du vote ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ah oui ! Bien sûr.

M. PARIS.- On ne l'a pas bien vu !

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, si vous voulez, comme ils étaient affichés, je ne les ai pas énumérés. Allez-y, vous pouvez me redonner les résultats.

Votants : 119.

Votes : 118.

77 votes pour.

32 votes contre.

9 abstentions.

Je vous en prie.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A la majorité des suffrages exprimés, 32 contre, 9 abstentions, le Conseil de Communauté :

- approuve la réitération de la demande de déclaration d'utilité publique par une délibération motivée auprès du Préfet du Doubs nécessaire suite aux conclusions défavorables du commissaire enquêteur (article L.123-16 du code de l'environnement),
- émet un avis favorable sur la mise en compatibilité des PLU concernés par le projet.

Rapport adopté à l'unanimité à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 78

Contre : 32

Abstentions : 9

Conseiller intéressé : 0

15. Ajustement des modalités de soutien financier du Grand Besançon Métropole aux opérations de production de logements locatifs publics

Mmes Aline CHASSAGNE (1), Marie ETEVENARD (1), Myriam LEMERCIER (1) et Carine MICHEL (1) et MM. Florent BAILLY (1), René BLAISON (2), Damien HUGUET (1), Saïd MECHAI (1), Yannick POUJET (1), Pascal ROUTHIER (1) et André TERZO (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Est-ce qu'il y a des questions concernant le rapport n° 15 ?

S'il n'y en a pas, je sou mets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les ajustements apportés aux modalités de soutien financier du Grand Besançon Métropole aux opérations de production de logements locatifs sociaux, ceux-ci portant sur :

- l'ajout d'une performance énergétique minimale pour les opérations en acquis-amélioré ;
- la simplification de la liste des pièces à fournir pour le dépôt des dossiers de demande de subvention ;
- l'ajout d'une contrepartie en logements réservés au soutien financier de GBM.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 13

16. Ajustement de modalités de soutien financier de Grand Besançon Métropole aux opérations de réhabilitation de logements locatifs sociaux

Mmes Aline CHASSAGNE (1), Marie ETEVENARD (1), Myriam LEMERCIER (1) et Carine MICHEL (1) et MM. Florent BAILLY (1), René BLAISON (2), Damien HUGUET (1), Saïd MECHAI (1), Yannick POUJET (1), Pascal ROUTHIER (1) et André TERZO (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Rapport n° 16. Est-ce qu'il y a des questions ?
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Encore merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les ajustements apportés aux modalités de soutien financier du Grand Besançon aux opérations de réhabilitations de logements locatifs sociaux, ceux-ci portant sur :

- l'ajustement des seuils de consommation énergétiques aux nouveaux DPE ;
- la suppression de la demande d'une certification équivalente au BBC rénovation ;
- l'ajout d'une contrepartie en logements réservés au soutien financier de GBM ;
- la simplification des étapes de dépôt des dossiers et des pièces nécessaires.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 13

17. Mise à jour du règlement des garanties d'emprunt

Mme LA PRÉSIDENTE.- Rapport 17. Est-ce qu'il y a des questions ?
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les modifications apportées aux contreparties liées aux garanties d'emprunts et la mise à jour du règlement des garanties d'emprunts.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

18. Modifications par avenant n°1 des conventions-cadres 2025-2029 avec les centres sociaux associatifs

MM. Hasni ALEM (2) et Damien HUGUET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Rapport 18. Est-ce qu'il y a des questions ?
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Approuve les avenants aux conventions-cadres de partenariat 2025-2029 avec l'ASEP, le CQ Rosemont / St-Ferjeux et la MJC Palente joints en annexe,
- Autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les avenants correspondants avec les 3 centres sociaux associatifs bisontins.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

19. Travaux d'extension du crématorium d'Avanne-Aveney – Signature de l'avenant n°7

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport 19. Anthony fait une présentation.

M. NAPPEZ.- Merci, Madame la Présidente. J'espère que ce rapport suscitera un peu plus d'enthousiasme que celui de mon voisin de gauche, même si le thème dont il traite est encore moins joyeux.

Il y a moins de 15 ans, 30 % des défunts avaient recours à la crémation. Aujourd'hui, c'est environ 50 % des décès qui sont concernés par ce mode d'inhumation.

Lors de la prise de compétence crématorium, c'est à cette évolution sociétale que nous avons été confrontés et à ces nécessaires anticipations et adaptations que nous nous sommes attelés.

La compétence création, gestion et extension des crématoriums de Besançon Saint-Claude et d'Avanne-Aveney a été transférée à GBM depuis le 1^{er} janvier 2024 en application de la loi 3DS de 2022.

Nous parlerons aujourd'hui du crématorium d'Avanne-Aveney qui a été mis en service en 2000, dont la ligne de filtration a été mise en place en 2018 et la table d'introduction changée en 2020.

Les bâtiments et équipements appartiennent à la société OGF, qui, pour ceux qui ne le savent pas, est la maison mère des pompes funèbres générales, doivent être remis à l'autorité délégante, donc à GBM, à la fin de la délégation de service public.

Cet établissement dispose d'une salle de cérémonie qui date de plus de 20 ans d'une soixantaine de places qui est aujourd'hui sous-dimensionnée par rapport aux besoins. Je pense que tout le monde le sait, en particulier lors de cérémonies d'ampleur.

Par ailleurs, il n'est à ce jour pas possible de suivre une cérémonie depuis l'extérieur lorsqu'elle regroupe de nombreuses personnes. L'absence d'une salle de convivialité est également un manque au regard des demandes formulées par les familles. Et enfin, son appareil de crémation que je résume, que j'appelle parfois four, c'est l'appareil de crémation, date de 2001 et doit être rapidement remplacé.

Afin d'étudier ce dossier, un groupe de travail a été constitué d'élus et s'est réuni à plusieurs reprises durant l'année 2024. C'est un groupe qui a bien fonctionné durant toute cette année où les membres étaient présents de façon nombreuse, et les échanges ont permis de formuler un certain nombre de propositions, dont les deux principales : remplacement de l'équipement de crémation du crématorium d'Avanne, puisque c'était un impératif, je l'ai dit, urgent et agrandissement et rénovation de ce dernier. Nous avons demandé à notre délégataire OGF un projet d'extension de la salle de cérémonie permettant de doubler sa capacité pour la porter à 130 places assises à terme, la construction d'une salle de convivialité annexe contiguë à la salle de cérémonie et pouvant communiquer avec celle-ci en cas de forte affluence et permettant notamment de mieux gérer les flux entre deux cérémonies. La création d'un bureau d'accueil pour le public qui n'existe pas actuellement et le personnel et la modernisation des locaux techniques qui ne sont pas pratiques pour tout ce qui est maintenance. Il sera aussi possible de retransmettre à distance la cérémonie en cours en profitant des extérieurs abrités de l'établissement et de la salle de convivialité.

Le coût de l'opération s'élève à 1 020 611 € HT, je veux être précis, on parle hors aléas. Vous voyez, même la diapo, il a arrondi, pour une durée de travaux d'environ dix mois. En contrepartie, afin d'amortir le coût des travaux d'extension, il est proposé de prolonger le contrat de concession de 6 ans. La DSP actuelle se termine au 31 mars 2028, cela porterait au 31 mars 2034, sans impact évidemment sur les tarifs proposés.

Les travaux pourraient débuter en janvier 2026 après l'instruction du permis ; estimation de huit mois pour ce permis et la durée estimative des travaux nous emmène sur une livraison en octobre 2026.

Vous voyez sur ces plans l'établissement projeté où l'on voit l'extension qui commence un petit peu à gauche de l'arbre qui est sur la droite où on voit l'extension de la salle de cérémonie, un petit trapez et une salle de convivialité juste à côté.

Ça, c'est à l'intérieur. Ce sont des images qui sont évidemment – c'est précisé – non contractuelles. Mais ça donne une idée et de la salle de convivialité et du doublement de la salle de cérémonie, on voit un petit trait qui nous le matérialise à côté de l'entrée et surtout aussi la couverture des extérieurs qui permet à un public, en cas de forte affluence à l'extérieur, d'être abrité et de pouvoir suivre une retransmission sur écran et de manière sonore.

Par ailleurs, conformément au contrat initial et pour limiter le risque de panne qui bloquerait l'établissement, OGF prendra à sa charge le remplacement de l'équipement de crémation (c'est quelque chose qui est pris en charge par le délégataire intégralement. On parle de 634 500 €). Ce remplacement se fera dès septembre 2025 pour 2 à 3 mois de fermeture de l'établissement, ça va de soi. On a essayé de s'assurer du fait qu'OGF puisse s'organiser entre les différents établissements, l'établissement de

Besançon Saint-Claude et les établissements de la région, pour ce temps ponctuel une répartition des crémations, ça sera perturbant, c'est une certitude, mais c'est inévitable. En revanche, ce four sera plus performant et il permettra de porter le nombre de crémations à 1 500 par an contre 1 100 aujourd'hui avec une consommation d'énergie moins importante, moins d'émissions aussi. Et ça permettra surtout, ce qui est important pour nous, de raccourcir les délais d'incinération qui sont actuellement objectivement beaucoup trop longs. On est à dix jours aujourd'hui, ce n'est pas quelque chose d'acceptable.

Je précise aussi, ce n'est pas l'objet du rapport, mais que deux établissements doivent voir le jour chez nos voisins de Levier et de Luxeuil prochainement, ce qui permettra aussi pour les populations sur ces secteurs de se diriger sur ces établissements et de nous ramener sur des délais tout à fait normaux sur nos deux établissements sous compétence GBM.

J'ai essayé d'être complet. N'hésitez pas si vous avez des questions.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci beaucoup pour cette présentation et merci pour ce dossier absolument là aussi nécessaire à notre territoire. Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je sou mets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°7 au contrat de concession du crématorium d'Avanne-Aveney.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

20. Evolution des tarifs GINKO

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je vous propose maintenant d'arriver sur un dossier d'évolution. Je donne la parole à Marie.

Mme ZEHAF. - Merci, Madame la Présidente. La proposition d'évolution des tarifs de GINKO fait suite aux réunions du groupe de travail composé de 17 membres du Conseil Communautaire. Ce groupe de travail s'est réuni quatre fois depuis le 2 avril 2024. Au regard des éléments apportés en termes de mobilité des moins de 26 ans et des possibilités d'évolution de la grille tarifaire et des sources éventuelles de financement, les élus se sont interrogés sur des évolutions tarifaires à destination des jeunes, des personnes en situation de précarité et de la gratuité du transport le samedi.

Dans le projet de Budget Primitif, le budget transport de GBM représente 96,4 M€ HT de dépenses, hors les mouvements de reprise de 2024, c'est-à-dire les résultats et le reste à réaliser.

Ces 96,4 M€ sont répartis : en 66,7 M€ en fonctionnement, dont 57,5 M€ au titre de la prestation des transporteurs, c'est-à-dire 46,7 M€ pour la DSP transport et 10,8 millions pour les marchés d'affrètement ; et 29,7 M€ en investissement.

Par rapport aux recettes. Donc, c'est 84,6 M€ de recettes dont 74,3 M€ (hors reprise des résultats reportés), répartis en 41,1 M€ en prévision de versement mobilité, 12,4 M€ en recettes commerciales prévisionnelles du réseau GINKO auxquelles s'ajoutent 0,5 M€ de recettes de supports publicitaires et 4,6 millions de contributions de la Région au titre du transfert de charges de la compétence des transports scolaires au 1^{er} janvier 2001, modifié en 2017.

À ces recettes s'ajoute la subvention d'équilibre de 15,4 M€ versée par le budget principal de GBM.

En 2023, 22 432 792 voyages ont été comptés sur le réseau GINKO, dont 20 873 481 sur le périmètre urbain, c'est-à-dire +9,1 % par rapport à 2022, et 1 559 311 voyages sur le périmètre périurbain, c'est-à-dire +4,57 % par rapport à 2022.

Conformément à la convention, Grand Besançon Métropole arrête la politique tarifaire du réseau de transport GINKO et peut décider à tout moment de faire évoluer les tarifs en accord avec son délégataire.

La dernière augmentation du ticket unitaire date de février 2015.

En 2022, les élus de GBM se sont accordés et ont décidé de modifier le tarif 18-25 ans étudiant dont le tarif est passé de 28 € à 16,80 €.

En décembre 2023, le réseau de GINKO comptait 35 041 abonnés, dont 22 617 abonnés de moins de 25 ans, répartis en 11 746 abonnés de 4-17 ans et 10 871 abonnés de 18-25 ans.

En 2023, les Pass 4-17 et 18-25 représentent respectivement 17 % et 14 % de l'ensemble des recettes commerciales du réseau GINKO, soit 3,5 M€.

Le coût du voyage pour un abonné 4-17 est en moyenne de 0,23 € et de 0,26 € pour un abonné 18-25 ans, soit respectivement une participation de GBM à hauteur de 83,6 % pour les 4-17 et de 81,4 % pour les 18-25 par rapport au coût du voyage plein tarif, c'est-à-dire 1,40 €.

Concernant les personnes en précarité, en 2023, le réseau GINKO comptait 5 190 abonnés à des titres dits sociaux. Les Pass sociaux représentent 4,4 % des recettes commerciales et le coût au voyage pour un abonné est de 14 centimes, soit une ristourne de 90 centimes par rapport au coût du voyage plein tarif de 1,40 €.

Concernant le samedi, 41 427 voyages ont été comptés en 2023 en moyenne sur le réseau, le samedi, cela représente 47 % de la fréquentation moyenne d'un jour de semaine. Et en 2024, la fréquentation des samedis est en hausse de 7,86 %.

À ces données comptées et comptables, je peux ajouter que la nouvelle DSP qui a débuté au 1^{er} janvier, propose d'apporter de nouveaux services destinés à améliorer la mobilité des usagers. Certains de ces services vont être déployés cette année : cinq nouvelles rames de tram, service GINKO Vitesse avec une mixité de la flotte des vélos en libre-service, le déploiement de nouvelles stations, l'acquisition de nouveaux vélos à assistance électrique longue durée et l'intégration du transport à la demande dans la DSP.

D'autres propositions d'amélioration du service aux usagers ont été faites lors de la négociation. Ces propositions n'ayant pas pu être retenues pour des raisons financières, la desserte des pôles de santé, les lignes express, le transport à la demande dynamique, certaines d'entre elles ont été mises en option et pourront être déclenchées en fonction des équilibres budgétaires durant cette nouvelle DSP.

Anne, je te passe la parole.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Écoutez ce débat qui va se dérouler, j'en suis sûre ce soir, là maintenant. Je voulais juste revenir sur quelques éléments.

Déjà, je tiens à rappeler en premier lieu que le sujet de ce soir n'est pas le Versement Mobilité, mais bien la tarification. Pardon ? Est-ce que vous savez vous tenir, Monsieur CROIZIER ! Oui, mais bien la tarification des transports en commun. Les deux ne sont pas obligatoirement liés. Je tiens à le dire, et c'est d'ailleurs ce qui nous amène à en discuter.

Concernant ce rapport, il me semblait nécessaire aussi, et je pense important d'apporter des éléments de réponse éclairés aux questions ou informations qui circulent ou non, évidemment, de donner des consignes de vote. Évidemment, non. Pas de consigne de vote. J'ai toujours respecté votre libre arbitre et j'ai confiance en vous, évidemment.

Je voulais revenir sur la procédure parce que, comme l'a dit Marie ZEHAF, certains diront que la situation est inédite. Pour autant, en réalité, le processus démocratique a été scrupuleusement respecté, comme toujours.

Le schéma décisionnel de ce rapport a suivi strictement celui de 2022, de la même façon, sur le même sujet ; séances de groupe de travail, passage au Bureau-Débats, examen en commission 5, et passage au Bureau. Là, sur cette fois, on le sait, en plus les commissions émettent un avis. Et enfin, présentation en Conseil Communautaire pour décision finale, puisque, s'il faut le rappeler, c'est le rôle de cette assemblée de décider de l'avenir de notre territoire.

Ce qui ressort de ces différentes étapes, c'est que la société avance, les mentalités évoluent, les choix sont complexes, comme on vient de le voir sur un autre dossier, et que les décisions antérieures ne sont pas figées pour toujours, on vient d'en faire la démonstration.

Le débat sur la tarification des transports n'a pas été tranché par le passé, comme certains voudraient le dire. J'en veux pour preuve l'expression des membres du Bureau qui n'a pu exprimer une position claire sur le sujet. Vous le savez, au contraire, les votes se répartissant à peu près de 50 sur 50 pour certaines des propositions. Alors à ceux qui pensent que c'est la Ville de Besançon qui tente d'imposer sa vision, je rappelle que les Bisontins sont minoritaires au Bureau, conformément à notre charte de gouvernance et qu'en même temps ils sont en plus des Grand Bisontins.

Le sujet dépasse le strict périmètre de la ville centre, évidemment, on le sait tous, de nombreux élus de la périphérie ont pu me le confirmer d'ailleurs.

Les utilisateurs des transports en commun, la jeunesse, les enfants, sont sur tout le territoire.

Alors, évidemment, la question a été posée pourquoi la gratuité serait proposée et en particulier pour certains usagers seulement ? Les propositions qui sont soumises au vote ce soir concernent seulement certains usagers les plus fragiles, effectivement, les jeunes, les familles, des étudiants ou apprenants, des actifs ou retraités en situation de vulnérabilité, de ressources ou non. Cette diversité de tarifs liée aux statuts existe déjà sur notre réseau comme sur une grande majorité des territoires en France ; il y a déjà cette diversité de tarification.

C'est une mesure sociale qui est soumise au vote, et cette mesure vise, en effet, à répondre aux enjeux sociétaux, et à la réalité des habitants de notre territoire. La jeunesse par exemple. Nombreux jeunes sont de plus en plus vulnérables et subissent la pression du coût de la vie. En France, les ressources mensuelles d'un étudiant sont de 1 129 €. Ceux qui ne bénéficient pas d'une aide publique ou familiale sont plus proches des 500 € par mois. Les frais de transport concernent 73 % des budgets des étudiants et représentent un budget moyen de 76 € par mois. Cette précarité étudiante a même amené l'Assemblée nationale à proposer, et c'est en cours d'examen, un repas universitaire à 1 € pour tous. Alors oui, avec en plus aujourd'hui une économie qui vacille, c'est une question. La question du plein-emploi semble être derrière nous, avec des indicateurs de dégradation de la situation économique. Alors oui, c'est un principe d'équité, parce que la proposition de ce soir est une mesure qui doit être celle d'équité, parce qu'il n'est pas équitable que dans un même collège du Grand Besançon certains collégiens payent leur transport quand d'autres élèves du même collège sont transportés gratuitement. Que recherchons-nous ? Que les familles aillent dans la ville et l'intercommunalité voisine pour économiser des frais de transport. 180 € par an et par enfant. Cela me semble aller à l'encontre de notre politique d'attractivité et ce n'est pas un sujet anecdotique.

La gratuité des collégiens est une mesure d'équité.

Sur ce sujet d'équité, je vous informe par ailleurs que j'ai écrit un courrier à la Région contestant le projet de différencier le financement des transports des lycéens, selon qu'ils soient internes, demi-pensionnaires ou externes. Ce projet qui demande évidemment une participation financière aux collectivités. Et pour autant, je comprends, je comprends la situation de la Région parce que cela illustre d'ailleurs ce que Christophe LIME disait tout à l'heure en matière de capacité d'autonomie des collectivités. Tout le monde est là, en train de regarder quels sont ses équilibres.

Pourquoi la gratuité pour tous les moins de 15 ans ? Coût : 1,3 million. Il est nécessaire de créer des habitudes de mobilité chez les jeunes de notre territoire. La gratuité est un levier important pour lancer cette dynamique, comme en témoigne le cas de Niort. Je tenais à rappeler, où depuis la mise en œuvre de la gratuité du réseau, 2017, 40 % des habitants du territoire ont testé au moins une fois les transports collectifs, et 25 % d'entre eux l'utilisent ensuite au moins mensuellement – oui, parce que je n'ai pas utilisé un courrier pour envoyer à tout le monde, je préfère...

La gratuité c'est aussi une question de santé publique. Une étude de l'ADEME montre une tendance générale à l'accroissement de la marche à Dunkerque, là où le transport en commun collectif est gratuit. En effet, l'usage du transport collectif oblige à la multimodalité.

Les transports en commun sont toujours associés à un autre mode de déplacement, principalement la marche. Il est en effet assez rare qu'un bus vous dépose chez vous. Je ne crois pas.

Donc c'est un signe de soutien aussi. Par exemple, le transport le samedi est un soutien aux commerces, pour nous, qui sommes tant attachés à la vitalité économique du territoire et de nos commerçants.

En effet, nous avons déjà eu suffisamment de débats sur le sujet au sein de cette assemblée. Je suis curieuse d'entendre l'avis sur la gratuité des transports en commun le samedi de tous ceux qui ont plaidé pour la gratuité des stationnements automobiles ce même jour. Gratuité du stationnement qui poursuit la même ambition.

Avec cette mesure, c'est l'amélioration du pouvoir d'achat des familles qui est visée et donc un budget supplémentaire pour les achats chez nos commerçants et artisans. C'est aussi une meilleure accessibilité pour tous aux activités sportives, culturelles et autres sur tout le territoire. Mais c'est aussi la désaturation des pénétrantes.

Alors certains assurent, et je le pense, la déresponsabilisation des usagers est une question. Faut-il alors envisager de rendre payantes nos bibliothèques, actuellement gratuites, pour permettre l'accès à tous, à la culture et à l'information ou même l'éducation nationale ?

Voilà, je trouvais important de redonner un certain nombre d'éclairages parce qu'il y a un rapport d'information au Sénat dont le gestionnaire du réseau de Dunkerque affirme que le coût de réfection des sièges a été divisé par deux après le passage à la gratuité parce qu'en réalité les personnes se comportent différemment.

Je vous passe un certain nombre d'autres détails.

Je viens juste dire que cette gratuité, si elle est venue dans notre débat, c'est parce que beaucoup de collectivités s'en sont emparées et qu'il était nécessaire que nous puissions en parler (Niort, Dunkerque, Grenoble).

Je viens maintenant, puisque ce sont les débats qui nous animent et c'est tout à fait normal, sur la question du financement de ces mesures, même si je rappelle qu'il n'est pas le sujet de la délibération. Mais malgré tout, nous ne passerons pas à côté.

L'augmentation du taux de Versement Mobilité nous est possible pour financer nos services de transports publics et cette augmentation qui pourrait passer de 1,8 à 2 % pour des entreprises de plus de onze salariés est possible, car la Ville de Besançon est en effet classée ville touristique.

Les recettes supplémentaires seraient ainsi de 4,4 M€ par an, sachant que le territoire de GBM accueille 1 134 locations, dont essentiellement sur la ville de Besançon, 70 %. La gratuité du transport en commun pour les moins de 15 ans tous les jours, et pour tout le monde les samedis, serait une mesure en faveur du tourisme, en réalité. Pour rappel, la Ville finance le fonctionnement des principaux équipements touristiques ou sportifs qui font l'attractivité aussi de notre territoire. Je viendrai sur le Palais des sports qui nous coûte et heureusement 430 000 €, le stade Léo-Lagrange par exemple, 231 450 € de fonctionnement et évidemment les musées, la Citadelle, etc.

Ces recettes nouvelles, comme une partie de la taxe de séjour qui progresse, représentent 803 400 € en 2024, nous pourrions aussi les flécher sur nos lignes de transport en commun touristique en direction de la Citadelle, Osselle, Chalezeule, pour ainsi dégager plusieurs centaines de milliers d'euros pour d'autres projets. Taxe de séjour qui pourrait un jour être renforcée par le reversement des taxes de séjour conservées aussi par certaines communes.

Enfin, comme vous le savez, la Loi de Finances 2025 a rendu possible le prélèvement d'un Versement Mobilité régional suspendu en Bourgogne-Franche-Comté pour 2025. Il est important de préciser ici que la part de 10 % des 35 M€ prélevés sur la région, si elle devait se faire, il est mentionné qu'elle concernerait les communautés de communes, mais pas la nôtre mais pour améliorer l'équité sur notre territoire.

Alors pour conclure, je tiens à dire évidemment que, au vu de l'ensemble de ces éléments, ce qui nous importe, c'est l'efficacité de ce que nous allons choisir du rapport modal, de la justice sociale, et un levier fort pour réaliser notre transition écologique. Nous devons agir pour le climat.

En 2050, et je tiens à le rappeler parce que je crois que c'est un moment important, si nous poursuivons notre trajectoire actuelle, nous atteindrons des records de températures de 55,30 degrés ; en 2003, lors de l'été caniculaire qui a généré une augmentation de la mortalité de 60 % sur la France entière et 40 % sur les zones rurales et villes moyennes, les records de températures étaient seulement, si je peux me permettre de le dire comme ça, de 44,1 degrés dans le Gard. D'ailleurs, nous venons de voir le préfet signer pour dire aussi que c'est une réalité, l'arrêté de vigilance sécheresse qui vient d'être édité.

On parle bien d'avenir, de santé publique, de mortalité et de pouvoir d'achat de tout ça. Et le débat est absolument nécessaire et je suis sûre qu'il sera très riche. Simplement, il correspond aussi aux chiffres de notre PCAET. Je vous ferai grâce, bien sûr, de l'ensemble des orientations que nous avons adoptées.

Je voulais bien sûr dire qu'avec le Versement Mobilité, il est bien question évidemment de parler aussi des entreprises qui sont concernées. Et c'est bien parce que nous pensons aussi qu'augmenter la capacité de voir les personnes entrer dans nos transports en commun, c'est aussi augmenter l'attractivité.

Accompagner les personnes qui pourraient être en difficulté pour des raisons de crise économique, c'est aussi un soutien de justice sociale et de cohésion sociale sur notre territoire.

Voilà, c'était juste qu'il me semblait nécessaire de redonner un certain nombre de données extrêmement factuelles. Toutes ces données-là, je peux vous les donner sans difficulté. Elles sont toutes sourcées par des études, par des analyses, etc. Tout est juste, des données factuelles.

Maintenant, je vous propose d'ouvrir le débat et j'en suis sûre, qu'il sera très riche.

Monsieur FAGAUT

M. FAGAUT.- Merci Madame VIGNOT, je ne vous ai jamais vu aussi prolix sur un rapport que sur celui-ci et j'en suis tout aise ce soir. Et j'ai envie de dire *bis repetita* parce que vous nous avez déjà fait le coup sur la RN57 où vous avez reproduit deux votes ici au sein de cette assemblée, refusant le premier vote qui avait été mené pour le tronçon Amitié-Beure, et vous faites la même chose ce soir puisque nous nous sommes déjà prononcés sur ce type de rapport en juin 2022.

La proposition aujourd'hui qui est faite, que vous faites, en tout cas, que vous défendez, c'est un principe politique et vous avancez cette idée préconçue que la gratuité reposerait, favoriserait en tout cas ce report modal automatique.

Vous dites que vous sourcez vos arguments, je vais sourcer aussi les miens. Je vais prendre le Président de la Fédération nationale des associations d'usagers des transports qui dit que « *la gratuité est tout bonnement inadaptée, car intenable financièrement et inefficace pour réduire la présence des voitures* ». Et se pose la question de la soutenabilité financière à long terme de cette mesure. Avons-nous une lisibilité ? On l'a vu tout à l'heure dans le cadre du BP, puisque les collectivités sont bousculées financièrement.

Alors j'entends dans cette assemblée certains bien-pensants qui vont me dire « *Oui, mais vous, Monsieur FAGAUT, dans votre programme en 2020, etc.* ». Je rappelle que 2020, c'est un programme municipal ici, nous sommes à l'Agglomération, qu'entre 2020 et 2025 le contexte économique, social a beaucoup évolué. Et puis, troisièmement, c'est ça le plus important, ce que j'ai toujours dit, que ce soit en septembre 2018 ou en juin 2022, j'ai toujours parlé de la gratuité domicile-collège, collège-domicile dans le cadre d'une équité territoriale. Et c'est là où je peux peut-être vous rejoindre, mais sur un trajet aller-retour par rapport aux autres élèves du département du Doubs.

En fin de compte, qui va payer ? Vous éludez tout à l'heure l'élément sur le Versement Mobilité, mais on ne peut pas l'éluder comme ça, parce que c'est bien de cela dont on va parler. C'est-à-dire que j'entends dans vos propos que vous êtes favorable à l'augmentation du Versement Mobilité, de 0,2 % pour le pousser à 2 % sur la totalité pour aller chercher 4,4 M€. Je ne suis pas sûr que les entreprises aujourd'hui, qui ont un besoin de souffler, en tout cas, soient satisfaites de cela.

Et puis les recettes, en fin de compte, aujourd'hui, qui paye ? C'est aussi l'usager. Et l'usager qui n'aura pas cette gratuité verra inévitablement son coût de transport largement augmenté. Et je pense qu'il faut inciter fortement pour travailler sur ce report modal voiture-tram ou voiture-bus, sur l'accroissement de la qualité de service, ce que nous demandons depuis déjà un certain temps. Et je regarde Gabriel BAULIEU, il me semble que c'est 15 M€ du budget principal qui repasse au budget transport, ce n'est pas une petite somme.

Donc aujourd'hui, ça montre bien aussi que la gratuité n'existe pas, mais elle n'en est pas loin. Parce qu'avec tous les moyens que nous mettons aujourd'hui au sein de cette collectivité pour faire en sorte que le coût du transport soit amoindri. Tout ça pour vous dire, Madame VIGNOT, Madame la Présidente, que la gratuité ne saurait apporter un remède à tous les problèmes sociaux ni aux enjeux climatiques, et que l'argent public n'est pas infini, tout simplement.

Et puis quand on discute avec les Grand Bisontins, en fait, ce qu'ils vous disent c'est qu'ils veulent un transport plus fiable, plus confortable, plus sécurisant et plus fréquent. Ça revient à cet accroissement de la qualité de l'offre aujourd'hui. Et ils vous disent aussi que si c'est pour être dans les bouchons en même temps que le bus que leur voiture, ils préfèrent être dans leur voiture. C'est ce qu'ils vous disent très clairement, si vous êtes sur le terrain comme je peux l'être.

Je pose la question des mobilités. Est-ce que c'est un service ou est-ce que c'est un droit universel ? En tout cas, je considère que c'est un service. Donc un service, ça a un coût, certes adaptable et adapté, mais ça a un coût. Et cette gratuité n'est pas demandée par les usagers. Et la gratuité, elle déresponsabilise en tant que telle, elle n'est pas éducative au sens large du terme, mais quand on regarde aussi les rapports qui sont portés par la FNAUT, aujourd'hui, ceux qui abandonnent la voiture pour aller sur les transports, bus ou trams parce qu'il y a une gratuité, c'est ceux qui en ont la possibilité qui en ont le choix et le report modal, en fin de compte, il est infiniment petit. Il est évalué par la FNAUT à seulement 2 % sur le territoire national. Il me semble délicat aujourd'hui de rompre ce trépied, en tout cas des financeurs entre l'État, les entreprises et les usagers. On va déséquilibrer un système aujourd'hui. Et ce qui me pose la question de la paupérisation du transport collectif qui va poindre son nez à l'avenir.

Pour terminer mon intervention et j'y reviendrai peut-être dans un second temps, je vous invite à regarder un petit peu ce qui se fait sur ce qu'ils appellent la mobilité SMART. C'était en fin de compte permettre à l'usager de planifier, réserver et payer son trajet intermodal sur une plateforme et de payer vraiment en fonction de ce qu'il fait, de ce qu'il consomme au trajet près. Je vous invite vraiment à lire un petit peu ces données-là, parce qu'elles sont aussi très intéressantes et renvoient vraiment à l'optimisation du coût individuel de l'usager par rapport à sa gestion particulière fine de son transport.

Donc, nous ne sommes pas favorables à ce que vous proposez, en tout cas ce soir.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER. - Merci, Madame la Présidente. Alors, sur ce dossier comme sur beaucoup d'autres, il y a plusieurs problèmes et je voudrais évoquer un problème de sincérité et un problème de méthode. Je tiens à rappeler quelques faits.

24 juin 2021, c'était au Conseil Municipal de Besançon, je vous interrogeais sur vos intentions réelles derrière la demande de classement en ville touristique. Est-ce que vous vous souvenez de la réponse que vous m'avez faite à l'époque ? « *Nous souhaitons mettre [je cite] toutes les briques nécessaires à ce qu'il y ait un projet touristique. Après, on peut toujours spéculer sur ce qu'il peut y avoir derrière* ».

Le 6 novembre 2023, sur ce même rapport en Conseil Communautaire, je vous répétais mes interrogations et vous demandais de vous engager à ne pas augmenter le taux de Versement Mobilité pour rassurer notamment les entreprises locales. En réponse, vous m'avez accusé de faire, je cite :

« *Un coup politique et d'inventer des intentions cachées* ». Mais une fois de plus, j'avais vu juste sur les réelles intentions.

Nous sommes le 10 avril 2025. Il nous est proposé d'augmenter le Versement Mobilité au motif du classement ville touristique pour financer les mesures, notamment de gratuité des transports en commun. Je regrette que le tourisme soit devenu un paravent pour augmenter la fiscalité des entreprises et je suis très inquiet quand je vous entends dire que le sujet du financement des mesures proposées ne serait pas le sujet de ce soir.

Parler de mesures qui coûtent plusieurs millions d'euros sans débattre du financement, excusez-moi, ce n'est pas très responsable.

J'entendais tout à l'heure parler de relation de confiance. Il me semble que cela commence par avoir de l'honnêteté de dire ce que l'on fait et de faire ce que l'on dit. Ça, c'est le premier élément sur l'aspect sincérité.

Deuxième aspect : méthode. Il est envisagé dans ce rapport de financer certaines mesures par l'augmentation du Versement Mobilité. Nous votons des mesures qui vont s'appliquer majoritairement sur nos petites et moyennes entreprises, et sur nos trop peu nombreuses entreprises de taille intermédiaire et sur les structures publiques, sans avoir la moindre étude d'impact, la moindre étude d'impact pour éclairer la décision des conseillers communautaires. Je trouve cela assez révélateur d'un état d'esprit qui ne comprend pas que la compétitivité de nos entreprises a un impact sur le rayonnement et l'attractivité et la qualité de vie des habitants du territoire du Grand Besançon Métropole.

Alors, comme personne n'a jugé bon de fournir aux élus une étude d'impact, alors je l'ai faite. Augmenter le Versement Mobilité de 0,2 point aux entreprises, cela représente une hausse de fiscalité, écoutez bien mes chers collègues, de plus de 2,5 M€ sur le secteur privé ; 1,9 M€ pour le secteur public et plus de 200 000 € pour le secteur associatif et notamment le secteur du social et du médico-social, qui a déjà beaucoup de difficultés. Soit au total 4,5 M€ de taxes supplémentaires.

J'alerte sur les conséquences pour chacune des 900 entreprises et des 35 000 salariés qui subiront les conséquences sur leurs salaires.

Ce sont précisément 450 000 € de taxes supplémentaires sur le CHU de Besançon ;

170 000 € de taxes supplémentaires pour l'université ;

80 000 € de taxes supplémentaires pour GBM ;

25 000 € de taxes supplémentaires pour la Mutualité française qui vient de perdre le marché de l'hospitalisation à domicile ;

38 000 € de taxes supplémentaires pour l'ADDSEA qui intervient dans le domaine de la protection de l'enfance ;

42 000 € de taxes supplémentaires pour La Poste, qui a déjà des difficultés à maintenir des bureaux de poste dans nos communes.

Je rappelle à toutes fins utiles que le taux de Versement Mobilité est directement calculé sur la masse salariale des entreprises. Nous avons ici des propositions qui sont en réalité des mesures anti-augmentation de salaire, anti-pouvoir d'achat. Ce sont les salariés, les Français qui travaillent qui payeront la note. Je m'en refuse. C'est la raison pour laquelle je voterai contre l'ensemble des mesures de tarification qui y sont proposées. Et je vous demande, mes chers collègues, d'en faire de même.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Moi, je ne conclus jamais comme ça.

Christophe LIME.

M. LIME. - Je vais intervenir sur un point qui est sur la problématique des collégiens, en sachant que le Bureau s'est prononcé favorablement sur cette mesure. Alors, pourquoi ? Parce qu'on parle beaucoup d'équité de traitement sur l'ensemble de nos territoires, et ça a été encore dit plusieurs fois, c'est régulièrement, et je pense qu'on le met en application sur l'ensemble de Grand Besançon Métropole, que ça soit sur différents domaines, avec tout ce que ça peut comporter, y compris, je le dis à la fin de l'année, au 1^{er} janvier 2026, on aura tous le même prix de l'eau et de l'assainissement et il y en a certains qui ont participé et les autres qui ont gagné. C'est comme ça, ça fait partie de l'équité qu'on doit avoir entre nous et je pense que ça a du sens. Et je pense avoir été de ceux qui l'ont proposé même avant qu'on passe en Communauté urbaine, y compris avec une participation très importante des usagers bisontins puisqu'ils payeront en moyenne 25 % de plus pour équilibrer l'ensemble des comptes sur Grand Besançon Métropole.

La deuxième chose, c'est sur les problèmes de collégiens. Alors Anne, tu l'as déjà dit, la Présidente l'a déjà dit, en fonction de là où vous vous situez, c'est gratuit, pas gratuit. En fonction de là où vous venez, c'est difficile.

On a déjà tous ceux qui partent en dehors de Grand Besançon Métropole qui ne payent pas.

On a ceux qui viennent de l'extérieur de Grand Besançon Métropole qui sont d'un autre collège, qui ne payent pas.

Je vais prendre un exemple : le bus démarre à Bouclans, on ne paye pas, il s'arrête à Nancray, on paye ; on s'arrête à Gennes, on paye ; on vient à Saône puisqu'on a le collège sur place, on ne paye pas. On a tout un paquet d'exemples comme ça, y compris autour de Saint-Vit puisque la commune de Saint-Vit a décidé, sur ses propres financements, pour avoir une notion équitable sur son territoire d'avoir des hameaux qui ne payent pas. Vous descendez la route nationale à gauche, vous ne payez pas, à droite, vous payez, pour la même distance, pour la même distance ! On voit bien qu'il y a de vrais problèmes, et y compris ceux qui sont rentrés il n'y a pas si longtemps à l'intérieur de Grand Besançon Métropole qui ne payaient pas avant, et qui payent maintenant, avec un service, pour les collégiens qui n'a pas changé.

Alors la deuxième chose, c'est qu'on me dit qu'on a un Diabolo où les enfants peuvent faire plein de choses. Sauf que quand on regarde bien, 90 % des transports des collégiens c'est pour aller au collège. Ça, ce sont les chiffres, ça veut dire qu'on sent bien que même s'il y a une offre supplémentaire, elle n'est pas prise. Je veux bien qu'on mette des enfants de 12 ou 13 ans dans un bus pour aller à Besançon le samedi. Il faut déjà qu'il y ait un bus le samedi, y compris sur Besançon Métropole, il n'y a pas de bus. Quand on me dit qu'il y a des enfants qui vont le prendre, il faut déjà qu'il y ait le bus, mais en plus il n'y a pas un certain nombre de choses.

L'équité est un élément important.

Monsieur FAGAUT, vous l'avez dit, il a été étudié le Diabolo réduit, et c'était une demande des collectivités du Plateau. C'est-à-dire ne faire que l'aller-retour pour le collège. Ça, ça a été étudié par les services, sauf que les services nous disent que ce n'est pas possible. Les services nous disent que ce n'est pas possible, donc le Diabolo réduit demandé par certains et dont vous vous faites aujourd'hui le relais, ce sont les services qui nous disent que ce n'est pas possible.

On voit bien que pour traiter l'équité, on est obligé de faire avec un certain nombre d'éléments pour pouvoir redonner.

Alors il y a aussi de la moralité. Je veux bien qu'on critique tous la gratuité, sauf que je reprends les programmes de tout le monde parce qu'on dit que c'est un problème de majorité municipale.

Monsieur FAGAUT : *assurer la gratuité des transports pour les écoliers et les collégiens de Besançon en lien avec la Communauté urbaine*. Ce n'était pas marqué que pour aller au collège ; ce n'est pas marqué que pour aller au collège.

Monsieur CROIZIER : *gratuité des transports en commun en heures creuses et le dimanche pour les seniors*. A priori, quand c'est vous qui proposez la gratuité, c'est bon, quand c'est nous, c'est mauvais, c'est de l'idéologie quand c'est nous, et vous c'est pragmatique.

Transports publics gratuits pour les enfants jusqu'à 11 ans. Ce n'est pas un problème de droite gauche, c'est un problème d'équité, et c'est pour ça qu'on a voulu une équité sur un certain nombre d'éléments et pour pouvoir faire un certain nombre de points.

Maintenant, sur les aspects de financement. Dans le même Conseil Communautaire, on dépense 2 millions de plus. Et quand il s'agit de dépenser 1 million de plus pour les collégiens, on va mettre la Communauté urbaine par terre ; on va mettre la Communauté urbaine par terre. C'est ce que vous êtes en train de nous dire ? 400 000 € cette année, 1,2 M€ l'année prochaine, ça y est tout s'écroule. C'est bizarre parce qu'on a fait aussi la Bibliothèque, on a fait plein de choses, où on a augmenté les tarifs pour des raisons qu'on a votées ensemble, parce qu'on a considéré qu'il fallait les faire ensemble.

Alors oui, il est vrai que c'est un choix, c'est un choix, et je pense qu'on peut l'assumer pour avoir un respect de l'ensemble de l'équité. Et je pense que c'est un aspect de moralité pour nous, les Bisontins, pour les Bisontins, quand on s'est présenté devant les électeurs, pour tous, et un problème d'équité pour l'ensemble des collégiens sur l'ensemble de notre territoire. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE. - D'autres prises de parole. Catherine

Mme BARTHELET. - Merci, Madame la Présidente.

J'entends ces problèmes d'iniquité évoqués par Christophe. On en a déjà parlé au Bureau plusieurs fois et je ne les partage pas parce que ce n'est pas la vérité. Excuse-moi Christophe, je vais le redire. J'habite en périphérie, j'ai des enfants qui ont utilisé le bus, et il y a de nombreux utilisateurs, ce n'est pas vrai de dire qu'ils n'ont qu'un aller-retour actuellement à disposition. C'est faux. Ils ont plusieurs possibilités, ils ont même du Transport A la Demande. Ils ont *a minima* deux allers-retours possibles, ce qui est très confortable, même y compris le mercredi. Ils ont des bus le samedi pour aller en ville, ce qui est aussi confortable. Et ils ont aussi la possibilité d'utiliser le bus dans les périodes de vacances scolaires. Ce n'est pas vrai de dire ça. Et avec l'abonnement, en plus, ils ont le mois d'août gratuit. Dire

que c'est exactement la même chose et qu'on offre le même service que partout ailleurs où il y a la gratuité dans la région, c'est faux. Je suis désolée, c'est faux.

Moi, c'est pour ça que je trouve, au contraire, je le redis, parce que pour les membres du Bureau, je l'ai déjà dit, mais que je trouve que c'est une belle idée de solidarité et de volonté d'encourager justement les jeunes à utiliser le transport en commun qui a prévalu lorsque les élus, ici, en 2001, je n'y étais pas, mais ont pris cette décision. Elle a été comprise par tout le monde dans la périphérie. La réalité, c'est que nous, les maires de la périphérie, qui pourrions être les plus affectés par cette disposition, puisque c'est nous qui sommes les plus concernés sur le peu d'offres de transport en commun, il faut le dire, d'une manière générale, c'est nous, qui, en solidarité, pensons que c'est une belle idée que tous les jeunes puissent profiter de ces voyages et donc encore plus s'ils sont Bisontins, et tant mieux pour eux. En responsabilité, nous aussi, les maires, comme tu le dis, on a voté la Grande Bibliothèque, on a voté le tramway. On vote sans ambiguïté tous les rapports de politique de la ville, on vote tous les nouvelles rames de tramway récemment acquises parce qu'on est responsable justement, et on ne raisonne pas en se disant : « *Ce n'est pas très équitable pour les 80 000 habitants de la périphérie qui ne vont pas trop profiter de tout ça* ». Au contraire, on se dit que c'est raisonnable de le faire, et on le fait avec plaisir et conviction.

Sébastien avait soulevé un problème en disant que la gratuité sur la ville de Besançon permettra aux enfants d'accéder plus facilement aux sorties scolaires gratuites. Alors là par contre, c'est de l'iniquité, parce que nous, on n'aura jamais l'offre en périphérie. Les 80 000 habitants qui restent, n'auront jamais cette offre pour aller faire des sorties gratuites. Et comme vous, ils sont obligés, non pas d'acheter un ticket, parce que ça ne marche pas, mais de réserver des bus, etc., pour venir visiter vos musées et tout ce qui est à la Ville de Besançon. Et on est ravi d'ailleurs de pouvoir le faire, mais ça se fait avec une participation.

Je ne vais pas reprendre les arguments qui ont été évoqués par les deux collègues précédemment, mais évidemment qu'on ne peut pas décorréliser ce rapport des incidences financières qui sont importantes. Tout a été dit sur le Versement Transport, et y compris le nombre d'entreprises qui vont être impactées, mais qui le seront d'autant plus que la Région, très probablement, et je pense Patrick AYACHE ne va pas me démentir, va proposer, elle aussi, l'instauration d'un Versement Mobilité régional qui va s'ajouter. Donc ce n'est pas deux points, mais c'est 2,15 que vont finalement subir les entreprises. Et on l'a dit, qui va payer en premier ? L'université Marie et Louis Pasteur, le CHU, évidemment la Ville, etc. Et nous aurons tous aussi la double peine puisque, finalement toutes ces structures, ces entreprises devront s'acquitter aussi d'une augmentation des abonnements pour leurs salariés, puisque c'est ça aussi qui est prévu. C'est-à-dire que la gratuité, ça n'existe pas, il y a toujours quelqu'un qui paye. Ce sera à la fois une augmentation du VM, mais aussi une augmentation du ticket pour tout le monde. Donc ceux qui peuvent payer, ils payeront plus, tant pis pour eux, et les entreprises verront aussi les abonnements augmenter, donc devront aussi participer ; ça leur fait aussi double peine.

Je pense que ce sont des arguments qu'on ne peut pas oublier. On l'a dit, la totalité de ce qui est présenté, ce n'est pas un *one shot*, Christophe, ce n'est pas juste 2 millions aujourd'hui. Si c'est la totalité des pertes nettes commerciales, c'est 3,2 millions chaque année. Ce n'est pas juste cette année, ça aussi, il faut avoir l'honnêteté de le dire. Alors que la position qui *a priori* faisait consensus dans ce COPIL, c'est-à-dire sur le rapport de la création d'un Pass 4-14 ans avec un tarif réduit et d'un Pass 15-25 ans, ça représentait déjà 340 000 € de perte nette commerciale par an. Il y avait une ouverture aussi d'une partie des élus de dire qu'il y a peut-être moins d'offres, etc., pour les collégiens, on peut éventuellement le reconnaître et faire un effort complémentaire.

Ça a été rappelé, je crois, la gratuité existe déjà, 80 % de nos transports sont gratuits, puisqu'on paye à peine. Je ne sais même pas si on atteint encore les 20 % en réalité de ce que ça coûte vraiment. On ne le dit pas assez. On en a parlé en comité de secteur ouest. C'est vrai que c'est une donnée qui n'est pas assez diffusée et il faut le dire, on a déjà 80 % de gratuité et les 15 millions qui sont abondés par le budget principal pour le budget transport, c'est aussi réel et c'est tous les ans.

Enfin, bien sûr, Anne, on reconnaît tous les conclusions du rapport du GIEC. Il n'y a pas ici ceux qui ne les reconnaîtraient pas et ceux qui sont contre la gratuité qui seraient les mauvais, et qui ne veulent pas reconnaître ça. Bien au contraire.

En revanche, s'agissant particulièrement des collégiens, ils sont déjà dans le bus. On ne met pas plus de personnes dans le bus grâce à cette gratuité, ils le prennent déjà, ils n'ont effectivement pas d'autres choix et c'est très bien qu'ils prennent les transports en commun et on est ravi de ça.

Nous, ce qu'on a dit depuis le début, on n'est pas pour la gratuité. Quand je dis « nous », on est plusieurs à s'être exprimés sur le sujet notamment les VP de la périphérie, on reprend ce qu'on a dit depuis le départ, c'est qu'on souhaite plus de moyens, c'est ce que l'on souhaite pour toute la population, et c'est ce qui est demandé.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Il y a plusieurs demandes de parole, mais il y avait Patrick AYACHE qui avait été le premier à lever le doigt. Patrick.

M. AYACHE. - Je vais essayer de vous donner un point de vue personnel sur le sujet qui est compliqué, et qui est souvent un peu réduit dans le débat qui s'est ouvert là à une opposition qu'on devine et qui aujourd'hui semble opposer périphérie et ville-centre, si je puis dire.

Mon propos est tout ailleurs.

En 2019, nous avons voté à la Région la gratuité des transports scolaires sur tout le territoire régional. De mémoire, il y avait trois départements qui appliquaient une tarification payante et les cinq autres étaient déjà gratuits. La gratuité, c'est quelque chose qui était pratiqué très largement, pour les transports scolaires, je précise, par les départements lorsqu'ils étaient en compétence de ce sujet. Nous l'avons votée. Mais pourquoi avons-nous voté après des débats internes, d'ailleurs, je peux le dire maintenant qui n'étaient pas simples puisqu'entre nous il y avait tous les arguments que vous venez d'évoquer qui étaient sur la table.

Alors je précise au passage que, à l'époque, c'était le dernier mandat. Il y avait trois groupes politiques à la Région : il y avait la majorité de gauche, il y avait la droite républicaine et il y avait le Rassemblement national. Ces trois groupes ont voté pour la gratuité à l'époque, pour les mêmes motifs que ceux très simples que je vais évoquer.

Nous avons considéré à l'époque, et ce n'était pas du tout une question de report modal – et je suis bien d'accord pour dire que la gratuité, notamment pour les jeunes, elle ne va rien changer sur la fréquentation des bus, ça va de soi – mais simplement parce que nous pensions et nous pensons toujours qu'il y a un grand principe républicain qui est la gratuité de l'école, du collège et du lycée. Et que donc le paiement du transport pour certains et pas pour d'autres qui habitent plutôt dans les zones urbaines, et donc qui n'utilisent pas les tous les transports en commun, crée une inégalité de traitement qu'il nous fallait corriger. C'était quasiment le principal argument que nous avons développé à l'époque. Et tout ça pour respecter ce concept d'école gratuite. C'est un peu comme les bouquins qu'on donne gratuitement à nos élèves des lycées pour que tous soient traités de la même façon, et qu'il n'y ait pas ceux qui ont de beaux livres tout neufs, et puis d'autres qui achètent de vieux livres écornés, ou qu'ils n'en ont même pas. C'est une question de traitement équitable des uns et des autres. C'est la raison pour laquelle nous avons adopté.

À l'époque, j'avais indiqué, nous étions quelques-uns à avoir indiqué, qu'il y allait avoir des traitements inévitables sur le territoire. Alors, d'abord, les zones comme la nôtre, urbaine, qui sont des autorités organisatrices de second rang, je crois que c'est comme ça qu'on dit, et qui donc conservaient le pilotage de leur tarification qui était payante d'ailleurs dans la plupart des agglomérations, donc une différence de traitement entre ceux qui allaient avoir les transports scolaires gratuits et ceux qui allaient les avoir payants. Et aussi, ça a été évoqué, je crois, ceux qui passaient d'un territoire à un autre puisque le découpage des collèges et des lycées oublie un peu la carte des départements et des agglomérations, je crois que c'est Christophe LIME qui a cité l'exemple, le Maire de Saint-Vit pourrait le confirmer, que venant du Jura, par exemple, pour aller à un collège ou au lycée de Saint-Vit, on ne paye pas. Par contre, si on est sur le territoire de GBM, on paye. C'est quelque chose de, comment dirais-je, incontournable. Un constat incontournable.

Donc, cette décision, nous l'avons prise pour ces raisons.

J'ai expliqué à mes collègues du secteur ouest, puisque nous avons eu ce débat, que même si j'étais partagé, parce qu'il y a des choses que j'aurais faites autrement. Par exemple, je parle du statut scolaire des élèves, là on parle de l'âge. Ça veut dire que ça exclut une partie des lycéens de la gratuité. Bon, tant pis, c'est comme ça, mais je n'aurais pas fait ça comme ça. Néanmoins, j'ai décidé de voter pour cela.

Et je précise que mon propos n'a rien à voir avec ceux qui pensent que la gratuité pourrait engager un report modal important. Ce ne sera pas le cas pour les lycéens, mais ce ne sera pas le cas non plus, je le pense, pour la gratuité totale. Je ne suis pas un fana de la gratuité, mais je cherche à être cohérent avec moi-même. Je l'ai votée à la Région, je la voterai ici.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Si je peux me permettre de vous le demander parce que vos deux interventions ont dépassé les cinq minutes. Je vous laisse conclure à chaque fois, mais faites un peu attention, pour être traités de façon équitable.

Il y a eu plusieurs demandes de parole. Marcel.

M. FELT.- Oui, je ne vais pas utiliser les cinq minutes, ça donnera un peu de temps pour les autres, je suis très altruiste.

Mme LA PRÉSIDENTE.- On le savait !

M. FELT.- Alors sérieusement, je me souviens souvent des propos d'un ancien Président de cette intercommunalité qui disait souvent : « *Au final, il ne faut jamais dire que c'est gratuit, car il y a toujours quelqu'un qui paye* ». Aujourd'hui, ce quelqu'un, c'est un peu facile parce que ce sont les employeurs de plus de onze salariés. Il y a une certaine facilité dans le raisonnement pour essayer de chercher à agripper cette disposition qui est une décision politique à mon sens, bien entendu, donc c'est un peu facile. Je peux vous dire que les entreprises, cette fois-ci, sont interloquées par le raisonnement qui est pris aujourd'hui. C'est-à-dire qu'on n'a pas encore augmenté le Versement Mobilité, mais on parle déjà de la gratuité. Il y a quelque chose qui ne va pas dans le raisonnement.

Le dialogue, aujourd'hui, a été, à mon sens, un peu biaisé, en termes de présentation, mais gageons que personne n'est dupe. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je ne peux pas laisser dire ça. J'ai répondu dans ma présentation à un certain nombre d'éléments qui ont été diffusés, je réponds. J'aime bien que tout le monde ait les mêmes informations. Il me semble que c'est ça qui est sain, c'est qu'on ait tous le même niveau d'information.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, Monsieur. Alors, vous n'avez pas le droit d'intervenir dans cette Assemblée, s'il vous plaît.

Donc, je vais donner la parole à M. ALEM. Hasni ALEM.

M. ALEM.- Oui, merci beaucoup, Madame la Présidente. Plusieurs éléments ont été dits. Déjà, c'est important. Pour commencer, je trouve que c'est ce débat-là sur cette question-là, c'est un débat qui est un débat de société, on le voit au sein de cette Assemblée, et je pense que c'est sain qu'on en débattenne toutes et tous ensemble de manière publique, par le biais de ce Conseil d'agglomération parce que dire que c'est quelque chose qui serait politique, oui, c'est politique, en fait, on est dans une assemblée politique. Effectivement, c'est un choix qui est politique. Ça, c'est comme l'eau qui mouille ou le feu qui brûle. Effectivement, c'est politique.

Mais politique dans quel sens politique ? Politique dans le sens où il y a une idée derrière ça. Ça a été dit... enfin plutôt trois idées, ça a été dit par Madame la Présidente, la question de l'équité – je ne vais pas revenir dessus par rapport aux moins de 15 ans, ça a été dit.

Il y a aussi la question des minima sociaux, et ça, je pense que c'est aussi important qu'on aborde cet aspect-là. Par expérience, étant confronté à cette problématique-là de manière très forte, une des principales difficultés qu'il y a pour la réinsertion sur le marché de l'emploi et le marché du travail, pour finalement l'émancipation par le travail, parce que c'est aussi l'objectif qu'on a, c'est cette question de l'enclavement des personnes, et en grande partie la question du transport et des mobilités. Et on peut dire que ce n'est pas cher, on peut dire plein de choses, etc., mais la question de la gratuité, le fait d'aller sur cette charge mentale de pouvoir chercher du travail, ça permettra justement de réinsérer ces personnes-là sur le marché de l'emploi. Les gens qui ne travaillent pas, en tout cas qui sont bénéficiaires des minima sociaux, ce n'est pas comme certains peuvent le dire, des gens qui restent sur leur canapé à ne rien faire et qui attendent juste que les choses tombent, que le RSA tombe à la fin du mois. La très grande majorité d'entre eux... Je n'ai pas dit que tout le monde disait ça, j'ai dit que certains disaient ça. Ils savent très bien de qui je parle, mais en tout cas, ce sont des gens qui, pour la très grande majorité d'entre eux, veulent travailler et cherchent à travailler. Et c'est extrêmement important de leur enlever cette barrière-là, c'est une barrière qui est importante. Et je pense que si on souhaite remettre le pied au travail, ou permettre l'émancipation par le travail, il faut qu'on participe à enlever toutes les barrières qui empêchent les gens de travailler.

Et puis sur la question de la gratuité les samedis, effectivement, on est sur une proposition qui va complètement dans le sens de vouloir permettre de revitaliser l'ensemble des centres-villes et centres-bourgs et en particulier le centre-ville de la Ville-centre qui est Besançon. Et on sait que ça peut être parfois un élément bloquant, en particulier le samedi pour aller sur ce territoire-là, justement par rapport aux commerces, mais plus globalement au-delà des commerces, sur l'ensemble de l'activité. On est sur des propositions qui ont certes un coût, et il y a des éléments, il y a des questionnements qui sont mis, et qui sont tout à fait légitimes, mais qui répondent à des objectifs politiques qui sont clairs. On les partage, ou on ne les partage pas et je respecte toutes les positions par rapport à ça. Il n'y a pas de difficulté. C'est ça un débat démocratique. Mais renvoyer les personnes qui ont une vision claire des

choses qu'on partage ou qu'on ne partage pas du côté du dogmatisme ou de l'idéologie, c'est à mon sens la meilleure manière de tuer un débat démocratique sain et de dégoûter les gens de la politique. Je suis possiblement un bien-pensant, sans doute, mais le fait de bien penser me fait dire que si on est complètement dans une certaine moralité et dans l'honnêteté par rapport au citoyen, quand on s'engage à mettre en avant un certain nombre de propositions, on les met en avant et puis on les vote. Je suis complètement persuadé de l'utilité de cette proposition-là. Je suis complètement persuadé du fait que ce débat de société là continuera à revenir puisqu'on est sur un phénomène de long terme, un phénomène qui n'est pas simplement français, un phénomène qui est mondial. On pourrait prendre l'exemple de la ville de Tallinn, en Estonie, qui a mis en place ce type de projet. Qu'on ait ce débat, qu'on ait ce débat sur des bases saines, qu'on ait ce débat en mettant en avant chacun les visions qu'on a, qui peuvent être différentes, c'est ça la politique. Et je pense que sur ce sujet-là, comme sur d'autres, on se grandirait à pouvoir travailler tous ensemble à partir de cette base-là, qui me semble être une base saine. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup, je vais essayer de donner la parole à Nathan.

M. SOURISSEAU.- Bonsoir à tout le monde. Je voudrais tout d'abord dire que je trouve vraiment déplorable que deux membres du Bureau n'aient pas voté le budget en utilisant cette délibération comme un prétexte à un an des élections municipales et communautaires. Je regrette ce comportement et pour moi, c'est même contraire à l'idée que je me fais d'être membre d'un exécutif.

Cela étant dit, je vais revenir sur le fond de la délibération, pour ma part, je suis favorable aux mesures de gratuité qui sont proposées.

Sur la forme, certains expriment parfois leur sentiment que le Conseil Communautaire ne serait qu'une chambre d'enregistrement, que les dossiers sont ficelés, négociés en amont. Ce soir, nous démontrons le contraire.

La tarification de nos transports GINKO appelle naturellement à un débat démocratique au sein de notre assemblée ; différents points de vue s'expriment et ils doivent tous être respectés. Contrairement à ce que certains voudraient également nous faire penser, ce débat n'est pas partisan des agglomérations de droite, comme de gauche, du centre ou sans étiquette, ont voté des mesures de gratuité pour leur réseau de transport. Certaines ont même fait le choix de la gratuité totale.

À l'inverse d'une gratuité totale pour laquelle d'ailleurs j'en profite, je suis personnellement défavorable, je trouve les propositions présentées ce soir justes et équilibrées. La gratuité totale des transports dans le Grand Besançon représenterait une perte de recettes de l'ordre de 13 M€.

Ce soir, avec les mesures de gratuité proposées, on parle d'un coût d'environ 3,3 M€. On voit bien le *gap* et ça correspond à moins de 1 % du budget global de Grand Besançon.

Même s'il existe d'autres pistes de financement, notamment via un choix politique fort, possible en abondant davantage le budget annexe de transports depuis le budget général, le portage à 2 % du taux du Versement Mobilité permettrait, pour sa part, de dégager des recettes supplémentaires de l'ordre de 4,5 M€. Ça a été dit.

Avec un taux à 2 %, nous rejoindrions la plupart des agglomérations comparables à la nôtre. Autrement dit, rien d'extraordinaire, sachant que nos entreprises ne seraient pas moins compétitives qu'ailleurs, contrairement à ce qui peut être dit.

Ces recettes permettraient de financer largement ces mesures de gratuité tout en dégageant une nouvelle marge de manœuvre pour augmenter l'offre de bus dans nos quartiers et nos villages. Ce sur quoi je suis convaincu. Contrairement à d'autres, je ne suis pas de ceux qui opposent la gratuité partielle, parce que c'est important, je pense, d'insister sur le partiel de nos transports, et l'augmentation de l'offre. Nous avons les moyens de faire les deux au bénéfice de nos habitants.

Sur le fond, la première proposition de gratuité en faveur de nos collégiens et de nos écoliers permettrait une équité de traitement sur le territoire. C'est une mesure de justice territoriale. Cela a déjà bien été évoqué, je ne vais pas revenir là-dessus. J'ajouterai simplement que cette mesure de gratuité pour les moins de 15 ans permettrait d'augmenter le pouvoir d'achat des familles tout en ancrant dans les mentalités de nos plus jeunes des pratiques de mobilité durable et écologique.

La deuxième proposition de gratuité concernant les minima sociaux me paraît là aussi particulièrement pertinente. Je constate qu'aujourd'hui pour le moment, personne n'en a beaucoup parlé, elle va dans le sens des échanges que nous avons eus au sein du groupe de travail Transports en faveur d'une simplification, et d'une lisibilité de notre grille tarifaire, puisqu'aujourd'hui cette grille tarifaire pour les minima sociaux est particulièrement illisible et complexe.

En plus d'être une mesure de justice sociale, on sait aussi que l'accès à la mobilité est essentiel dans le cadre de l'insertion ou de la réinsertion professionnelle des jeunes et des moins jeunes. Ça vient d'être rappelé par mon collègue Hasni ALEM.

La troisième et dernière proposition de gratuité, celle du samedi pour toutes et tous, est une mesure qui coûte relativement peu cher, mise en place par de plus en plus d'agglomérations pour soutenir notamment le commerce, en particulier celui du centre-ville. En plus d'être un soutien à l'économie locale, elle permettra également de faire découvrir les transports en commun à ceux qui ne les utilisent pas. Autant de futurs convaincus qui pourraient ensuite délaisser leur voiture, y compris la semaine. Cela permettrait aussi à nos jeunes de découvrir notre territoire. On sait qu'ils sont de plus en plus nombreux à avoir des difficultés financières, la Présidente l'a évoqué dans son propos, et la gratuité le samedi serait un véritable levier d'émancipation.

Je suis, par exemple, toujours sidéré du nombre de jeunes vivant dans nos quartiers, à Besançon en particulier, qui n'ont jamais découvert certains coins magnifiques de notre ville ou de notre agglomération, à commencer par certains espaces du centre-ville.

Pour finir, je souhaite revenir sur la nature du débat que nous avons ce soir. Je sais que plusieurs courriers ont circulé, allant jusqu'à donner des consignes de vote. Je note tout d'abord que l'ensemble des conseillers communautaires n'en ont pas été destinataires, et je trouve cela bien dommage.

Je constate aussi que de nombreux arguments avancés dans ces mêmes courriers ou d'ailleurs ce soir relèvent de la question de la gratuité totale, ce qui à nouveau n'est absolument pas ce qui est proposé dans la délibération.

Ici, il n'y a pas de bons et de méchants, des pragmatiques ou des soi-disant irresponsables, nous avons simplement un débat politique où différents points de vue s'expriment autour de propositions qui sont toutes, et c'est réellement le cas, toutes équilibrées. C'est le signe d'une démocratie locale qui fonctionne. Je souhaite que le débat se poursuive sereinement, que chacun s'exprime et vote pour, contre, ou abstention, en son âme et conscience. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Je vous propose de donner la parole à Jacques KRIEGER.

M. KRIEGER.- Oui, merci, Madame la Présidente. Je pense que la gratuité totale n'existe pas. Elle est inévitablement prise en charge par les entreprises et puis les contribuables. En revanche, une gratuité partielle pour les collégiens, je suis favorable à 100 %.

Je vais vous donner deux exemples : actuellement Novillars, les gamins de Novillars sont scolarisés à Roulans. Ils sont transportés par le Département gratuitement. À quelques mètres de là, Roche-lez-Beaupré, puisqu'on touche Novillars, les gamins sont scolarisés à Clairs-Soleils et payent 180 € par an pour le premier gamin, plus 125 € pour le deuxième, quand il y en a deux, ce qui fait 305 €. Où est l'équité ? Je demande simplement qu'il y ait une équité au niveau des collégiens. Je ne demande pas une gratuité totale. Je ne demande pas une gratuité pour Pierre, Paul, Jacques. Je demande simplement qu'il y ait une équité pour les collégiens. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Olivier GRIMAITRE.

M. GRIMAITRE.- Merci, Madame la Présidente. En préambule, je souhaitais indiquer que j'ai demandé à plusieurs reprises que le groupe de travail Tarification des transports, dont je faisais partie, constitué en octobre 2021, soit rebaptisé Groupe de travail mobilité pour travailler à la fois sur les questions de tarification, mais aussi sur le développement de l'offre et de l'investissement. Je regrette de ne pas avoir été entendu.

Concernant le rapport de ce soir consacré aux tarifs de GINKO, je voudrais revenir en particulier sur les trois mesures de gratuité sur lesquelles nous aurons à nous prononcer ce soir.

Concernant la gratuité des transports en commun pour les moins de 15 ans, c'est-à-dire les scolaires et tous les collégiens, elle est d'abord et avant tout une mesure d'équité à l'échelle du territoire du Grand Besançon et même au niveau du département, car elle permettra d'offrir la gratuité à tous les collégiens, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Je ne vais pas reprendre les exemples qui ont été donnés par certains, Christophe LIME, les arguments de Patrick AYACHE ou d'autres sur l'équité. Je ne veux pas faire une redite, mais au-delà de l'équité, cette mesure, si elle est votée, redonnera aussi du pouvoir d'achat aux familles concernées.

Je vous rappellerai le fort mécontentement exprimé en 2012 par les familles et parents d'élèves lorsque le Grand Besançon a décidé d'augmenter de 60 % les transports scolaires en faisant passer le Pass Diabolo de 9,30 € à 15 € par mois ; certains ont même parlé de racket à l'époque, ce qui était effectivement un peu fort. Mais il y avait un fort mécontentement.

Il faut savoir que GBM, en tant qu'autorité organisatrice des mobilités, touche aussi une compensation de plus de 4,6 M€ de la Région pour organiser le transport scolaire en question.

Concernant la gratuité pour tous les minima sociaux, il s'agit d'une mesure sociale à plusieurs titres. En effet, les personnes en situation de précarité et même souvent de pauvreté (22 000 personnes considérées comme pauvres à Besançon, et je pense que Besançon n'est pas la seule concernée), pourront bénéficier d'un titre de transport pour se déplacer au quotidien. Par ailleurs, cette mesure vise aussi avant tout à faciliter l'insertion sociale et professionnelle de ces personnes, car les difficultés de mobilité sont un frein majeur à la recherche d'une formation professionnelle ou d'un emploi. En sachant que depuis le 1^{er} janvier 2025 les bénéficiaires du RSA ont une obligation de 15 heures minimum d'activité par semaine, les amenant à se déplacer davantage, avant, je l'espère, retrouver une formation ou un emploi.

Enfin, concernant la gratuité le samedi, il s'agit, à travers cette mesure destinée à tout public, d'améliorer la fréquentation des commerces, de favoriser le report modal que nous recherchons et l'utilisation des parkings relais que nous construisons, et de renforcer l'attractivité de notre territoire. Ces mesures de gratuité des transports en commun auront un impact en matière de fréquentation qui ne pourra être durable sans une politique d'offre volontariste et alternative à la voiture.

C'est pourquoi nous pensons que l'augmentation du Versement Mobilité de 1,8 à 2 %, qui générerait 4,5 M€ de recettes supplémentaires, permettrait à la fois de mettre en place ces mesures de gratuité que je viens de citer, et de développer l'offre et l'investissement en matériel.

Ce choix que nous pouvons faire ce soir, d'autres communes et intercommunalités, de toutes tendances politiques confondues, l'ont fait bien avant nous. D'ailleurs, parmi les villes concernées par des mesures de gratuité, 22 collectivités ont plus de 100 000 habitants, nous ne serions pas les premiers, ne soyons donc pas les derniers.

J'invite chacun et chacune, suite à notre débat démocratique en séance soir, à se déterminer en leur âme et conscience, en ayant à l'esprit ce qu'attendent les habitants de leurs communes et notamment les jeunes et les personnes précaires, en n'obéissant pas d'emblée aux consignes de vote que certains vice-Présidents de GBM ont cru bon vous adresser en amont de ce Conseil Communautaire.

À ce propos, les études dont il est question dans ce courrier sans aucune référence et qui m'ont été promises par Gabriel BAULIEU à plusieurs reprises, je les attends encore aujourd'hui.

De plus, il n'y a pas d'un côté les responsables et de l'autre les irresponsables comme certains veulent le faire croire. Nous pensons que ces mesures de gratuité peuvent être utiles, et s'inscrivent dans le développement des transports en commun et de leur fréquentation prévue dans notre Plan De Mobilité. Je sais et je respecte que d'autres élus dans cette assemblée puissent avoir une position différente et voudraient faire un choix différent. J'invite ces mêmes élus à ne pas refuser le débat démocratique, d'arrêter les caricatures, de présenter leurs arguments et à certains de ne pas oublier dans le même temps leurs promesses de campagne.

Je vais conclure. En conclusion, je dirais que les soutiens tarifaires allant parfois jusqu'à la gratuité ont pour objectif d'encourager la fréquentation des transports collectifs, notamment par les jeunes. Il est clair que, parallèlement, le développement de l'offre est nécessaire, car il répondrait aussi aux attentes et aux besoins des habitants, plus particulièrement ceux des zones périurbaines et rurales.

Nous avons aujourd'hui cette double préoccupation et nous vous invitons à la partager ce soir.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Bien. Frank, tu voulais la parole.

M. LAIDIÉ. - Merci. Je tenais à intervenir parce que le groupe de travail a été un groupe de travail assez compliqué, je trouve, dans son fonctionnement. Ça a commencé assez violemment, les cinq premières minutes ; on voit bien que ça cristallise un certain nombre de positions.

Je voudrais dire que je ne me retrouve pas dans le courrier de mes collègues vice-Présidents parce que déjà je trouve que c'est compliqué quand on n'arrête pas de se dire qu'on a un projet de territoire, qu'on veut faire territoire, d'opposer, sur un argument électoral, simplement électoral, les Bisontins contre la périphérie. Moi, ce que je retiens de ce courrier c'est qu'il n'est pas fidèle à ce que nous nous sommes dit entre nous.

La question de la gratuité, la question de l'équité, pour moi, ce sont des choses qui ont été systématiquement rappelées.

Le groupe de travail quand il s'est réuni au mois de juin, j'avais suffisamment de mal à parler avec le covid long pour rappeler qu'on ne devait pas oublier, même si j'ai été le seul à le faire ce jour-là, je crois, la question de l'équité des collégiens, j'aurais bien aimé qu'on le retrouve aussi dans le compte rendu du mois de septembre. On ne peut pas dire qu'on n'a pas évoqué ces questions-là. Vous pouvez me faire ce crédit-là.

Moi, je viens d'un territoire, le Plateau, sur lequel la question du tarif des transports des collégiens a toujours été posée, a toujours été posée. Peut-être pas en termes de gratuité, je l'ai entendu quelques fois. Vincent n'est pas là ce soir, il a son Conseil Municipal, mais il était dans une association qui avançait ces aspects-là. D'autres voulaient un mini Diabolo, on en a assez parlé, c'était compliqué sur le Plateau – je le rappelle pour mémoire. Je suis bien-pensant peut-être, des Grand Bisontins n'ont pas de soucis sur le secteur ouest, grand bien leur fasse et tant mieux pour vous. Les Grand Bisontins ne proposent plus la gratuité, j'entends ça, mais je le dis, je l'entends cette question de la gratuité et pas qu'à Pugey, et avec des gens qui viennent de partout, de tout le territoire ; je l'entends. Je peux vous les faire rencontrer si vous le voulez. Ce n'est pas une invention spontanée de ma part. L'équité, c'est ce qui importe.

Sur la question des collégiens, j'y reviens. Tu dis qu'ils sont déjà dans les bus, oui, ils sont déjà dans les bus, mais certains payent et d'autres pas. C'est compliqué.

Les services, ils ne les ont pas. Les services, ils ne les ont pas systématiquement. Ils les ont peut-être chez toi, mais pas chez moi.

J'entends, et je relis ce qu'on s'est dit entre nous en Bureau. C'est un vrai souci, je trouve. On évoquait ces questions-là en début. Moi, ma DGF, c'est -70 % depuis 2014 ! -70 % ! On va faire payer sur mon CCAS la gratuité des transports. C'est ce que j'ai lu. C'est ce que je vous ai dit en Bureau. C'est rajouter de la peine à de la peine. Je ne me plains pas, c'est la règle pas commune, mais on est tous dans cette difficulté financière, il faut l'entendre.

Quand on rajoute ça à ces difficultés-là, le fait que l'offre de services n'est pas présente, c'est un vrai souci, c'est un vrai souci.

Alors, est-ce que la gratuité, c'est maintenant ou pas ? Chacun se pose en fait en son âme et conscience au moment de voter. Moi ça ne me pose aucun problème, je réfléchis là-dessus. Mais la question de l'équité, je voudrais qu'on la traite parce que ça c'est un vrai souci.

Et je ne veux pas apparaître non plus comme quelqu'un qui n'aime pas l'entreprise. Je les fais travailler les entreprises. On va inaugurer fin juin à Pugey un projet qui a coûté 3 M€. Ce sont des entreprises d'ici qui ont travaillé.

Tous les samedis matin, ce sont des petits producteurs qui viennent, alors ils ne payeront peut-être pas le Versement Mobilité. Je ne suis même pas sûr qu'avec la gratuité pour les collégiens, on ait besoin de bouger le Versement Mobilité. Il faudra se poser la question. C'est quand même important.

Alors, l'équité avant tout. Je le dis. Je le dis. Sur le Plateau ce sont des choses qui reviennent de façon récurrente. Ils sont dans les bus, effectivement, c'est important.

Il me reste 18 secondes, je vais terminer là-dessus – et ce n'est pas de la provocation – pour vous montrer que l'équité est plus importante peut-être que la gratuité pour les collégiens, et j'aurais pu parler de la gratuité aussi parce que c'est important je rejoins le positionnement de Patrick et des autres collègues, on doit en parler, mais si on fait payer des collégiens pour des services qu'ils n'ont pas et qu'ils n'utilisent pas, faisons payer tous les collégiens. Faisons payer tous les collégiens et là, on sera dans l'équité.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Agnès MARTIN, vous demandez la parole aussi ?

Mme MARTIN.- Ça fait un moment que je la demande.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pardon mais justement, comme j'ai vu qu'il y avait la petite lumière rouge... Mais tout le monde l'a demandée. Ne vous faites pas de souci, j'ai une petite note là et je prends toutes les demandes de parole. Tout le monde est dessus, enfin je pense. Agnès.

Mme MARTIN.- Merci, Madame la Présidente. Je rejoins un petit peu Catherine par rapport à l'équité. Il est vrai que les enfants à Besançon ont une liberté d'aller et venir qui n'est pas la même que celle que les enfants, les collégiens du Grand Besançon. Voilà, c'était juste ça que je voulais préciser.

Mon intervention est plus par rapport à l'impact écologique et la qualité du transport, l'impact sur ces deux phénomènes. La priorité pour défendre une politique écologique afin de réduire les rejets carbone et de lutter contre le réchauffement climatique devrait être de rendre les transports collectifs plus attractifs par une meilleure desserte, avec un rapprochement des arrêts, un cadencement, un meilleur confort et plus de sécurité avec un renouvellement du parc et des agents dans les bus. Tout cela a un coût, ce qui nécessite des moyens financiers qu'il ne faut pas lapider avec des mesures coûteuses comme la gratuité. Et là, on voit que ça nous coûtera 3 et quelques millions d'euros par an, ce n'est pas une mince affaire.

La question du prix n'est pas la priorité pour l'attractivité des transports collectifs, d'autant plus qu'il existe déjà de nombreux dispositifs pour les salariés. Les entreprises de GBM financent déjà 50 % des abonnements des salariés, les scolaires et étudiants, les allocataires des minima sociaux.

Les populations visées sont déjà captives des transports en commun et la mesure ne génère que très peu de transferts, c'est ce qu'on a déjà dit, de la voiture vers les transports collectifs. Elle n'aura pas d'impact sur les embouteillages, les rejets de CO₂, elle n'est donc pas efficace au plan écologique.

De plus, le principe de gratuité est contestable, car il peut avoir un effet de déresponsabilité des usagers qui peut conduire à un usage inconsidéré entraînant des saturations et de l'inconfort, de l'insécurité, voire des incivilités ainsi que la question de l'accessibilité. J'ai aussi des témoignages de personnes qui utilisent régulièrement le tram et qui peuvent aussi témoigner parfois de difficultés à certains horaires au niveau de la tranquillité, on va dire.

Alors la gratuité ne peut être envisagée que pour des niches particulières. Nous, alors à Besançon, là je reviens sur Besançon, nous l'avions proposée en 2020, avec un ticket à 1 € avec l'aller-retour le samedi, des gratuités pour les enfants, mais jusqu'à 11 ans, pour les seniors à certains horaires, et des tarifs réduits pour les collégiens et les étudiants.

Après, je voulais remarquer que cette proposition intervient à un an des élections municipales alors que c'est un projet phare de la campagne de 2020 – la gratuité des transports.

Nous, enfin, nous, moi et Karima ROCHDI, nous voterons contre cette proposition globale, mais nous ne sommes pas opposés à reprendre certains points, point par point, afin de trouver des solutions plus équilibrées, attractives et moins coûteuses. Merci de votre attention.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Très bien, alors je reprends ma liste. Monsieur PARIS.

M. PARIS. - Oui, j'aimerais revenir sur deux interventions intéressantes. La première, c'est celle de Catherine BARTHELET qui a souligné qu'actuellement un usager des transports en commun payait moins de 20 % du prix réel. Ne pensez-vous pas qu'en payant moins de 20 %, on est quasiment à la gratuité totale ?

Deuxième remarque pertinente, celle de Marcel FELT qui a plagié Jean-Louis FOUSSERET, je crois, qui disait que la gratuité n'existe pas, il y en a toujours un qui paye. Alors effectivement c'est la réalité. Et la dernière grande Métropole ou Communauté urbaine qui est passée à la gratuité c'est Montpellier. L'équipe en place avait estimé le coût de cette gratuité à 20 M€. Quelque temps après, on est passé à 30 M€, et la Cour régionale des comptes a estimé à 42 M€, ce qui a fait dire à une élue de l'opposition, mais là, il faut que je reprenne mes notes : « *Quand c'est gratuit, c'est pourri* ». Je précise que cette élue fait partie du groupe de l'Union populaire, écologique et sociale. Comme quoi le pragmatisme n'a pas la même couleur selon qu'on soit au Sud ou à l'Est.

Pour ma part, je voterai contre cette proposition parce qu'elle est politique au sens le plus mauvais du terme. Elle est démagogique et surtout, elle est électoraliste.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Ça, c'est du jugement. Je tiens quand même à le dire. Jean-Paul MICHAUD.

M. MICHAUD. - Merci, Madame la Présidente. Vous ne serez pas surpris, évidemment, par rapport à ma première intervention – et puis vous m'avez souvent entendu le dire, je crois, ici – que je suis contre toute gratuité dans les mobilités, tout simplement parce que c'est inefficace. C'est inefficace, en termes de report modal, ça a été dit et répété par plusieurs collègues ; d'un point de vue social, je vais vous dire une chose : faites-moi la démonstration qu'un ticket individuel, qu'un abonnement, etc., n'est pas plus avantageux que de prendre la voiture. Quand on veut mettre en place quelque chose qui soit à but social, déjà, on s'adresse au plus grand nombre, et une des meilleures mesures sociales que l'on puisse faire, c'est développer les transports. Parce que quand on ne prend pas sa voiture, ça coûte beaucoup moins cher, ça, c'est une vraie mesure sociale qui s'adresse au plus grand monde. Et pour pouvoir le faire, qu'est-ce qu'il faut ? Il faut des moyens. Et puis quand on se prive de moyens, on n'arrive pas à le faire. Et puis on va me dire qu'on va le financer autrement, mais on ne fait que déplacer la recette... on ne fait que déplacer la dépense. Le vrai problème est là. Le vrai problème, c'est qu'on va à un moment donné créer avec ce système-là, puisque de toute façon, aujourd'hui, on le sait, ça a été repris par plusieurs d'entre vous, c'est l'augmentation du Versement Mobilité, on va créer 4,5 millions d'inflation sur notre territoire.

Mais, mais écoutez, je suis chef d'entreprise, enfin, je l'étais. Quand je prends mon coût de revient, je prends l'intégralité de la charge. Quand la charge augmente, j'augmente mes tarifs. C'est supporté par qui ? Par l'ensemble des personnes. Je vais vous dire mieux même, pour notre collectivité, qu'est-ce qui va se passer ? On va le supporter deux fois. Enfin deux fois, c'est un minimum. Parce que quand

les entreprises qui travaillent pour nous vont devoir en supporter la charge, elles vont automatiquement nous le refacturer, on va le repayer. Et c'est comme ça pour toutes les collectivités. Mais il faut réaliser ça à un moment donné.

Et puis je dois lire quelque chose qui est intéressant, c'est la position des usagers des transports. On ne peut pas l'ignorer celle-là. Je pense qu'il y a un problème.

Le contexte financier, c'est le courrier de l'AUTAB (association des usagers de l'agglomération bisontine), « c'est l'engagement d'une nouvelle délégation de service public (DSP) à partir du 1^{er} janvier 2025 qui est l'occasion d'un inventaire de la tarification, le futur Plan De Mobilité et ses perspectives de report modal ambitieux et le projet d'un service express régional métropolitain (SERM) [on en a parlé tout à l'heure] articulé sur l'étoile ferroviaire de Besançon seront légalement générateurs d'offres de mobilités qui nécessiteront des efforts financiers importants. Par ailleurs, la création éventuelle d'un Versement Mobilité régional (VMR) que soutient la FNAUT et le DTAP, est un élément à prendre en compte dans l'équation de financement des mobilités du budget annexe réparti entre le Versement Mobilité (VM) communautaire, 41 M€ ; les recettes commerciales 12,4 M€, et la subvention d'équilibre du budget principal, 15,4 M€ ».

La position de la FNAUT-AUTAB, ce sont les usagers, les usagers, c'est l'association d'usagers : « En premier lieu, toute modification de la tarification est d'ouverture partielle à la gratuité aurait dû être soumise à l'avis du comité des partenaires, mais aussi à celui du Conseil de développement participatif (CDP) de GBM ».

Monsieur GRIMAITRE, il me semble que c'est votre délégation. J'aurais bien aimé, effectivement, dans le rapport précédent que ça soit présenté et que vous ayez effectivement fait le travail avec le CDP.

« En second lieu, l'amélioration de l'offre pour assurer un transfert modal efficace vers le transport public articulé avec les autres leviers que sont le stationnement, les modes doux, le plan de circulation et le développement urbain doivent constituer la priorité de GBM en matière de mobilité ».

Mme LA PRÉSIDENTE.- Jean-Paul, il faut que tu conclues, s'il te plaît.

M. MICHAUD.- Tout à l'heure, j'ai quelques collègues qui ont dépassé le temps. Je finis juste la lecture.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est pour ça que je te propose de conclure.

M. MICHAUD.- Marcel me donne le sien.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non, non, non. J'ai donné à tout le monde la possibilité de conclure.

M. MICHAUD.- je conclus, « la FNAUT-AUTAB est défavorable à l'instauration d'une grille tarifaire, avec une augmentation permettant un rattrapage partiel de l'inflation. La création d'un Pass 4-14 ans et 15-24 ans, l'expérimentation de la tarification solidaire. La FNAUT-AUTAB est opposée à la mise en place de toute mesure de gratuité ».

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Ensuite, d'autres prises de parole. Philippe, Gilles, alors.

M. SPICHER.- Merci, Madame la Présidente. Je vous remercie également pour votre présentation, parce que je pense que vous avez posé les problèmes qui sont au cœur de cette délibération. On en a beaucoup parlé souvent ici, nos villes sont encombrées, polluées par la circulation, et on sait que la solution c'est le développement des transports en commun. Je dirai simplement que chaque année, on chiffre à peu près à plusieurs dizaines de milliers de morts dus à la pollution.

Alors, tout ce qui peut aller dans le sens d'une meilleure fréquentation, d'une meilleure offre aussi, effectivement il faudra y réfléchir – à cette question de l'offre –, notamment par rapport à l'offre entre la périphérie et le centre-ville, mais tout ce qui va dans le sens d'une meilleure fréquentation est bénéfique pour le développement des transports en commun. C'est effectivement des choix qu'il faut faire.

Je pense que ce n'est pas seulement permettre aux jeunes de se déplacer, c'est aussi aux familles. Parce que quand on est une mère de famille, ou un père, ou des parents avec plusieurs enfants, et qu'on a à se déplacer, on le fera d'autant plus facilement que le titre de transport sera gratuit pour les enfants. Je siège dans un certain nombre de conseils d'école, il y a un certain nombre d'écoles qui renoncent à des activités extérieures à cause du prix du ticket de bus, à cause du prix du transport.

Je crois par ailleurs qu'il ne faut pas opposer l'économie et la gratuité des transports. Je pense qu'à terme, à moyen terme, l'ensemble des entreprises bisontines et des administrations bénéficieront d'une

meilleure fluidité du trafic sur la ville. Je crois que le coût de la pollution, il n'est pas chiffré, mais il est certainement énorme.

C'est un choix que nous avons à faire. Nous investissons souvent plusieurs millions sur d'autres choses qui sont également justifiées, je ne critique pas, mais je crois que pour l'environnement, nous pouvons faire ce choix.

En conclusion, je dirais que les maires – alors je citerai ceux-là, mais il y en a bien d'autres – des grandes villes comme Nancy, qui a fait également le choix de la gratuité, comme Grenoble, comme Montpellier, sont tous des irresponsables qui ne savent pas gérer leur budget, bien entendu. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci. Pascal.

M. DERIOT. - Je voudrais reparler du commerce à Besançon parce qu'on en a beaucoup parlé au cours d'un Conseil Communautaire ici, et je trouve que la gratuité le samedi ce serait un formidable message pour les commerçants parce qu'ils ont été impactés par des travaux ; ils ont été impactés aussi par la circulation difficile des gens qui veulent se rendre dans les magasins ; ils sont déjà impactés par Internet ; ils sont impactés par les zones commerciales. Je pense qu'ils ont besoin d'un ballon d'oxygène. Ça me paraît nécessaire. Il ne faudrait pas les oublier. Et je pense que ce sera un message très fort vis-à-vis d'eux, très fort et très simple vis-à-vis de la population. Il y a des personnes qui ne prennent pas le bus ou qui ne prennent pas les transports en commun, je suis certain que si c'était gratuit le samedi, ils se poseraient la question et ils prendraient le transport en commun. Et une fois qu'on a pris un transport en commun, on se dit que c'était le samedi et qu'on peut peut-être essayer également en semaine. Je pense que c'est une chose importante.

Alors là, je ne parle pas de la gratuité totale, moi, je demande simplement la gratuité le samedi parce que le commerce est en difficulté à Besançon, il faut les aider. J'ai entendu ça, je ne sais pas combien de fois ici, c'est le moment ou jamais de le faire. Aidons-les, quoi !

Dunkerque a mis la gratuité totale, j'ai entendu le Maire s'exprimer sur France Inter et dire depuis qu'il a fait la gratuité totale, il a redynamisé son centre-ville. Alors là, je ne demande pas ça parce qu'il est vrai que ça a un coût énorme, c'est autre chose, mais tendons la main aux commerces, ils en ont besoin. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci. Maintenant, la parole à Elise.

Mme AEBISCHER. - Oui, merci. Je ne savais pas si ce soir j'allais prendre la parole. J'avoue que j'appréhendais un petit peu le débat parce que, on le sait, c'est un débat qui peut parfois être très vif entre nous, et pour autant, je salue vraiment la qualité des interventions et des interventions avec lesquelles je ne suis pas d'accord. Mais je crois que, à part quelques mots qui ont été un peu plus hauts que les autres, on est sur un débat démocratique intéressant, pertinent, où il y a des visions qui s'opposent, mais en tout cas dans le respect des uns et des autres.

Je remercie en tout cas des interventions qui sont revenues. Je pense notamment à celle de Patrick AYACHE parce qu'il est vrai qu'en entendant certains, on avait l'impression que la gratuité c'était une invention d'Anne VIGNOT ou de Christophe LIME. Effectivement, on est sur un historique qui est un peu plus long sur notre territoire. On a parlé évidemment du vote de 2019 de la Région-Bourgogne-Franche-Comté, mais on était déjà sur un territoire où le Département du Doubs avait fait ce choix-là pour les transports scolaires, pour les jeunes depuis bien plus longtemps. Je n'ai même pas le souvenir de quand cette décision avait été prise tellement elle avait été un acquis, en tout cas de ce dont je me rappelle.

Il existe aussi une gratuité aujourd'hui dans notre offre GINKO, c'est celle pour les enfants de moins de 4 ans. Après, on peut, je pense, ici toutes et tous partager de pourquoi c'était nécessaire de la prendre, c'est une décision qui est totalement partagée au niveau national. Mais c'est parce qu'à un moment donné, les décideurs publics s'étaient posé cette question-là et avaient dit qu'en fait c'est logique aussi que des familles qui sont avec des enfants en bas âge puissent prendre les transports en commun sans que ça leur pèse davantage sur le portefeuille. La gratuité, elle existe. Après, elle peut effectivement bouger, avoir des orientations un peu différentes. Et je ne m'excuserai pas qu'à Besançon, on ait discuté de ces thématiques-là pendant notre débat municipal. C'est normal qu'à un moment donné, quand on interroge les gens dans les élections, évidemment ils vont parler de la question des mobilités et de la tarification. Et je crois que c'est pour ça qu'un certain nombre de listes bisontines ici présentes avaient proposé ces formes de gratuité.

Je voudrais revenir sur un argument sur comme quoi la gratuité des transports ne serait pas écologique. C'est ce qui a été développé, je pense notamment par Agnès MARTIN. Je partage une partie, parce

que je ne crois pas beaucoup effectivement au report modal des collégiens qui sont un public captif. Mais là on vient de ré-aborder, et je trouve que c'est intéressant dans cette délibération, parce qu'on parle à la fois des jeunes, on parle des minima sociaux, et là on est revenu un petit peu sur le débat du samedi. Là, néanmoins, je pense que le samedi il y a un vrai enjeu quand on voit nos axes routiers qui sont parfois saturés, ce sont des personnes qui peuvent faire le choix. Et puis d'ailleurs, dans la délibération, et je crois que dans les différents éléments qui ont été portés à la connaissance du groupe de travail, on voit bien qu'en plus, le samedi, c'est une journée qui est très peu utilisée par les abonnés GINKO et que c'est plutôt, justement, des personnes qui viennent ponctuellement prendre les transports en commun le samedi. Et je pense qu'effectivement si on allait vers une gratuité, il y aurait des familles, il y aurait des personnes qui feraient le choix de laisser leur voiture peut-être dans un parking relais pour aller jusqu'au centre-ville.

Et je reviens toujours sur ce débat de « Il ne faut pas opposer Besançon et le Grand Besançon », je reviens sur l'intervention de Catherine BARTHELET qui disait c'est peut-être vrai que les Bisontins, les enfants bisontins dans les écoles, méritent... Enfin, ce serait intéressant pour eux de pouvoir prendre les transports pour faire des activités. Mais c'est aussi vrai dans le périscolaire. Toi-même tu l'as dit, il y a eu des offres, en tout cas dans certaines communes de Grand Besançon Métropole. Si je reprends l'exemple de ta commune, avec 7 allers et 12 retours où les enfants aussi des communes périphériques pourraient utiliser cette gratuité pour avoir différentes activités. Ne nous opposons pas entre Bisontins et Grand Bisontins. C'est bien une mesure, ça sera peut-être plus simple pour des écoles bisontines de prendre des transports en commun, mais sur la demi-journée, en tout cas, je suis à peu près convaincue qu'il y a des écoles du Grand Besançon qui peuvent s'organiser aussi pour faire des déplacements en bus.

Pour clôturer, sur la question du 0,2 point, parce que quand j'entends les interventions des uns et des autres, on dirait qu'on est en train de matraquer fiscalement les entreprises et que ça pourrait causer une inflation. Alors Monsieur MICHAUD, vous n'avez pas dit une inflation de 10 %, mais à un moment donné c'est aussi relaté 0,2 point en plus sur le Versement Mobilité dans un contexte national. Et ce sont des décisions qui ont été portées par un certain nombre d'entre vous, où on a allégé une bonne partie de l'impôt sur les entreprises, des impôts, des taxes. Quand on est dans un moment où on ne fait que de discuter aussi de la capacité qu'ont les collectivités territoriales à pouvoir agir en toute autonomie en pouvant effectivement prélever aussi l'impôt, décider de ses propres finances, cette solution, en tout cas, elle n'est pas anachronique, je trouve qu'elle est pertinente.

En tout cas, merci pour les échanges et la tonalité du débat de ce soir. Je ne m'y attendais pas.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci beaucoup. Nicolas BODIN.

M. BODIN. - Je voulais déjà rendre hommage à Marie ZEHAF qui porte ce dossier-là depuis 5 ans, et il est vrai qu'en 17 ans de mandat, j'ai rarement vu des débats aussi violents sur un sujet qui *a priori* était un sujet vraiment politique. Mais j'ai rarement vu des élus qui, franchement, à un moment, je me suis posé la question lors d'une réunion au mois de janvier, je pensais qu'ils allaient en venir aux mains, et ça m'a beaucoup interpellé. Et je tiens à lui rendre hommage parce que pendant 5 ans elle a porté ce dossier-là.

Quelques remarques rapidement, d'une part sur la notion de gratuité. Il est vrai que nos services et nos transports en commun sont gratuits pour les usagers, effectivement à 83 %, et ils ne payent, de fait, que 17 % du coût total et réel de ce service-là.

J'ai l'impression qu'en même temps il y a un blocage par rapport à cette gratuité elle-même. Quelqu'un a dit, je crois que c'est Monsieur FAGAUT, que la gratuité n'est pas éducative. En même temps, la gratuité, elle existe déjà pour les 0-4 ans. La gratuité dans l'éducation nationale, elle existe. La gratuité dans les bibliothèques municipales, elle existe également.

On a parlé du Versement Mobilité comme source de recettes, je constate que nous avons fait le choix de ne pas piocher, je dirais, dans le budget général, de manière à abonder de manière plus importante le budget transport. Effectivement, l'augmentation du Versement Mobilité, ça représenterait 4,5 M€, et la question qu'on peut se poser, c'est combien ça représente pour quelqu'un qui est payé au SMIC ? Une augmentation du Versement Mobilité de 0,2 %, ça représente pour l'employeur une augmentation de 3,60 € par an ; 3,60 € par an. Donc ça permet, je pense, de relativiser ce que cela représente. Et sur ce coût que pourrait rapporter 4,5 M€, moi, ce que je propose, puisque visiblement certains sont des tenants de la gratuité inconditionnelle, certains d'autres proposent de faire un effort sur le matériel, la desserte, mais par rapport à ces 4,5 M€ du Versement Mobilité, il y a 2,5 M€ qui ne correspondraient qu'aux mesures de gratuité si nous allons sur de la gratuité. Donc, ça veut dire qu'il reste potentiellement 2 M€ supplémentaires avec lesquels on peut grandement augmenter l'offre et la desserte. Et l'offre et

la desserte, j'ai l'impression que c'était un point commun que nous avions tous politiquement par rapport aux différents usagers.

Par rapport aux mesures qui sont proposées, je reviens sur ce que disait le Maire de Thise par rapport à nos commerçants. On en a beaucoup parlé, notamment les commerçants du centre-ville de Besançon qui est le quatrième grand secteur commercial avec Valentin, Châteaufarine et les Marnières. Je pense que c'est une vraie opportunité d'avoir de la gratuité les samedis.

Et puis également en termes de mesure sociale. J'ai beaucoup insisté sur ce point-là. Lorsque vous voyez qu'à l'heure actuelle, une famille monoparentale bénéficiaire du RSA et inscrite à France Travail, ça représente 19 € par mois simplement pour se déplacer, je pense que là aussi il y a une inégalité sociale, elle ne concerne pas uniquement les collégiens mais également différents types de populations. Je pense que globalement, si collectivement nous votons contre, si on fait le bilan de notre soirée alors même que nous voulions défendre les transports en commun, il n'y aura aucun progrès en termes de tarification, il n'y aura aucun progrès en termes de desserte et finalement il n'y aura aucun progrès en termes de matériel qui sera présenté à nos concitoyens, et le bilan pour l'ensemble de nos territoires – je ne parle pas de l'urgence écologique –, ce sera globalement nul.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci. Anthony POULIN.

M. POULIN. - Bonsoir à toutes et tous. Je crois en tout cas que ce débat est intéressant. Il est intéressant puisque tout le monde exprime son envie de mettre les transports en commun, de les développer et de les mettre au centre des enjeux. Il faut avoir conscience que, ce soir, on a la possibilité d'avoir de réelles avancées pour nos usagers, pour nos commerçants, pour l'ensemble des familles, parce que nous avons une série de décisions qui nous permet véritablement d'y répondre.

Personne ne parle ce soir de gratuité totale. Ce n'est pas cela le débat. Le débat, c'est de savoir si, notamment en matière d'équité, nous allons jusqu'au bout dans l'ensemble du territoire du Grand Besançon. C'est le premier levier.

Si, en matière de justice sociale pour les plus précaires, nous faisons en sorte que les plus précaires n'aient pas à déboursier l'équivalent d'un peu moins d'une vingtaine d'euros par mois pour se déplacer en famille. C'est un vrai sujet.

Et je voulais insister sur, notamment, la mesure de gratuité des transports le samedi parce qu'en effet c'est un levier véritablement nécessaire et utile et efficace.

Jean-Paul, tout à l'heure, tu demandais des chiffres et des comparaisons par rapport à la voiture. J'en ai. Je peux te fournir d'ailleurs le tableau Excel si tu le souhaites. Mais pour une famille, 2 heures de stationnement coûtent deux fois moins cher qu'un Pass Tribu à 7,50 € le samedi. Imaginons que vous restiez toute l'après-midi, pour une demi-journée (4 heures), le parking reste avantageux par rapport aux transports en commun. Est-ce que ce n'est pas là le paradoxe ? Un énorme paradoxe dans lequel nous sommes. C'est-à-dire que dans nos projets de territoire, dans l'ensemble de nos plans stratégiques, nous inscrivons l'idée de défendre les commerces de centre-ville. Nous inscrivons l'envie de faire venir un maximum de personnes et les familles en ville et, finalement, dans nos décisions, nous pratiquons l'inverse.

Et donc, en effet demain, il sera beaucoup plus stratégique, beaucoup plus intéressant pour les familles de poser sa voiture sur un parking relais et de venir en ville faire ses achats, donc c'est une mesure concrète.

Il y a d'autres villes qui le font. Je vais vous citer Clermont-Ferrand. Clermont-Ferrand a rendu gratuits les week-ends. Le résultat ? Il est factuel aussi. L'expérience a donné que la fréquentation est en hausse de près de 30 % les samedis et les premiers à se satisfaire de la mesure ce sont les commerçants du centre-ville. Donc oui, ce sont des réponses concrètes et les chiffres dans les endroits où cela a été mis en place sont très positifs.

Donc, je pense que ce qui serait dogmatique c'est de ne pas aller jusqu'au bout des choses et de refuser le débat de manière dogmatique en disant qu'il n'y a rien à voir. Là, aujourd'hui, nous avons un débat.

Tout le monde votera comme il le sent, comment il perçoit la question avec son cœur. Je pense qu'aujourd'hui, nous avons véritablement la possibilité d'apporter des solutions concrètes pour les familles de l'ensemble du territoire. Véritablement, si nous prenons les transports en commun, une famille qui viendrait un samedi par mois, toute l'année, c'est près de 100 € de pouvoir d'achat qu'on lui redonne. Oui, ça, c'est extrêmement concret et c'est à portée de main. Il suffit tout à l'heure de voter pour les mesures présentes dans ce rapport.

Je pense véritablement que tout le monde est en mesure de le faire.

Parfois, il y a des choses qui m'agacent prodigieusement, on entendait quasiment tout à l'heure dans le débat qu'on pourrait dire des choses en campagne électorale, et qu'on pourrait voter différemment

quand on est assis ici. Oui, nous, nous assumons. Nous avons porté des choses en campagne et à un moment donné, nous portons le débat. Et d'ailleurs, vous remarquerez que ce n'est pas la proposition de campagne qui est en jeu, c'est la proposition qui permet de régler des problématiques qui avaient été évoquées par d'autres personnes. Donc, oui, assumons jusqu'au bout le fait que nous avons ce soir l'opportunité de donner un nouvel élan à notre réseau de transport, et un nouveau levier de confiance avec les citoyens du territoire.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci. Gabriel.

M. BAULIEU. - Oui, en quelques mots, puisque beaucoup de choses ont été dites sur ce sujet des transports scolaires. Je fais peut-être partie des quelques-uns qui ont voté le dispositif Diabolo il y a quelques années, et je suis assez étonné de ce que j'entends sur ce point, parce qu'en réalité, ce dispositif, réfléchissez bien, est avant-gardiste en matière de transport et de transport des plus jeunes. Et après on peut en faire une autre approche, bien évidemment, mais c'est ça la réalité, et c'est une réalité, à quelques exceptions près qui est largement admise. Je crois que nous sommes de nombreux maires à n'avoir jamais été sollicités sur ce plan. Je respecte ce qui est dit de différent, c'est extrêmement important de le souligner.

Nous avons franchi un cap majeur quand nous avons mis ça en place sur la proposition des responsables transports de l'époque. Et je veux bien rendre hommage avec Nicolas à Marie ZEHAF qui, en réalité, nous proposait rigoureusement ce que nous proposons donc ce soir dans ce vote et cet attachement à ce que nous avons réussi en responsabilité, et avec une qualité, ce qui m'a amené d'ailleurs à avoir un échange avec Franck, j'espère qu'il s'en souvient pour que, précisément, nous avons changé le monde dans le transport scolaire dans nos secteurs. Nous avions des gamins qui revenaient quelques fois à pied. Je suis de Serre-les-Sapins, le collège est à Pouilley-les-Vignes parce qu'il n'y avait qu'un aller et qu'un retour. Voulons-nous cela au passage ? Alors que depuis que nous avons mis en place ce dispositif, c'est un dispositif plus dense, qui a des insuffisances. On en a largement parlé avec Franck notamment, et c'est ça qu'il faut combler. Et pour combler cela, il faut des moyens. Et ce n'est pas le sens qu'on prend envers la gratuité. C'est simplement ça que je voulais souligner. Le succès avéré d'un système qui donne totalement satisfaction et qu'on trouve handicapant ou inadapté, alors qu'il est tout simplement avant-gardiste.

Et puis je vous rappelle qu'on va avoir un vote qui va être étrange puisque nous qui sommes tous attachés à la démocratie participative, voilà un dossier sur lequel les payeurs nous disent qu'ils ne veulent pas payer davantage (MEDEF, UIMM, etc.), j'ai lu des choses ces jours-ci, et puis les représentants des usagers disent « *ne faites pas la bêtise de faire la gratuité* » et parfait consensus, démocratie participative, où es-tu ? Où es-tu ? Où es-tu ? Il faut que nous ayons cela à l'esprit.

Et puis on fait grief, un peu de forme sur la lettre que j'ai cosignée, bien évidemment, mais on va passer sous silence le fait qu'on nous a proposé dans ce débat de manière très différente de tous les autres dossiers. On a conclu en 2022, on ressort le dossier, en 2025. C'est ça la réalité. Vous pouvez penser à autre chose. C'est ça que nous avons ressenti. Et le démarchage ciblé des élus, le démarchage ciblé des élus, on ne le voit pas sur les autres dossiers ; on ne le voit pas sur les autres dossiers. Je pense que chacun va l'assumer, cette réalité. J'ai même un élu qui m'a dit « c'est fou » et il n'arrête pas de me téléphoner.

Oui, vous avez mis une ambiance un peu singulière sur ce dossier. Je le regrette parce que je rejoins ce qui est dit sur le fait que nous devrions pouvoir débattre sereinement, etc. Ça n'a pas été le cas, ça n'est pas notre fait. Je rappelle les faits. Il a fallu effectivement que je m'y mette un peu pour plutôt essayer de réguler les choses et les rendre moins passionnées parce qu'il y en a qui réagissaient un peu vivement.

Tout cela pour dire que je pense que les propositions ne vont pas dans le bon sens, je l'ai écrit, ce n'est pas la peine que je le répète et je regrette l'ambiance qui était mise – je viens de rappeler les faits –, altère un peu, beaucoup, est-ce que c'est passionnément l'esprit communautaire qui doit nous animer – je le dis souvent, de recherche de consensus –, c'est la vie de l'intercommunalité. Et très sincèrement, en perdant les crédits qu'on risque de perdre en matière de moyens pour le Plan De Mobilité c'est plutôt regrettable, et si nous y perdons aussi l'esprit communautaire, ça le sera d'autant plus. C'est très cher payé en réalité. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE. - J'ai d'autres demandes de parole. Jean-Paul MICHAUD.

M. MICHAUD. - Merci. Je voulais simplement apporter une ou deux réponses. Déjà, il y a une chose que je voulais faire au début, c'était remercier les services qui ont fait un travail formidable pour préparer

les COPIL. Effectivement, les COPIL n'ont pas été sereins. Pourquoi ils n'ont pas été sereins ? Je vais vous dire, on n'a même pas pu voir le diaporama puisque d'emblée, on a été interrompu pour dire « *on parle de la gratuité* ». Les services avaient travaillé, déjà la moindre des choses, c'était de les respecter. Il y a des fois, effectivement j'ai tendance à perdre patience des fois, vous avez peut-être remarqué, mais au moins je le fais avec sincérité. Ça m'embête un peu.

Et puis on vient me donner des leçons de bienveillance – j'ai été un peu surpris – et puis de démocratie, mais la pression qui a été mise gentiment par ses collègues sur les épaules de Marie ZEHAF, je trouve que c'est un petit peu dommageable. Moi, ça m'a fait de la peine de la voir les larmes aux yeux, ça m'a un peu gêné, vous voyez. Alors, les leçons par rapport à la démocratie, à la bienveillance, je vous en prie.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je me sens un peu obligée d'intervenir sur la question de la bienveillance. Je vais juste rappeler, puisqu'on est à tous se raconter l'histoire, et c'est intéressant, je vais vous expliquer, avant d'arriver à 2022, comment la question de la tarification de la gratuité a été posée.

Il a été décidé en Bureau qu'il était important et intéressant que nous posions la question de la tarification, ce qui nous a donné à arriver en 2022 à la question de baisser le tarif pour les étudiants, entre autres.

Je me souviens bien parce que j'ai décidé ce jour-là de changer de méthode.

Donc, il a été décidé de faire ce groupe de travail qui posait l'hypothèse depuis la gratuité jusqu'à différents niveaux de tarification. C'est la seule fois – ça devait être en 2021 parce que je ne crois pas qu'on ait des masques, je ne me rappelle plus – où je suis allée à ce groupe de travail et je me suis fait hurler dessus. Et ceux qui viennent de nous donner des leçons de bienveillance étaient les personnes qui m'ont hurlé dessus, tout simplement parce qu'il y avait le mot « gratuité ».

Or, voyez-vous, quand on a un parcours qui est celui d'une scientifique, quand j'aborde les questions, j'aime aborder la question de 0 à 10 et c'était comme si ça devenait quelque chose de monstrueux de poser l'hypothèse de la gratuité. C'est pour ça qu'en 2022 nous en sommes arrivés à aller plutôt sur quelque chose du domaine du consensus, et que pour autant, avec les évolutions, comme je l'ai dit en introduction, et aussi les expériences qui se sont développées ailleurs, il semblait absolument nécessaire que cette question puisse être posée en débat ici, puisqu'elle n'était pas venue jusque-là. Je le dis, ce n'était pas venu jusqu'ici, dans ces termes-là. D'accord ! Mais c'est la seule fois qu'on m'a hurlé dessus comme ça. J'avoue qu'on a fait autrement, mais je trouve ça assez inadmissible dans les relations qu'on peut avoir, évidemment. Mais c'était le début du mandat et maintenant je pense que ça ne pourrait plus se dérouler.

Sébastien COUDRY.

M. COUDRY. – Chers collègues. Deux heures de débat et on continue. J'entends que la mesure serait électoraliste – la mesure de gratuité proposée par la liste majoritaire à Besançon ou par les listes concurrentes. Oui, elle est électoraliste puisqu'elle a rencontré un certain succès de la part des électeurs. C'était même une des mesures populaires, ça veut bien dire que ça correspondait à un certain besoin.

Les mesures de gratuité concernant les minima sociaux, on les soutient puisqu'on sait que c'est un des principaux freins à l'emploi, la mobilité. Donc oui pour une meilleure insertion.

Concernant l'attractivité du centre-ville, ça a été dit, la mesure de gratuité le samedi permettrait d'accroître cette attractivité pour les commerces du centre-ville.

Et puis enfin, sur la question du travail de la desserte et de la qualité de service, il n'y a pas de contradiction, il n'y aura pas de contradiction avec ces mesures proposées puisque, ça a été dit, dans le Versement Mobilité, si c'était augmenté, par exemple, il pourrait y avoir une répartition, une juste répartition.

Enfin, j'ai une pensée pour bon nombre de parents d'élèves sur Besançon, en effet, bon nombre de coopératives scolaires qui œuvrent toute l'année pour trouver des fonds avec des ventes et des événements divers afin de permettre aux enfants de maternelle, de l'élémentaire, de pouvoir prendre les transports en commun pour bénéficier des musées et des richesses culturelles et scientifiques de la ville et du territoire. Car le budget des coopératives est souvent majoritairement consacré aux sorties scolaires. La gratuité des transports en commun pour les écoliers serait de l'investissement dans l'éducation.

Alors j'entends que ce serait aussi source d'inégalité et je partage entièrement. Alors relevons le défi, imaginons des dispositifs qui permettent la gratuité des sorties scolaires sur le territoire et d'investir ainsi dans l'éducation. J'en fais le vœu.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bien, alors j'ai d'autres demandes, Jean.

M. SIMONDON.- Merci. J'ai beaucoup entendu parler d'équité à de très nombreuses reprises ce soir, je voudrais dire que cette équité, en matière de transports, elle n'existe pas. Elle ne peut pas exister. L'offre n'est pas et ne peut pas être la même en ville et sur la périphérie. Je ne peux pas critiquer ça. Je pense que c'est un fait géographique. Ça ne peut pas être la même chose. Et j'ai beaucoup entendu parler de villes qui avaient réalisé des dispositifs de gratuité et qui s'en félicitaient, mais nous ne sommes pas une ville, nous sommes une agglomération et il y a des communes périphériques, il faut en tenir compte. Les mesures de gratuité, évidemment, accroissent cette inégalité liée au territoire, parce que l'offre de toute façon, gratuité ou pas, est différente. Et s'il y a gratuité, elle ne bénéficie pas de la même façon à tout le territoire. Alors ce n'est peut-être pas politiquement correct, il ne faut pas opposer et je n'oppose rien du tout, je constate qu'il y a des différences entre les communes périphériques, forcément dans l'offre en matière de transport.

Donc, je ne suis pas favorable à ces différentes mesures de gratuité. J'hésiterai sans doute un peu sur la première mesure qui concerne les collégiens, mais je préfère au bout du compte et après ce débat, la deuxième qui module les tarifs pour les enfants et pour les jeunes. Et je pense qu'elle est tout à fait adaptée de mon point de vue, pas les autres. Et je voterai ainsi.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, j'ai d'autres demandes de Monsieur, FAGAUT et Jean-Marc. Après j'ai toute la liste parce que j'ai encore quelques noms. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Oui, merci. Ce débat, effectivement, il dure déjà depuis un petit moment, et ça renvoie la question, désolé de le redire, à la gouvernance aussi de cette assemblée. Parce qu'aujourd'hui, sur les sujets majeurs, il y a une fracture. Sur tous les sujets majeurs que nous avons abordés durant ce mandat, il y a une fracture et cela en est encore la preuve ce soir.

Concernant le courrier, j'ai été destinataire de ce courrier, d'autres ne l'ont pas été. Je n'en fais pas une gloire, mais ça montre aussi à ceux qui ne l'ont pas eu ce que nous vivons depuis six ans maintenant, nous élus d'opposition de la ville de Besançon, parce que nous ne sommes pas destinataires de courriers et nous ne sommes pas destinataires d'invitations, je ferme la parenthèse, mais je n'en fais pas une gloire. Je n'en fais pas une gloire.

Ensuite, si la gratuité, elle se discute, c'est que, à un moment donné, le service n'est plus de qualité. C'est ça dans l'opinion publique. Quand on discute la gratuité, c'est que le service n'est plus de qualité. Est-ce que ça veut dire qu'aujourd'hui notre service de transport sur Grand Besançon Métropole n'est pas de qualité ? Je ne pense pas.

Et puis sur certains propos, je voudrais revenir sur les propos de Patrick AYACHE. Si je ne dis pas de bêtises, la loi NOTRe est passée par-là, 2017. Pourquoi j'ai évoqué à un moment donné cette équité territoriale ? Parce que quand le Département était organisateur des transports sur le territoire et avait la délégation pour Grand Besançon Métropole et Pays de Montbéliard Agglomération, il me semble que la Région aujourd'hui doit, à mon avis, continuer à verser un montant financier à Grand Besançon Métropole. À mon avis, c'était aux alentours de 3 M€ si je ne dis pas de bêtise, mais c'est certainement. Il faudrait me redire un peu les chiffres, mais j'avais ces chiffres-là, et il me semble que c'est cela. Et pourquoi je demandais cette équité territoriale ? Parce qu'il y avait des moyens financiers qui étaient alloués par la collectivité organisatrice des transports qui était le Département et qui reversait à Grand Besançon Métropole pour *in fine* assurer cette gratuité aussi pour les collégiens, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Et ça a été utilisé à d'autres effets. Et là, dans les différents propos aussi que j'ai pu entendre ce soir, il y a des erreurs de sémantique. Est-ce que vous parlez du transport des collégiens ? Ou est-ce que l'on parle du transport des 4-14 ans ? Ce n'est pas pareil. Parce que sur le transport des collégiens, on parle bien d'un transport domicile-collège, collège-domicile. Ce n'est pas tout à fait pareil. Certains parlent de la gratuité des 4-14 ans. C'est une sémantique complètement différente.

Et si vous regardez par rapport au 0,46 € aller-retour que coûte un trajet collège-domicile, domicile-collège, parce que c'est ça qui est dans le rapport, c'est 0,46 €, ça fait 270 000 € à peu près pour les 4 700 collégiens qui aujourd'hui ont un abonnement. Vous pouvez calculer, ça fait 2 000 € par jour. Il y a 135 jours de travail scolaire, d'ouverture d'établissements scolaires pour les collégiens. On n'est pas sur le même ratio de 1,3 million qui sont évoqués aujourd'hui.

Dans ce qu'évoquait Monsieur POULIN, je ne suis pas contre la gratuité du samedi. Je ne sais pas. Mais vous disiez, Madame VIGNOT que vous étiez une scientifique, où sont les éléments factuels ? Vous êtes assez prolixes encore une fois sur toutes les études à n'en plus finir. Il aurait été pertinent et je crois que c'est Laurent CROIZIER qui en a parlé aujourd'hui, avons-nous des éléments factuels,

précis qui nous permettent aussi de nous positionner ? On n'en a pas. C'est manquant. C'est complètement manquant dans le cadre de ce rapport, parce qu'on se base sur Clermont-Ferrand, on se base sur Dunkerque. Moi aussi j'ai lu cela dans certaines revues, mais il y a aussi des communes qui ont arrêté. Il y a des communes qui ont fait machine arrière, il y a des collectivités qui ont fait machine arrière, qui sont revenues par la suite sur tout cela.

Donc aujourd'hui, il est très clair que les charges d'exploitation, ce sont les recettes commerciales qui viennent y contribuer, Gabriel BAULIEU l'a dit très clairement. Et on sait très bien que cette contribution, aujourd'hui même des usagers, elle n'est pas suffisante pour combler vraiment les besoins pour notre service de transport.

Et je pose la question... Je n'espère pas en tout cas que cette gratuité soit votée ce soir, vous l'avez compris, mais est-ce que si elle est votée, on aura une offre de service demain qui sera davantage développée ? Je ne pense pas, Je ne pense pas. C'est pour ça que c'est une erreur majeure qui est portée en tout cas ce soir. Mais je partage ce qu'a dit Nicolas BODIN ou d'autres sur cette tarification adaptée au regard des publics cibles que nous aurons identifiés. Et c'est ça aujourd'hui qui est à mon avis incontournable pour nous dans le débat, mais nous n'avons pas encore une fois d'éléments factuels, de données précises, pour trancher très librement sur les choses.

Vous avez rendu hommage à Madame ZEHAF. J'aurais voulu aussi entendre un peu qu'elle était sa position, le fond vraiment de sa pensée par rapport à ce dossier qu'elle porte.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Présidente. Je n'ai entendu personne rappeler que les grilles tarifaires de notre réseau figurent déjà parmi les moins chères de France. Actuellement, GINKO propose un abonnement 4-17 qui coûte aux abonnés 15 € par mois ; un Pass 18-25 réduit à 15 € par mois pour les lycéens, les étudiants et les apprentis jusqu'à 27 ans.

Le Pass Demandeur d'emploi mensuel, permet aux personnes allocataires de France Travail ou aux allocataires du RSA de voyager à 2 € par mois. Nos tarifs sont déjà accessibles à tous. Alors avec une de vos propositions, le tarif 14-17 va passer à 9 €. Donc en résumé, on va passer de 15 € à 9 €. Est-ce que vous croyez que la dépense mérite... en tout cas est-ce que vous croyez que cette nouvelle tarification va impliquer une conséquence, un changement d'attitude ? Je pense que ça ne change fondamentalement absolument rien du tout.

Alors oui, il y a de la gratuité pour certains collégiens dans le département, mais on ne peut pas comparer le coût d'un aller-retour quatre jours par semaine, seulement 36 semaines par an de son domicile au collège, comme l'a rappelé Monsieur FAGAUT au service proposé dans Grand Besançon Métropole. Enfin, une carte d'abonné, c'est 365 jours par an. Ce n'est pas quatre jours dans la semaine, seulement 36 semaines et hors vacances scolaires, et uniquement de son domicile au collège, voilà.

Autre élément, il n'y a aucune étude de GINKO qui démontre une demande de gratuité. Aucune. J'ai suffisamment de contacts avec GINKO. J'ai encore fait la demande ces dernières semaines, il n'y a aucune étude qui démontre une demande de gratuité et on peut le comprendre. C'est que les habitants ne demandent pas la gratuité dans les études. Ils demandent plus de bus dans les communes périphériques et plus de bus dans les quartiers de Besançon. Ils demandent non pas des transports publics gratuits, mais des transports publics qui répondent à leurs besoins.

À quoi sert effectivement le bus gratuit si, quand je prends le bus, il ne répond pas à mes usages ? À rien !

En l'état, je considère que les propositions ont pour conséquence de dépenser plus pour quasiment absolument aucun gain, aucun report modal, c'est Monsieur AYACHE qui nous l'a précisé, aucun gain environnemental – Madame AEBISCHER.

Concernant le commerce et la gratuité des transports le samedi, ça signifie aussi la gratuité vers les zones commerciales. Donc cette gratuité, si elle devait s'appliquer aujourd'hui en l'état, elle est de mon point de vue mal ciblée. Je ne vois pas en quoi la gratuité ne profiterait qu'à nos commerces de centre-ville. Je n'y crois absolument pas.

Aucun gain de pouvoir d'achat pour les familles, elles le payeront au double, au triple, Jean-Paul MICHAUD l'a très bien démontré.

Elle occasionne, oui, des dépenses. Pour qui ? Pour notre collectivité, Gabriel BAULIEU l'a dit également. Et les augmentations de taxes pour les entreprises, Monsieur BODIN, 3 € par an. Non, c'est 400 000 € pour le CHU. Vous croyez que le CHU a besoin de 400 000 € de taxes supplémentaires par an ? Par an ! Pas une seule fois.

Nous sommes là effectivement dans des divergences de fond. Et je ne partage pas du tout, mais alors pas du tout, cette vision politique qui propose toujours plus de dépenses, toujours plus de gratuité,

financée par toujours plus de taxes, et toujours plus d'impôts. Si le bonheur et la prospérité se mesuraient au niveau de fiscalité d'un pays, je crois que la France serait le pays le plus prospère, et les Français seraient les plus heureux du monde. Malheureusement, je ne crois pas que ça soit le cas. Donc ce serait évidemment formidable si tout était gratuit, mais je crois que nous n'en avons pas les moyens. Cette mesure est clairement électoraliste, d'ailleurs, ça a été dit par un élu de la majorité bisontine, et la seule dépense utile, sociale et environnementale, ce n'est pas la gratuité, c'est d'investir dans notre réseau.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Alors je reprends. Madame ROCHDI.

Mme ROCHDI.- Merci, Madame la Présidente. Le rapport du Budget Primitif qui nous a été présenté a évoqué le contexte budgétaire tendu dans lequel il a été construit, la baisse de recettes liée aux décisions nationales, une pression croissante sur les finances locales. Dans cette situation, la question de la gratuité des transports mérite d'être abordée avec lucidité.

Nos concitoyens nous expriment des attentes claires. Plus que la gratuité, ils souhaitent plutôt un réseau de transport renforcé, fiable, sécurisé, sécurisant, ainsi que des parkings relais mieux équipés, mieux aménagés, pratiques et accessibles. Ce sont ces services qui leur faciliteront concrètement la vie quotidienne et les inciteront à utiliser davantage les transports en commun.

La gratuité partielle proposée ce soir induit une baisse de recettes de près de 3,5 M€. Il est proposé de la faire porter aux entreprises et à nos concitoyens, notamment les actifs qui ne rentrent dans aucune catégorie concernée par cette gratuité et qui vont voir leurs propres tarifs augmenter.

L'élargissement de la gratuité risque d'aggraver les déséquilibres, de peser indirectement sur l'emploi, sur l'investissement et sur le pouvoir d'achat. Il nous semblerait plus juste et plus efficace de renforcer la qualité du service rendu au public plutôt que de faire peser le financement de la gratuité sur une partie des usagers et sur les acteurs économiques.

Et puis j'ai envie de dire que si l'objectif global de notre politique de mobilité est entre autres, écologique, alors avançons enfin sur le projet de la RN57. Les embouteillages grandissant jour après jour posent un réel problème environnemental et sanitaire pour les habitants. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais donner la parole, mais sur la RN57, on reviendra. Mais je voudrais savoir pourquoi elle vient là au milieu ? D'abord, on pourrait calculer le nombre de millions que ça représente, mais je ne reviendrai pas là-dessus. Mais juste une chose, le dossier RN57 continue. Alors, puisque vous ouvrez ce débat, soyons clairs parce que je voudrais que ce soit clair. La RN57, si demain, demain nous faisons les travaux comme cela a été envisagé, nous sommes sur un tel ralentissement que nous aurons des bouchons pendant dix ans comme jamais. C'est pour ça que cela fait des semaines et des semaines que nous devons avoir cette réunion avec la DREAL pour voir comment nous devons envisager les choses. Madame ROCHDI, je vous réponds simplement que vous mêlez des choses et vous laissez penser qu'il y aurait quelqu'un qui empêcherait que la RN57 avance. Je vous le dis très clairement, la RN57, elle n'arrive pas à avancer, tout simplement parce qu'il faut déjà répondre à une question c'est : est-ce que l'on va ankyloser définitivement pendant dix ans la ville de Besançon en faisant ces travaux si nous n'avons pas un plan de déplacement adapté ? Parce que quand vous aurez les travaux sur l'ensemble de ce tronçon, je ne vous explique pas les bouchons qu'il va y avoir.

Et deuxième élément, je l'ai déjà dit, je vous rappelle que le stationnement qui est envisagé aujourd'hui autour de Micropolis, c'est 240 places. C'est-à-dire c'est la mort de Micropolis. Je l'ai déjà dit, ici, c'est la mort de Micropolis, donc nous avons demandé à la DREAL, un travail est en train de se faire et nous aurons une réunion bientôt, pour voir comment sortir de cette impasse-là pour éviter que, justement, les travaux qui vont se faire ne nous mettent pas dans une situation dramatique.

Voilà, je voulais clore ce dossier-là parce que je ne voudrais pas qu'on s'embarque dans quelque chose qui n'a rien à voir avec ce qu'on est en train de se dire aujourd'hui.

Monsieur GRIMAITRE.

M. GRIMAITRE.- Merci, Madame la Présidente. Je reprends la parole parce que je voulais revenir sur certains propos, notamment une contre-vérité qui a été énoncée à la fois par Gabriel BAULIEU et Jean-Paul MICHAUD sur le climat ambiant, parce que, comme la Présidente l'a rappelé tout à l'heure, le plus virulent d'entre tous lors du groupe de travail Tarification transport a été Jean-Paul MICHAUD, qui a hurlé et qui a mis aussi tout son poids en menaçant qu'il ferait exploser la Communauté urbaine, la charte. Aujourd'hui, il en donne l'illustration en ne votant pas le budget non plus. Enfin voilà. Les plus virulents ne sont pas forcément ceux qu'on croit ou ceux qu'on laisse entendre.

En termes d'information, Monsieur FAGAUT, c'est 4,6 millions de la Région qui est versée à GBM en termes de compensation pour les transports scolaires et pour organiser normalement la gratuité de ce transport.

Monsieur CROIZIER, vous dites que vous avez fait une étude sur le Versement Mobilité et ses conséquences. J'aurais aimé aussi que vous mettiez en face de votre tableau les baisses d'impôts liées à la CVAE et qu'on voie aussi quelque part quelles baisses d'impôts ces mêmes entreprises ont pu bénéficier à un moment donné. Et j'aimerais aussi que vous nous disiez de quelle façon vous comptez investir dans le réseau pour améliorer l'offre parce que je ne vous entends pas nous donner les orientations en termes de recettes budgétaires, où allez-vous chercher ces fameuses recettes ?

Et d'ailleurs, je reprendrai aussi les propos de Catherine BARTHELET en disant que nous souhaitons augmenter les tarifs et les recettes commerciales. Non, je suis désolé. Nous, nous avons proposé l'augmentation du Versement Mobilité. Mais vous, vous avez proposé, pour financer le Pass 4-14 et le Pass 15-25, l'augmentation tarifaire puisque pour compenser la baisse de 340 000 €, vous proposez une évolution tarifaire qui impacterait tous ceux qui doivent la payer, et qui pourrait rapporter 380 000 €. Il faut aussi dire les choses telles qu'elles sont. L'augmentation tarifaire, c'est bien vous qui la portez.

Ensuite, j'ai été mis en cause sur la démocratie participative. Une fois de plus, j'invite Gabriel BAULIEU et Jean-Paul MICHAUD à lire ce qu'a produit le CDP concernant le Plan De Mobilité. D'ailleurs, leurs travaux sont passés en Bureau, mais je crois que vous n'avez pas pris la peine de lire la saisine du Bureau sur le PDM, et je vais vous lire ce que pensent les usagers et les Grand Bisontins : réseau GINKO tarification tout ou partie de la gratuité. Alors c'est un peu long. Je n'aurai pas le temps de tout vous lire, mais je vais vous en lire un passage.

« Unanimité sur le fait que la gratuité n'existe pas car d'une manière ou d'une autre, ce qui est gratuit trouvera son financement ailleurs et au bout du compte, c'est le citoyen qui paie, à travers les impôts notamment. Pour autant, la gratuité est un levier puissant pour permettre d'inciter le citoyen à "délaisser" son véhicule pour les transports en commun.

La gratuité totale existe déjà dans 35 agglomérations françaises telles Aubagne, Châteauroux, Dunkerque, Calais, Libourne, Niort, Gap, Porto-Vecchio ou Puteaux. Partout la gratuité associée à une amélioration du réseau s'est traduite par une hausse de la fréquentation.

À Dunkerque, la fréquentation a augmenté de plus de 85 % dont plus de 125 % le week-end. Certaines villes ont fait le choix d'instaurer la gratuité des transports en commun à l'ensemble des usagers, mais uniquement certains jours. Rouen teste, depuis un an, la gratuité des transports dans l'agglomération tous les samedis. À Montpellier, les personnes de plus de 18 ans bénéficient de la gratuité tous les week-ends. »

Je ne vais pas tous les citer. Non, mais tout ça pour vous dire que les usagers et les Grand Bisontins ont travaillé sur cette question et finissent par dire : *« La gratuité serait donc un signal fort envoyé à la population de la prise "à bras-le-corps" par les pouvoirs publics de cette problématique de protection de l'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique mais aussi de santé publique ».*

Je vous invite à lire le rapport du CDP Monsieur MICHAUD.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Olivier, stop ! En fait, c'est dommage parce que je le dis comme ça, on a eu un débat jusqu'à présent qui a permis à chacun de poser les éléments.

M. GRIMAITRE.- J'ai été mis en cause tout à l'heure.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pardon, Olivier, ce n'est pas toi qui donnes la parole ! Je voudrais juste que ça se termine dans le même ton, c'est-à-dire que nous nous sommes écoutés, nous nous sommes entendus, nous avons fait en sorte que chaque argument puisse être posé et c'est ça qui est important. C'est bien la qualité de ce débat-là, et j'espère bien parce qu'avec le temps qu'on y a mis. Après, c'est le jeu, deux fois cinq minutes chacun. Si tout le monde parle deux fois cinq minutes, évidemment, nous sommes dans ces temps-là. Heureusement, certains ne disent rien. Je ne dis pas qu'il faudrait que vous ne disiez rien, mais bon, ça rend service.

Bien. Ce qui compte, c'est que chacun puisse trouver ces éléments.

Il n'y avait pas Hasni qui voulait prendre la parole ? Non, tu ne voulais pas. Très bien.

Jean-Marc, excuse-moi, je t'avais mis au-dessus de la liste. Excuse-moi.

M. BOUSSET.- Je voulais simplement faire une remarque par rapport à ce que nous a dit tout à l'heure notre collègue sur les coopératives scolaires qui finançaient. Nous, sur le SIVOS de la Lanterne qui regroupe quatre communes (Champvans-les-Moulins, Champagny, Mazerolles et Pouilley), ça fait

longtemps que le SIVOS finance à la fois le transport pour aller à la piscine, pour aller visiter les musées à Besançon, pour aller au théâtre. Pour nous, ce n'est pas une nouveauté.

Par contre, certes, je voterai certaines mesures, mais je voudrais aussi qu'on puisse améliorer notre réseau. Là, j'ai sous les yeux, je voudrais me rendre aux Hauts de Chazal en partant depuis la salle des fêtes de Pouilley-les-Vignes demain matin à 6 h 30, j'arrive à 7 h 17. Croyez-vous que ça va inciter les gens... certes pour prendre le tram après mais ils prendront leur voiture. Investissons et majorons notre réseau et je pense qu'après on pourra aborder certes de nouvelles modalités de transport. C'est tout.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Est-ce que je considère que tout le monde a eu largement le temps de poser les éléments ? Je vais vous proposer un petit peu de conclusion pour essayer de voir ce que les uns et les autres ont posé.

Je vérifie juste deux ou trois choses, excusez-moi. J'espère bien Jean-Marc, d'ailleurs, puisque vous le savez sans doute, que nous avons demandé justement que la Région nous amène un autre service pour desservir les Hauts du Chazal, et c'est en dehors de ce qu'on est en train de se dire. C'est quelque chose dont tu veux parler ?

(Intervention de l'Assemblée inaudible)

Non, mais ce n'est pas que le SERM en fait. On a fait une demande en dehors de ça, parce qu'on ne va pas attendre que le SERM aboutisse, c'est comme la halte ferroviaire, je pense qu'on pourrait attendre un peu de temps, on a besoin de répondre assez rapidement aux besoins des uns et des autres.

Je vous propose simplement qu'on se dise les choses très clairement et je pense qu'on reviendra quand même parce que je peux vous assurer qu'il y a un certain nombre d'éléments qui montrent que tout le monde répète depuis quelque temps qu'il n'y a pas de report modal, etc., sauf que les dernières expériences sur un certain nombre de territoires, pas seulement des villes, mais aussi des intercos, des métropoles, etc., je réponds à Jean, bien sûr, montrent qu'effectivement il y a bien un report modal.

On fera sans doute un autre débat à un autre moment donné.

Je vous propose maintenant de regarder comment nous allons voter. On voit bien qu'en fait, il y a plusieurs points de vue et plusieurs approches de ce qui est en train de se débattre aujourd'hui.

Alors, il y a plusieurs propositions, vous le savez, et ça va se faire par étapes. Bien sûr, heureusement, nous avons la zapette qui va nous rendre un grand service, j'en suis très certainement convaincue. Alors, premièrement, vous voyez, on commence par le vote de la proposition 1 : la création d'un titre gratuit pour les moins de 15 ans.

Comme le disait Gabriel tout à l'heure, par rapport à ce qui a été dit, il n'y a pas de confusion, ça concerne aussi les collégiens, et c'est bien les discussions qui ont eu lieu depuis maintenant de nombreuses années, je le dis.

L'idée c'est que l'on propose le vote de la première proposition et ensuite, selon si la proposition 1 obtient la majorité, alors à ce moment-là, on passe à la proposition 2 mais de façon partielle, c'est-à-dire qu'il y a ensuite le 15-25 ans qui est proposé au vote. D'accord ?

Vous voyez, il y a le 4-15 ans, si c'est gratuit, on passe au 15-25 ans pour un Pass. D'accord ?

Si la proposition 1 n'a pas la majorité, c'est-à-dire que la gratuité n'a pas la majorité, à ce moment-là, on passe au vote de la proposition 2 complète qui est la création d'un Pass 4-14 ans et d'un Pass 15-25 ans. C'est séparé parce qu'il y a deux tarifs différents.

Est-ce que sur cette étape-là... Oui, Monsieur CROIZIER c'est une question de méthode ?

M. CROIZIER.- Oui, c'est une question de méthode. Est-ce que vous pourriez, au moment des votes, nous rappeler à chaque fois les tarifs et le coût pour la collectivité.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non, je crois que je ne vais pas refaire de débat Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Non, mais ce n'est pas refaire le débat. C'est que si on parle du Pass 15-25 ans et que je veux aller voir, il faut que je retourne dans le dossier. Ça serait plus clair de dire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce n'est pas comme ça, je pense que ça se passe dans d'autres instances, on va le faire tranquillement. Je pense que tout le monde sait lire et compter.

Alors, je vous propose d'être sur le vote de la première proposition : la création d'un titre gratuit pour les moins de 15 ans.

Est-ce que ça marche ?

Comment ça ne marche pas ? Il faut recommencer. Il faut être tenace et assidu.

Qui est-ce qui a le pouvoir de Benoît VUILLEMIN ?

Hugues. Il est parti. Il n'a pas donné le pouvoir. Bon, c'est comme ça.

Très bien, la première proposition de création d'un titre gratuit pour les moins de 15 ans est adoptée. Alors vous demandiez les chiffres tout à l'heure sur les votants :

120 votants ;

Votes : 120

Pour : 70

Contre : 48

Abstentions : 2

Donc, je vous propose de passer à l'étape 2, c'est le Pass de 15 à 25 ans.

Donc, Ludovic, ça ne marche pas. Allez, appuie encore. Recommence. Ne casse pas la zapette.

Ça y est ! Tu vois, il faut de la persévérance. Merci. Très bien.

Donc, 120 votants ;

Votes : 119

Pour : 73

Contre : 43

Abstention : 0

Je voudrais juste revenir sur le dernier comme Monsieur TRUDET était parti, il me semble que c'était la même configuration. C'était 120 votants et 119 votes puisqu'il n'a pas voté.

Donc, la proposition n° 3, il est question de la création d'un titre gratuit pour tous les bénéficiaires des minima sociaux. Si c'est adopté, il n'y a pas de vote pour la proposition 4. Si ce n'est pas adopté, il y a la possibilité de la création d'un titre pour tous les bénéficiaires du RSA. D'accord ? Donc, je vous propose de passer au vote de la proposition 3.

Jean-François, il faut vraiment appuyer. Revenez, mais n'essayez pas de nous orienter vers nous, parce qu'en fait, ça se passe là-bas. En fait, nous, on n'a aucune influence électro...

Merci beaucoup. C'est très partagé.

Alors sur 120 votants :

Votes : 119

Pour : 53

Contre : 63

Abstentions : 3

Et 1 non voté.

Alors cette fois donc, puisque la proposition 3 n'est pas adoptée, nous proposons au vote la proposition 4 : la création d'un titre pour tous les bénéficiaires du RSA.

M. BAULIEU.- Un titre gratuit ou c'est autre chose ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est à 2 €. ~~2 € ? Oui, c'est à 2 €.~~

Donc 120 votants ;

Votes : 119

Pour : 59

Contre : 56

Abstention : 0

Très bien.

Maintenant il est question de la proposition 5 qui concerne la gratuité totale de l'accès au réseau GINKO le samedi.

Catherine ton vote n'est pas passé, et Karima non plus. Très bien.

Et les résultats :

120 votants ;

Votes : 119

Pour : 65

Contre : 54

Abstention : 0

Très bien, je vous remercie.

Le Conseil de Communauté :

Après examen des propositions tarifaires,

Approuve la modification de la gamme tarifaire GINKO à compter du 1^{er} juillet 2025 et autorise la Présidente ou son représentant à signer en conséquence l'avenant n° 1 à la concession de service public pour la gestion et l'exploitation du service public de transport de voyageurs urbains et des services de mobilités du réseau Ginko, comme suit :

- **La création d'un titre gratuit pour les moins de 15 ans (« PASS 4-14 ans gratuit ») :**

A la majorité des suffrages exprimés, 48 contre, 2 abstentions, le Conseil de Communauté approuve la proposition 1.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 70

Contre : 48

Abstentions* : 2

Conseiller intéressé : 0

- La création d'un « PASS 15/25 ans » seul, ci-dessus décrit :

A la majorité des suffrages exprimés, 43 contre, 3 abstentions, le Conseil de Communauté approuve la proposition 2, modifiée suite au vote de la proposition 1.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 73

Contre : 43

Abstentions* : 3

Conseiller intéressé : 0

- La création d'un titre gratuit pour tous les bénéficiaires des minima sociaux :

A la majorité des suffrages exprimés, 63 contre, 3 abstentions, le Conseil de Communauté rejette la proposition 3.

Rapport rejeté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 53

Contre : 63

Abstentions* : 3

Conseiller intéressé : 0

- La création d'un titre pour tous les bénéficiaires du RSA ci-dessus décrit :

A la majorité des suffrages exprimés, 56 contre, 4 abstentions, le Conseil de Communauté approuve la proposition 4.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 59

Contre : 56

Abstentions* : 4

Conseiller intéressé : 0

- La gratuité totale de l'accès au réseau GINKO le samedi :

A la majorité des suffrages exprimés, 54 contre, le Conseil de Communauté approuve la proposition 5.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 65

Contre : 54

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

21. Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation d'une étude géologique sur le versant Tarragnoz – Commune de Besançon

M. Yves GUYEN (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Et maintenant je vous propose de passer au dossier suivant, le rapport n° 21.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

22. Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux de sécurisation de la falaise de la porte taillée

M. Yves GUYEN (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

23. Commune de Besançon – Avis sur la modification n°3 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Centre Ancien

Mme LA PRÉSIDENTE.- Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Pardon ?
Oui, Monsieur, c'est sur le 23 ?

M. FAGAUT.- Oui, oui, bien sûr. Je ne vais pas alourdir le débat parce qu'il est déjà tard. Sur ce rapport-là, c'est seulement à ce sujet que l'on voit l'ensemble du déroulé de ce que va être Saint-Jacques demain, alors que nous l'avions demandé en débat, que ce soit ici ou au sein du Conseil Municipal. Et ce qui m'interpelle en tant que tel, c'est l'exception que vous voulez faire à la règle concernant les places de stationnement qui, habituellement, sur le Plan de sauvegarde et de mise en valeur, est plutôt d'une place pour un logement. Et là vous allez le limiter à 0,6 place pour un logement comme il est écrit dans le rapport, et même jusqu'à 0,4 place pour les logements sociaux. On s'inscrit un petit peu en faux par rapport à tout cela parce qu'on voit bien l'idéologie anti-voiture est encore une fois mise en œuvre ce soir, mais on découvre tout l'inventaire de ce que va être Saint-Jacques demain. Je l'avais fait et je ne vais pas refaire le Conseil Municipal, mais je l'avais dit au mois de juin 2024, on s'était fait prendre à défaut, puisque dans le cadre d'un compte rendu d'activité, on nous avait présenté avec des pictogrammes et puis des gommettes sur un plan ce qu'allait être Saint-Jacques. À aucun moment il n'a été débattu en fond, ici, au sein de Grand Besançon Métropole ou au sein de la Ville de Besançon. Voilà, je ne vais pas aller plus loin, mais ça montre encore. Vous parliez tout à l'heure de procédures ou de méthodes, etc., ça montre encore une fois la méthode et nous nous opposerons contre ce rapport.

M. LAROPPE.- Monsieur FAGAUT. Non, moi, je suis vraiment à cheval sur la méthode, donc je vous propose de regarder la réponse que je vous ai faite la semaine dernière à la même heure au *replay* du Conseil Municipal de Besançon concernant la méthode qui a été faite.

Par contre, effectivement la semaine dernière, vous aviez une question supplémentaire que vous n'aviez pas posée, celle-là, je vais vous répondre, c'est sur la norme de stationnement. Alors, je tiens à préciser que l'on parle de la norme de stationnement résidentiel, des futurs habitants qui habiteront sur site, et pas de la norme de stationnement de touristes ou de personnes qui viennent consommer au centre-ville. Ça, on est très vigilant justement pour retrouver une norme de stationnement qui soit ISO et constante pour faire venir justement des touristes sur notre territoire, que ce soit via des transports en commun, mais également via du transport individuel.

Sur la norme de stationnement, on a une grosse réflexion sur le sujet. On est accompagné par un cabinet d'études qu'on peut citer, qui s'appelle ITEM, qui nous accompagne sur le sujet.

Je vais essayer de ne pas être trop long, mais étant donné qu'on me pose la question, je suis obligé d'apporter des éléments.

Déjà, les tendances de stationnement proposées par ITEM nous emmènent vers ces chiffres, et ensuite d'autres éléments qui nous emmènent vers ces chiffres, ce sont les autres opérations qu'on peut avoir sur d'autres lieux, comme sur Grette ou sur d'autres projets qui se développent comme sur les Hauts du Chazal.

Et en fait, on pourrait proposer des normes de stationnement qui soient plus élevées et dire qu'on fait une norme de stationnement de 1 stationnement par logement et en fait on se rend compte d'une chose, c'est que les stationnements ne sont pas vendus. On ne va pas commencer à produire du stationnement alors que les personnes qui viennent vivre au centre-ville, elles font le choix de vivre au centre-ville pour la plupart d'entre elles justement d'avoir un usage de la voiture qui soit réduit. Et en fait, il y a des places de stationnement qui sont développées, on le voit sur des projets, qui ne sont pas vendus. Je vais prendre un dernier exemple très concret qui a été le projet de Viotte, qui est un projet sorti. J'en parle avec beaucoup d'aise parce que ce projet je ne l'ai pas géré, c'est en l'occurrence mon prédécesseur qui l'a construit. Et les places en dessous de Viotte n'ont pas toutes été vendues. Et là, en l'occurrence, on était sur une norme de stationnement qui était plutôt aux alentours de 1.

Si vous voulez, on peut réfléchir à rehausser cette norme de stationnement et l'augmenter, mais ça veut dire qu'on aura des places de stationnement vides pour les résidents demain et ça a un impact sur l'achat de leur appartement. On a fait le choix de les redescendre à 0,65. Le chiffre peut paraître un peu... il n'est pas du tout arbitraire, il y a vraiment eu des calculs de normes vertes sur ça pour que ça corrobore le maximum aux besoins des personnes qui vont venir vivre sur site. Et on est vigilant sur ce sujet.

On s'est basé sur des statistiques qui sont déjà existantes au centre-ville et à l'heure actuelle sur le centre-ville, le taux d'usage de voiture par logement est plutôt de 0,5. En fait, la norme des 0,65 est plus ambitieuse que l'usage actuel de la voiture dans la Boucle.

Ensuite, sur la norme de 0,4. La norme de 0,4, je ne vais pas la discuter, il est 23 heures, c'est la loi. Et en fait, la loi nous oblige d'avoir pour le stationnement de logements sociaux, une norme qui soit quasiment divisée par deux. Enfin, je ne vais pas vous faire le calcul, mais en gros c'est quasiment une division par deux, c'est la raison pour laquelle on se retrouve à 0,4. Si à ce sujet vous voulez que ça évolue, il faut en parler à nos parlementaires. Je vous remercie.

M. BAULIEU.- Merci. Nous étions au rapport 23, c'est ça ? Et d'autres questions ? Je n'en vois pas, je mets le rapport 23 aux voix.

Y a-t-il des avis défavorables ? Dix contre. Des abstentions ? Je n'en vois pas. Merci.

A la majorité, le Conseil de Communauté donne un avis favorable sur les propositions de modification n° 3 du PSMV jointes au présent rapport.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 99

Contre : 10

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

24. La City – Immeuble BB1 (4 rue Gabriel Plançon) Vente de lots de copropriété par GBM à Aktya (Complément à la délibération du conseil communautaire du 27/06/24)

Mmes Frédérique BAEHR (2) et Anne VIGNOT (1) et MM. Gabriel BAULIEU (1), Nicolas BODIN (1), Marcel FELT (1), Anthony POULIN (1), Nathan SOURISSEAU (1) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

M. BAULIEU.- Chacun a pu lire le montant, etc., pour la réalisation de l'opération. Pas de remarque ? Anthony non plus ? Pas de question ? Je mets aux voix.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions, il n'y en a pas.

C'est validé. Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la cession par GBM à Aktya des lots de copropriété n° 5025 à 5032, 5037, 5038, 5041, 5042, 5049, 5050, 5054 à 5068, 5073 à 5076, 5080, 5081, 5086 à 5097, 5100 situés dans l'immeuble La City BB1 au prix de 240 000 € HT (dans l'hypothèse où la vente serait assujettie à la TVA) et aux conditions ci-dessus énoncées,
- autorise Mme la Présidente, ou l'élu délégué, à signer le compromis et l'acte de vente correspondants.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 9

25. Commune d'Ecole-Valentin Plan local d'urbanisme (PLU) – Modification n°1 Décision relative à la non réalisation d'une évaluation environnementale

M. BAULIEU.- Il y a beaucoup de choses à dire Aurélien ? Des questions ? Je mets aux voix.

Y a-t-il des avis défavorables ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide de l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale au vu de l'avis conforme de la MRAe dans le cadre de la procédure de modification n°1 du PLU d'École-Valentin.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

26. Institution du Droit de Prémption Urbain (DPU) – Commune de Chemaudin et Vaux

M. BAULIEU.- Tout est dit dans le titre. Des observations ? Je mets aux voix.

Des avis défavorables ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- instaure le DPU sur les zones U et AU des PLU de la commune de Chemaudin et Vaux,
- donne délégation de l'exercice du DPU sur ces zones à la commune de Chemaudin et Vaux dans les conditions définies dans la délibération du conseil communautaire du 30 mars 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

27. Institution du Droit de Prémption Urbain (DPU) – Commune de Marchaux-Chaudefontaine

M. BAULIEU.- Des observations ? Des voix contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- instaure le DPU sur les zones U et AU des PLU de la commune de Marchaux-Chaudefontaine,
- donne la délégation de l'exercice du DPU sur ces zones à la commune de Marchaux-Chaudefontaine dans les conditions définies dans la délibération du conseil communautaire du 30 mars 2017.

Cette délibération abroge et remplace les délibérations communautaires n° 2021/005943 et 2021/005944 du 16 décembre 2021

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

28. Convention d'attribution de fonds de concours GBM à la Citadelle de Besançon

M. BAULIEU.- Rapport 28, est-ce qu'il y a des questions à Gilles ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Des avis défavorables ? Des abstentions. C'est adopté. Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention 2025 portant contribution de la part GBM au fonctionnement de la Citadelle.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

29. Contrat Territoire Lecture entre GBM, la DRAC et le CD25 pour dynamiser la collaboration entre les différentes bibliothèques du territoire

M. Yves GUYEN (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

M. BAULIEU.- Rapport 29, y a-t-il des questions sur ce rapport que je mets aux voix ?

Des avis contraires ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente ou le vice-Président Délégué à signer le Contrat Territoire-Lecture en lien avec le Conseil départemental du Doubs et la DRAC.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

30. CRR – Vote des tarifs liés aux recettes du Conservatoire pour l'année scolaire 2025/2026

M. Anthony POULIN (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

M. BAULIEU.- Rapport 30, sur ce sujet également, y a-t-il des questions à Gilles et à Yves puisque c'est plus particulièrement Yves qui travaille sur ce dossier ? Y a-t-il des questions ? Je mets le 30 aux voix.

Des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté. Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les tarifs liés aux recettes 2025/2026 du Conservatoire à Rayonnement Régional.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

31. Fonds d'aides aux écoles de musique : Attribution des subventions 2025, supérieures à 23 000 €

MM. Hasni ALEM (2) et Anthony NAPPEZ (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

M. BAULIEU.- Rapport 31, y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix encore celui-là. Des voix contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue sept soldes de subventions d'un montant total de 389 116 € accordées aux écoles de musique associatives dites Pôles d'enseignement musical, dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques pour l'année 2025 :
 - 72 749 € à AMUSO,
 - 50 100 € à l'ADEM,
 - 63 359 € au CAEM,
 - 46 791 € à l'Ecole de musique du Plateau,
 - 39 465 € à l'école de musique du Val Saint-Vitois,
 - 61 086 € à l'EMICA,
 - 55 566 € à la MJC Palente Orchamps.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les sept conventions annuelles avec AMUSO, l'ADEM, le CAEM, l'Ecole de musique du Plateau, l'école de musique du Val Saint-Vitois, l'EMICA et la MJC Palente Orchamps.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

32. Prestations de remplacement de compteurs d'eau potable par des compteurs communicants de DN>20mm – Autorisation de signer un accord-cadre

Mme LA PRÉSIDENTE.- Rapport 32, est-ce qu'il y a des questions ? Pardon, excuse-moi.

M. LIME.- Alors je prends rarement la parole sur l'eau et l'assainissement, mais là, je voulais vous donner quelques informations parce que suite au dernier Conseil Communautaire, on a eu quelques informations qui sont ressorties un peu dans la presse sur des non-conformités sur des stations.

Je vais revenir un peu sur le Plateau. Le travail qu'on a réalisé avec les élus de secteur. Je rappelle qu'avant le retour de la convention avec nous, on avait refait Morre ; on a refait la Vèze ; on a refait la station des Alaines qui dessert Gennes, Montfaucon, Saône ; on va refaire la station de Pugey ; on va refaire la station de Fontain ; on va refaire la station de Mamirolle. Sur le Plateau, on a un peu de travail et on vient de découvrir, il n'y a pas très longtemps, le Maire de Nancray est présent, qu'il va falloir refaire la station du Gour où Nancray redescend dedans.

Je le dis aussi, on a été assez rigoureux sur Nancray et on va lâcher un peu puisque comme la station du Gour était en saturation, on a « bloqué » les permis de construire sur Nancray. Sauf que je vais le dire gentiment, on s'est aperçu que les deux autres collectivités n'avaient pas bloqué. On a eu une rencontre et on a décidé de redébloquer sur Nancray d'une façon normale, mais d'une façon équilibrée entre les trois collectivités parce qu'il n'est pas question que ça soit une collectivité de Grand Besançon Métropole qui respecte, j'allais dire, presque la loi, et que d'autres la respectent un petit peu moins.

Et je voulais simplement terminer sur le tarif eau parce que c'est assez intéressant, je rappelle qu'on a une convergence tarifaire, quand tout à l'heure je parlais d'équité, il y a un certain nombre de chiffres. C'est-à-dire que pour l'instant, rien que sur l'eau, sur le Plateau, depuis qu'on a gelé les tarifs, depuis le 1^{er} janvier 2018, vous savez quand on est en délégation de service public, on n'augmente plus les tarifs. Aujourd'hui, les 120 m³, c'est 325 €. S'ils étaient restés au syndicat de la Haute-Loue (SIEHL), ils payeraient 373 €.

Et en novembre 2027, puisque la DSP va se terminer en novembre 2027 et les élus, à l'unanimité ont décidé de revenir en gestion publique avec un contrat pour pouvoir exploiter, ils seront aux alentours de 220 €, ce qui va faire une baisse de 75 % du prix de l'eau. Voilà, je le dis comme ça, c'est intéressant quand on parle d'équité que les efforts sont quelquefois faits partout. Mais moi, ça me va bien parce que je l'ai dit, je l'ai porté dès le départ, y compris avant le transfert de compétences qui a été demandé obligatoirement à la Communauté urbaine. Gabriel était là, j'avais fait la demande, y compris avec Gabriel et Jean-Louis FOUSSERET à l'époque sur le fait de dire qu'il fallait une équité de traitement sur l'eau de l'assainissement. C'est bien de parler avec un certain nombre de chiffres. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci, à soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec les entreprises retenues, pour un montant maximal, sur sa durée totale, de 1 200 000 € HT.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

33. Stratégie Emploi-Insertion GBM

Mme LA PRÉSIDENTE.- Prendre acte de la stratégie emploi insertion. Nicolas, tu veux prendre la parole ?

M. BODIN.- Je pense qu'il est tard.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, il est tard. Alors très bien. Donc, comme c'est prendre acte. Je vous propose de prendre acte. Très bien. Merci.

Le Conseil de Communauté prend acte des actions mises en œuvre par GBM dans le cadre de sa stratégie emploi-insertion.

34. Territoires d'Industrie – Convention de partenariat et de financement avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Saône-Doubs

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le territoire d'industrie. Tout à l'heure, quelqu'un a posé la question de savoir si on développait nos alliances Catherine. Il est vrai que là on peut se dire que nous sommes bien en alliance. C'est Karima ROCHDI, je crois, qui nous posait la question. Oui, nous travaillons nos alliances. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Juste une intervention parce que pour rencontrer un certain nombre d'entreprises qui sont sur notre territoire, qui sont spécialisées, que ce soit dans les Microtechniques, le luxe ou la précision, aujourd'hui elles rencontrent pour certaines des difficultés, notamment celles qui travaillent dans le domaine de l'horlogerie, la bijouterie ou même la mécanique fine. Elles sont un petit peu en difficulté. Quand on échange avec elles, elles ont envie ou en tout cas elles projettent de se réorienter vers des marchés qui sont plutôt porteurs, que ce soit l'aéronautique, la défense ou l'armement. Et d'ailleurs, vous étiez présente il me semble, si je ne dis pas de bêtises à l'Open Business où DIXI était également présente, qui est une grosse entreprise locale posée sur l'armement et sur les munitions. Ils ont besoin de se développer.

Je voudrais avoir un petit peu votre avis sur cette dynamique-là engendrée ? Parce qu'elles cherchent, pour certaines, des espaces pour s'agrandir, parce qu'elles réorientent leur outil de production, elles n'ont pas le sentiment, en tout cas pour celles que j'ai rencontrées, d'avoir un accueil plutôt favorable au regard de la spécificité Défense et armement, à votre égard. Je voudrais savoir quel est votre avis sur le sujet pour qu'on puisse leur apporter des réponses plus pertinentes que ce qu'elles ont pu avoir jusqu'à maintenant ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Déjà, je me tourne vers Nicolas parce que je ne crois pas avoir entendu de leur part de demande d'extension, mais peut-être que je me trompe ? Ce que j'ai entendu par contre là, parce que vous avez raison, j'ai eu à échanger avec eux et aussi lors de la visite de Mme VAUTRIN, je crois que c'était Mme VAUTRIN ou du ministre de l'Industrie, j'ai bien entendu que ces entreprises étaient face à quelque chose d'extrêmement compliqué, parce qu'en fait, aujourd'hui, il y a une demande nationale pour un développement, effectivement, de différents produits, je vais l'appeler comme ça pour la Défense, et que dans ces cas-là, la demande est très rapide, c'est-à-dire que vous avez les personnes qui appellent. Est-ce que vous savez faire ça ? Si vous savez faire ça, dans combien de temps vous pouvez le faire ? Etc., etc. Et en fait, ce qu'ils nous ont dit, c'est surtout que ça veut dire qu'ils amorcent une très lourde trésorerie pour pouvoir répondre à la demande qui est très, très, forte, et qu'ils sont un peu inquiets sur leur capacité à réagir justement en matière de trésorerie.

Tu étais avec moi Nicolas quand ils nous ont expliqué.

Moi, je n'ai pas entendu, mais peut-être que ce n'est pas arrivé jusqu'à moi de demande de développement. Je n'ai jamais entendu que personne n'interdise aucun développement. Je le dis comme ça, voilà. Mais Nicolas, peut-être as-tu d'autres informations ?

M. BODIN.- Pour l'instant, il n'y a pas beaucoup de demandes. Les seules demandes qu'il y a eu, on y a répondu favorablement. Vous parliez effectivement de DIXI et d'autres entreprises. Sachant que c'est un domaine très particulier puisque même moi je n'ai pas la liste. Je ne suis même pas sûr d'ailleurs que le préfet ait la liste des entreprises qui travaillent officiellement pour la Défense. Très souvent, on est sur des sous-traitants d'ordre deux, trois, quatre. Ils fabriquent des pièces. Les commandes peuvent être très rapides, mais ils ne connaissent pas forcément l'usage des pièces qu'ils fabriquent, qui peuvent être un usage militaire, effectivement. Là, c'est un secteur qui est plutôt très porteur d'un point de vue économique. Nous n'avons pas connaissance de demandes qui ne seraient pas satisfaites dans ce domaine-là.

Et en même temps, je tords le cou à une rumeur parce que certains disent que l'automobile peut facilement se reconverter dans le domaine de la Défense. D'un point de vue industriel, c'est beaucoup plus compliqué que ça. Et ça ne se fait pas comme ça du jour au lendemain. Mais ce qui est vrai, c'est que par rapport à cette économie, non pas de la guerre, mais économie de la paix, il est vrai que Besançon et Grand Besançon dans sa compétence technique sur le fait d'être capable de réaliser des pièces de très petite taille, effectivement, sont extrêmement bien placées sur ce marché économique qui est actuellement malheureusement très porteur.

Mme LA PRÉSIDENTE.- DIXI, pour ceux qui ne connaissent pas, ce sont les têtes d'obus, leur grande spécialité.

Et encore une fois, je pense que ce qui intéresse peut-être les personnes qui remonteraient la demande au niveau national, c'est le soutien au niveau trésorerie. J'en profite pour relayer leur demande. Ensuite revenons à ce vote du rapport n° 34.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien, merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Valide l'ensemble des modalités de fonctionnement partenarial et financier du dispositif Territoire d'Industrie « Alliances, Luxe et Précision – Doubs » telles que présentées, en particulier les modalités de répartition des dépenses d'animation et d'actions entre les 6 EPCI,
- Autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer avec la CCI Saône Doubs et les 5 autres EPCI du Territoire d'Industrie « Alliances, Luxe et Précision – Doubs » la convention de partenariat et de financement correspondante pour l'animation du dispositif,

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

35. Base d'Osselle – convention avec le SIVOM de Boussières

M. Jean-Paul MICHAUD (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- 35, la Base d'Osselle.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

J'en profite pour dire que la Base d'Osselle a participé largement à l'augmentation de la taxe de séjour puisqu'elle participe largement à l'augmentation aussi de la fréquentation pour notre territoire en matière de tourisme. Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la conclusion d'une convention avec le SIVOM de Boussières relative à l'entretien et au ramassage des déchets aux abords de la base de loisirs d'Osselle,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

36. Base d'Osselle – Ajustements des tarifs d'Osselle pour 2025

Mme LA PRÉSIDENTE.- 36, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les grilles tarifaires proposées pour la base de loisirs d'Osselle, l'aire de camping-car, le camping et la salle pédagogique,
- se prononce favorablement sur la reconduction du partenariat avec le CRIJ et autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

37. Convention 2025 avec l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon

MM. François BOUSSO (2), Nathan SOURISSEAU (1) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- 37, l'Office du Tourisme, qui bénéficie toujours de cette grande dynamique portée largement par les équipements de tous mais aussi du centre-ville.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention d'application annuelle 2025 entre GBM et l'association Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon, en déclinaison de la convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle 2023-2024-2025,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'association.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

38. Enseignement Supérieur et Recherche – Contribution à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA)

Mme LA PRÉSIDENTE.- 38, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue une contribution de 210 000 € à l'EPCC ISBA, selon les modalités précisées dans la convention jointe,
- approuve la convention de financement jointe en annexe,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

39. Actions recherche et innovation – Soutien au programme Animation du pôle des microtechniques (PMT) pour l'année 2025

Mme Frédérique BAEHR (2) et MM. Sébastien COUDRY (1) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Rapport 39, est-ce qu'il y a des questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le soutien de Grand Besançon Métropole au programme d'actions du Pôle des microtechniques à hauteur de 45 000 € sous forme de subvention pour l'année 2025,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention et ses annexes jointes au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

40. Actions recherche et innovation – Fonds régional pour l'innovation – Soutien au projet de la société Localverse

Mme LA PRÉSIDENTE.- Rapport 40, est-ce qu'il y a des questions ?

Des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 000 € à l'égard de la société Localverse dans le cadre du FRI.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

41. Conventionnement pour l'entretien des sentiers de randonnée pédestre d'intérêt touristique (niveau 2)

M. Yves GUYEN (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- 41, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention avec le Département et les partenaires pour l'entretien des sentiers de niveau 2 sur le territoire de GBM figurant en annexe de ce rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

42. Solidarité avec l'Asie du Sud-Est – Subvention exceptionnelle au Comité International de la Croix Rouge

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous voyez combien c'est important la solidarité. Donc, nous avons soumis, ce rapport 42 pour la solidarité avec l'Asie du Sud-est qui a vécu un tremblement de terre comme ça n'avait pas existé depuis très, très longtemps. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € au Comité International de la Croix Rouge.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

43. Motion de soutien à la démarche de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour le maintien des lignes ferroviaires de dessertes fines du territoire

Mme LA PRÉSIDENTE.- Et dernièrement, une motion puisque tout à l'heure nous parlions de mobilité. Une motion qui consiste à apporter l'attention de l'État concernant le maintien des lignes ferroviaires de dessertes fines du territoire.

J'ai rencontré, la consule de Suisse qui est venue nous voir pour nous demander qu'on la soutienne sur un certain nombre d'engagements en matière de ferroviaire. Je lui ai dit que ce qui nous importait en matière d'équité territoriale, c'était bien sûr le TGV ou Lyria, mais aussi les petites lignes fines comme c'est dit, et que c'était important de la porter haut et fort. Nous avons tous été sollicités, c'est pour ça que cette motion vous est proposée ce soir.

Je ne vais pas aller plus loin puisque vous connaissez tous les termes de cette motion. Je soumetts au vote.

Il n'y a jamais de prise de parole puisqu'on ne débat jamais d'une motion. Je me permets une dernière zapette.

On n'a pas les chiffres, mais j'espère qu'on les aura à la fin, sinon on recommence.

Bon, je vous propose d'arrêter là, est-ce qu'on a les résultats de ce vote ?

119 votants ;

Votes : 118

Pour : 100

Contre : 0

Abstentions : 5

13 ne participent pas au vote.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A la majorité des suffrages exprimés, 18 abstentions, le Conseil de Communauté :

- s'inscrit dans la démarche des élus régionaux et demande à l'Etat de revoir sa participation financière pour maintenir des lignes de dessertes fines du territoire desservant Grand Besançon Métropole et l'ensemble de la région,
- souhaite que l'Etat prenne en considération la voix des usagers qui s'exprime par la hausse de la fréquentation des TER qui a bondit de 12 % en 2024 pour atteindre 80 000 voyageurs par jour en Bourgogne Franche-Comté et de 33 % en cinq ans au niveau national atteignant le chiffre record de 1,4 million de voyageurs par jour,
- appelle à signer la pétition en ligne, dont l'objectif est de rassembler un maximum de signataire : <https://jeparticipe.bourgognefranchecomte.fr/petition-pour-la-defense-de-nos-lignes-ferroviaires/>

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 100

Contre : 0

Abstentions : 18

Conseiller intéressé : 0

Merci.

La séance est levée.

Le secrétaire de séance,



Florent BAILLY
Conseiller Communautaire

La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon